

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole.
Direction de l'Analyse économique agricole.

SPW | Éditions

Bilans et perspectives

Agriculture

Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2013-2014



Wallonie



Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des
Ressources naturelles et de l'Environnement
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole
Direction de l'Analyse économique agricole

**EVOLUTION DE L'ECONOMIE AGRICOLE
ET HORTICOLE DE LA WALLONIE
2013 – 2014**

TABLE DES MATIERES

A. L'agriculture dans l'Union européenne	1
1. Chiffres clés	1
2. La campagne 2013	3
3. Situation économique générale	5
4. Situation économique agricole	5
B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie	7
CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION	7
I.1 La main-d'œuvre	8
I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations	8
I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation	10
I.1.3 Succession des exploitants	10
I.1.4 Taux de remplacement des exploitations	11
I.2 La terre	11
I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)	11
I.2.2 Modes de faire-valoir des terres	12
I.2.3 Les fermages	13
I.3 Les cheptels	14
I.3.1 Cheptel bovin	14
I.3.2 Cheptel porcin	14
I.3.3 Cheptel avicole	15
I.3.4 Autres cheptels	15
I.4 Les unités de production	15
I.4.1 Nombre d'exploitations	15
I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation	16
I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie	17
I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique	18
I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée	19
I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre	19
I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs	20
I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins	20
I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs	23
CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX	25
II.1 Les cultures agricoles	25
II.1.1 Les céréales	25
II.1.2 Les cultures industrielles	26
II.1.3 Les pommes de terre	28
II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères	28
II.1.5 Terres arables retirées de la production	28

II

II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles	29
II.2 Les cultures horticoles	29
II.2.1 Les productions maraîchères	29
II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air	29
II.2.1.2 Les cultures sous serres	30
II.2.2 Les productions fruitières	30
II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales	30
II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles	31
II.3 Les productions animales	31
II.3.1 Les productions bovines	31
II.3.1.1 La production de viande	32
II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine	32
II.3.1.3 La production de lait	32
II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait	33
II.3.2 La production porcine	33
II.3.3 La production avicole	34
II.3.3.1 Le poulet de chair	34
II.3.3.2 Les poules pondeuses	34
II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores	34
II.3.5 La production chevaline	35
II.3.6 Les productions ovine et caprine	35
II.4 Les productions sous mode biologique	36
II.4.1 Les productions végétales	36
II.4.2 Les productions animales	38
II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »	39
II.4.3.1 Les tendances	39
II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »	39
II.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon	40
II.5 Evolution des prix des principaux produits et moyens de production agricoles	40
II.5.1 Les produits végétaux	40
II.5.1.1 Les céréales	40
II.5.1.2 Les pommes de terre	41
II.5.1.3 Les betteraves sucrières	42
II.5.2 Les produits animaux	43
II.5.2.1 La viande bovine	43
II.5.2.2 La viande porcine	45
II.5.2.3 La viande de volaille	46
II.5.2.4 Le lait	47
II.5.2.5 Les œufs	48
II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés	48
II.5.3.1 Indice des prix reçus	49
II.5.3.2 Indice des prix payés	50
II.5.3.3 Le terme de l'échange (ciseau des prix)	51
CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS	53
III.1 Le revenu en agriculture	54
III.1.1 Structure des exploitations agricoles	54

III.1.2 Revenu du travail par hectare	54
III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques	54
III.1.2.2 Selon les régions agricoles	55
III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie	55
III.1.4 Revenu du travail par unité de travail	56
III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques	56
III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail	56
III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période	57
III.1.4.4 Selon les régions agricoles	58
III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie	59
III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial	59
III.2 Les principales orientations technico-économiques wallonnes	60
III.2.1 les exploitations de grandes cultures (OTE 1)	61
III.2.1.1 Caractéristiques structurelles	61
III.2.1.2 Rentabilité de quelques grandes cultures	62
III.2.1.3 Résultats de l'ensemble de l'exploitation de grandes cultures	64
III.2.2 Les exploitations laitières (OTE 450)	65
III.2.2.1 Caractéristiques structurelles	65
III.2.3 Les exploitations spécialisées en viande bovine (OTE 460).	68
III.2.3.1 Caractéristiques structurelles	68
III.3 Le capital agricole (approche micro-économique)	70
III.3.1 Nature et importance des capitaux engagés	70
III.3.2 Endettement des exploitations professionnelles	72
CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE	73
IV.1 valeur de la Production wallonne	73
IV.1.1 Situation en 2013	73
IV.1.2 Evolution 1990-2013	73
IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge	75
IV.2 Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale	75
IV.3 Les aides directes apportées au titre de la PAC	75
IV.3.1 Le 1 ^{er} pilier (données financières)	75
IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur	76
IV.3.2 Le 2 ^{ème} pilier	77
IV.3.2.1 La programmation 2007-2013 du PDR	77
IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Wallonie	77
IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013	78
IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route	79
CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2014	81
V.1 Les exploitations et les facteurs de production	81
V.1.1 Les exploitations	81
V.1.2 La superficie agricole utilisée	81
V.1.3 Le cheptel	82

IV

V.2 Les productions	82
V.2.1 Les productions végétales	82
V.2.2 Les productions animales	83
V.3 Les prix	83
V.3.1 Les productions végétales	83
V.3.2 Les productions animales	84
V.4 Les revenus	86

ANNEXES

FORMULAIRE D'EVALUATION

ANNEXE I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2013)

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2013)

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2013)

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2006 à 2013)

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010) (données indisponibles à partir de 2011)

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2013)

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles depuis 2011)

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010) (données indisponibles depuis 2011)

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles depuis 2011)

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2012 et 2013 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013).

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2016 (incluse) en Wallonie

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2013) (Eur/ha)

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

VI

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2013)

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2013)

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (mai 2013)

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

ANNEXE II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2013)

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1^{er} mai, en 2012 et 2013 (têtes)

Annexe II.4: Prix du froment panifiable (Jusque 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra) (Eur/100 kg)

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon (Eur/100 kg)

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre (Eur/100 kg)

Annexe II.7 : Prix des taureaux assimilés (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.11 : Prix des vaches 50 %(Eur/100 kg sur pied)

ANNEXE III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2013 par orientation technico-économique et par région agricole

Annexe III.2 : Données structurelles moyennes du champ d'observation par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en mai 2013)

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2011, 2012 et 2013 (€)

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2011, 2012 et 2013 (€)

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2011, 2012 et 2013)

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2013

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2013

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2011, 2012 et 2013 (€)

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2011, 2012 et 2013 (€)

Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2011, 2012 et 2013 (€)

Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2011, 2012 et 2013 (€)

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2011 à 2013

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2013)

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2013)

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2011 et 2013

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2011 et 2013

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2012

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2012

ANNEXE IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2002-2013 (en millions d'€)

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la vingt-sixième. Comme les onze années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du Service public de Wallonie.

Ce rapport comporte une description succincte de l'agriculture dans l'Union européenne et cinq chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les productions agricoles et les prix ;
- la situation économique des exploitations ;
- la situation économique de l'agriculture et de l'horticulture wallonne ;
- les prévisions pour 2014.

Les informations qui ont permis d'établir ce rapport proviennent de sources diverses mais complémentaires. La direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) attachée au département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) récolte des données comptables (réseau RICA+) et macro-économiques (marchés agricoles). Elle traite et analyse les données en provenance d'autres sources.

Ces autres sources sont, d'une part, le service public fédéral de l'économie (SPF-économie) et, plus particulièrement sa Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) ex-Institut national de statistique (INS), et d'autre part, les autres directions de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, notamment le département des aides (D4, ex-Ig2).

A. L'agriculture dans l'Union européenne

1. Chiffres clés

L'Union européenne à 27 dispose d'une superficie totale de 4,4 millions de Km², dont près de 1,75 millions sont consacrés à l'agriculture, ce qui représente 41 % de la superficie totale. Cette superficie agricole est utilisée (SAU) par près de 12 millions d'exploitations.

La superficie cadastrale de la Belgique est de 30 528 Km² (0,7 % de l'Union), dont 13 580 Km² de superficie agricole utilisée (0,8 % de l'Union) par près de 43 000 exploitations agricoles (0,4 % de l'Union). Le poids de l'agriculture belge dans l'agriculture européenne est donc très faible en termes de superficie et d'exploitations agricoles.

En 2010, dernière enquête sur la structure des exploitations agricoles connue, la taille moyenne des exploitations agricoles européennes s'élevait à 14,6 ha. La taille moyenne présente une grande hétérogénéité selon les États membres ainsi qu'au sein de chaque État. Ainsi, la dimension moyenne s'élève en République Tchèque à 151,5 ha et ne s'élève qu'à 3,0 ha à Chypre.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole belge est de 32,3 ha, mais cette dimension moyenne s'élève à 21,8 ha en Flandre et à 51,1 ha en Wallonie. A titre d'information, la dimension moyenne des exploitations s'élève à 181,8 ha aux Etats-Unis.

En 2010, 9,7 millions d'unités de travail étaient actives dans l'agriculture européenne, soit 5 % de la population active de l'Union. En Belgique, 63 700 unités de travail, qui représentent 83 800 personnes, sont actives en agriculture, soit 1,4 % de la population active belge.

L'effectif de la main-d'œuvre ne peut à lui seul qualifier une agriculture. Pour cela, un bon indicateur est la main-d'œuvre par unité de surface. Cet indicateur qualifie le niveau de mécanisation de l'agriculture d'une région ou, son orientation de production car l'horticulture et l'arboriculture fruitière, pour ne donner que ces deux exemples, sont des spéculations très intensives en termes d'utilisation de la force de travail. Ainsi, dans l'Union européenne, on compte 6,2 unités de travail (UTA) par 100 ha de superficie agricole utilisée. Cet indicateur passe à 5 dans EUR-25 et à 4 dans EUR-15. Pour l'ensemble des 12 derniers adhérents, il s'élève à 11 unités de travail par 100 ha de SAU, il monte à 19 pour la Roumanie.

Cet indicateur peut être très variable au sein d'un même État membre. Ainsi, en Belgique, il s'élève à 7 unités de travail pour 100 ha en Flandre, où l'horticulture, notamment, est fort développée, mais il n'est que de 2,4 UTA pour 100 ha en Wallonie, où les grandes cultures et l'élevage bovin sont plus développés.

La main-d'œuvre agricole belge, qui représente à peine 0,5 % de la main-d'œuvre agricole européenne, produit, en termes de standard de pouvoir d'achat (SPA) et selon EUROSTAT, 2 % de la valeur de la branche d'activité agricole de l'Union. Ceci caractérise bien une agriculture intensive sur des sols aux qualités pédo-climatiques exceptionnelles.

La superficie agricole utilisée de l'Union européenne à 27 couvre en 2010 (dernière enquête de structure disponible) 177 millions d'hectares qui se répartissent à raison de 57,4 % en terres arables, 31,6 % en prairies permanentes, 6,1 % en cultures permanentes et 4,8 % en jachères.

Les terres arables se répartissent entre les céréales (54 %), les oléagineux (7 %), les cultures fourragères (14 %), les plantes industrielles (11 %) et les légumes frais (2 %).

Parmi les cultures permanentes, on peut citer les oliviers (40 %), la vigne (30,9 %) et les arbres fruitiers et baies (23,6 %).

Tableau 1 : Occupation des sols dans l'Union européenne (à 27) en 2010 (en millions d'hectares)

	Millions d'ha	%
SAU	171,6	100,0
Terres arables	103,0	60
Dont :		
- Céréales	55,8	32,5
- Oléagineux	7	4,1
- Betteraves sucrières	1,7	1
Prairies permanentes	57,6	33,6
Cultures permanentes	10,6	6,2
Autres	0,4	0,2

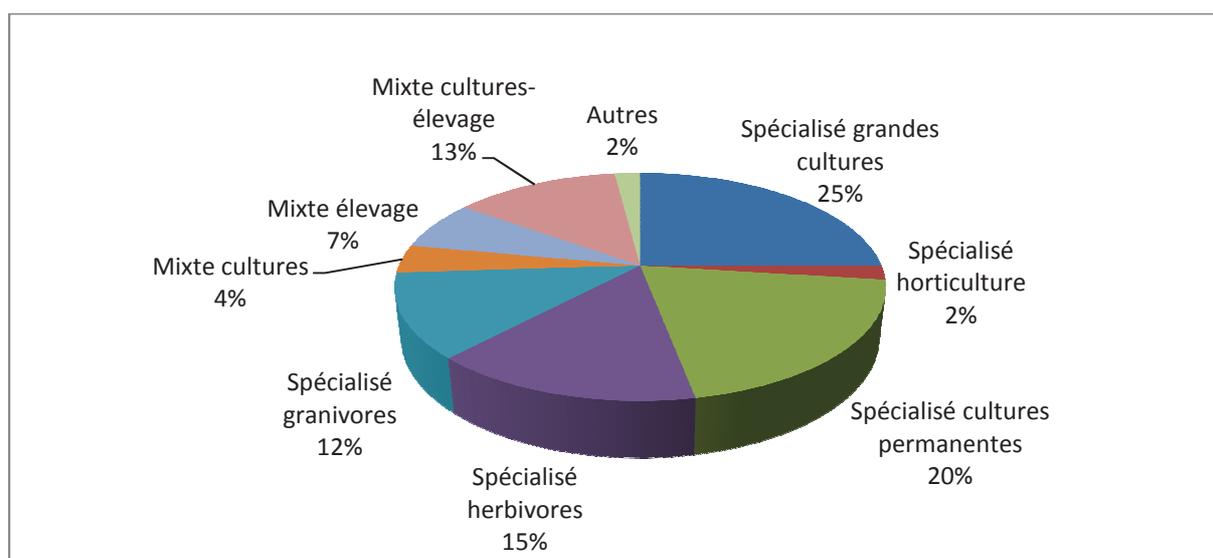
L'effectif du cheptel bovin s'élève à 87,4 millions de têtes, dont 23,1 millions de vaches.

On relève aussi 151,6 millions de porcs, 99,5 millions d'ovins, 363 millions de poules pondeuses et 6 milliards de mises en place de poulets de chair (tableau 2).

Tableau 2 : Le cheptel dans l'Union européenne (à 27) en 2010 (en millions de têtes)

	Millions de têtes
Bovins	87,4
Dont :	
- Vaches laitières	23,1
Porcs	151,6
Ovins	99,5
Volailles	
Dont :	
- Poules pondeuses	363
- Poulets de chair (mises en place)	6.148

Figure 1 : Répartition des exploitations de l'UE-27 selon leur typologie en 2010 (%)



Source : Eurostat-Agriculture, fishery and forestry statistics

2. La campagne 2013

La superficie cultivée en **céréales** (à l'exception du riz) devrait atteindre 57,8 millions d'hectares pour la campagne 2013/2014, soit 0,3 %, de plus qu'en 2012/2013. Avec un rendement moyen de 5,2 tonnes/ha (inférieur de 7 % au rendement de 2011/2012), on estime la production totale de céréales à 301,5 millions de tonnes, soit 11 % de plus qu'en 2012/2013. Le bilan de 2013 présente toutefois des nuances: la production de blé tendre, d'orge, de maïs et de sorgho aurait augmenté de 8 à 9 % par rapport à 2012, tandis que la production de froment dur, de seigle, de triticales et d'autres céréales serait restée stable.

La superficie estimée des **cultures oléagineuses** dans l'UE-28 est de 11,5 millions d'hectares pour la campagne 2013/2014, pour une production totale de 30 millions de tonnes, en augmentation de 9 % par rapport à la campagne précédente. Les rendements moyens devraient s'élever à 2,6 tonnes/ha, en hausse de 4 % par rapport à la campagne précédente.

En ce qui concerne les **cultures protéagineuses**, la production devrait être de 2,6 millions de tonnes pour la campagne 2013/2014 (+ 13 % par rapport à la campagne précédente).

Selon l'organisation internationale du **sucré** (OIS), la production de sucre à l'échelle mondiale atteint 183,6 millions de tonnes en 2012/2013 tandis que la consommation atteint 173 millions de tonnes. La campagne 2012/2013 dégage donc un excédent de 4,7 millions de tonnes.

Pour la campagne 2013/2014, la production devrait atteindre le niveau de 181,5 millions de tonnes et la consommation devrait s'établir à 176,7 millions de tonnes engendrant un excédent de 4,8 millions de tonnes.

La production dans l'Union au cours de la campagne 2012/2013 a atteint 14 millions de tonnes dans le quota et 5,4 millions de tonnes hors quota (sucre et isoglucose). La consommation devrait s'établir à 16,7 millions de tonnes dans le quota auxquelles s'ajoute 2,2 million de tonnes hors quota.

Selon les prévisions pour la campagne 2013/2014, la production sous quota devrait atteindre 14,2 millions de tonnes.

Les prix du sucre ont été moins volatiles en 2013. Sur le marché mondial, le prix du sucre blanc a évolué entre 410 €/t en mars 2013 et 320 €/t en décembre 2013. Le prix moyen du sucre sur le marché de l'Union a diminué de 738 €/t en janvier 2013 à 659 €/t en octobre 2013.

L'année 2013 sera en terme général une année moins positive pour presque tout le secteur des **fruits et légumes**. Il n'y a pas eu de crise majeure au niveau de la production (comme en 2012). La production de pêches et de nectarines est de 8 % inférieure à la moyenne des 5 dernières saisons du fait des conditions météorologiques défavorables. La production italienne a été mauvaise à cause d'un printemps long, froid et pluvieux. Les prix se sont maintenus et ont même connu des augmentations de 6 % à 23 % selon les Etats membres, du fait de la réduction de l'offre.

La production de **pommes** dans l'UE devrait atteindre, selon les prévisions, 10,8 millions de tonnes en 2013, soit 7 % de plus qu'en 2012, qui avait été l'une des récoltes les plus basses de la décennie. Cependant, les prix varient considérablement d'un Etat membre à l'autre, principalement en fonction des variétés, mais la campagne a débuté avec des prix relativement élevés.

La production de **poires** devrait atteindre 2,2 millions de tonnes dans l'UE en 2013. Ce chiffre représente une augmentation de 18 % par rapport à 2012. Les prix ont augmenté sensiblement dans toute l'UE.

La production de **pommes de terre** a connu une baisse généralisée dans l'UE en 2013, avec des prix qui sont restés élevés.

D'après les données fournies par les pays producteurs, la production d'**huile d'olive** devrait avoir atteint 1,5 millions de tonnes pour la campagne 2012/2013 (du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013), dont 616 000 tonnes produites en Espagne, 415 500 tonnes en Italie, 358 000 tonnes en Grèce, 59 000 tonnes au Portugal, 5 600 tonnes à Chypre, 4 800 tonnes en France et 200 en Slovénie. Cette quantité représente une baisse de 38 % par rapport à 2011/2012. Sur la même période, les prix de l'huile d'olive ont augmenté de 20 % par rapport à ceux de la campagne précédente.

Dans le **secteur bovin**, la diminution du cheptel marque le pas en 2013 (+0,5 % par rapport à 2012). Le nombre de vaches a augmenté (+0,7 %). Selon les dernières prévisions, la production de viande de bœuf et de veau devrait afficher une diminution de 4,3 % par rapport à 2012.

En ce qui concerne le commerce de viande bovine avec les pays tiers, l'UE redevient importatrice nette en termes de volume. La raison principale de ce retournement de situation provient de la tendance observée dans la diminution des effectifs qui provoque une réduction de volume des abattages. Les exportations de viande de bœuf devraient diminuer de 30 % du fait d'une disponibilité moins importante, mais aussi par remplacement des exportations de viande par des exportations de bovins vivants à destination des pays méditerranéens. La consommation de viande par habitant tend à diminuer et se situe aux environs de 11 kg par habitant et par an. Les prix aux producteurs restent élevés en 2013 pour toutes les catégories de bovins.

En 2013, dans le **secteur porcin**, les coûts élevés de l'alimentation des porcs ont été compensés par des prix élevés de la viande porcine aux producteurs. Ce qui a permis de maintenir leur marge à un niveau moyen. Le cheptel porcin a diminué de 1,9 %, cette diminution est plus prononcée pour les truies en production (-4,2 %).

Les exportations en 2013 sont en baisse par rapport aux chiffres exceptionnels de 2012 : l'Union a exporté 2,1 millions de tonnes de viande porcine, soit près de 10 % de la production domestique. La Russie, la Chine et le Japon sont les principales destinations (60 % du total).

La consommation de viande porcine diminue en 2013 pour atteindre 30,8 kg par habitant. Le prix des carcasses s'est maintenu à 176,4 €/100 kg, soit 4 % de plus qu'en 2012.

La production de **viande de volaille** a augmenté de 1 % en 2013. Les importations augmentent de 3,4 % par rapport à 2012. Les importations en provenance du Brésil restent importantes (70 % du total). Les exportations de l'Union sont soutenues du fait de la forte demande en Arabie saoudite, en Afrique du Sud, au Bénin et au Ghana. Les exportations ont augmenté de 1 % en 2013 par rapport à 2012.

Les prix des poulets de chair sont élevés par rapport aux années précédentes (+4 % par rapport à 2012) et s'établissent à 200 €/100 kg de carcasse.

La consommation a augmenté par rapport à 2012 et s'élève à 23,9 kg/habitant/an.

En 2013, la production de **viande ovine** aurait diminué selon les estimations de 0,8 % par rapport à 2012. Les importations ont augmenté de 9 % du fait de la forte production de la Nouvelle-Zélande. Le volume des exportations devrait augmenter à 30 000 tonnes du fait de la forte demande de Hong-Kong.

La consommation européenne reste stable, s'établissant à 1,9 kg/habitant/an.

Les prix sont moins élevés en 2013, 590 €/100 kg de carcasse pour les agneaux légers et 490 €/100 kg pour les agneaux lourds.

En lait et produits laitiers, 2013 se caractérise par des prix élevés et une offre tendue. Une collecte de lait en légère réduction dans l'Union ainsi qu'en Nouvelle Zélande et en Australie provoquent une forte augmentation des prix domestiques. Le prix du lait à la collecte atteint 40 €/100 kg en octobre 2013 (+16 % par rapport à octobre 2012).

On estime que la production de lait atteint 152,3 millions de tonnes en 2013, soit une diminution de 0,2 % par rapport à la production de 2012. L'effectif de ce cheptel est estimé à 23 millions de têtes en 2013. Le rendement laitier moyen atteint 6 439 kg (+0,2 %).

Les livraisons de lait aux laiteries ont atteint 140,4 millions de tonnes en 2013 (+0,2 % en comparaison à 2012).

La production de fromage est estimée à 9,5 millions de tonnes correspondant à une augmentation de 1 %. La consommation a augmenté de 0,2 % pour atteindre 16,9 kg/habitant/an tandis que les exportations sont estimées à 806 000 tonnes (+5 %).

La production de beurre augmente de 15 000 tonnes en 2013 et s'élève à 2,27 millions de tonnes. Sa consommation s'élève à près de 4,3 kg/habitant/an, tandis que la consommation de produits laitiers frais augmente légèrement (+0,4 %) atteignant 90,7 kg/habitant/an.

3. Situation économique générale

L'économie de l'Union a montré les premiers signes de reprise en 2013, avec une stabilisation du produit intérieur brut en termes réels. On observe donc une stabilisation mais les chiffres témoignent d'une situation contrastée d'un Etat membre à l'autre. Le taux de croissance le plus élevé est attendu dans les Etats baltes pour la troisième année consécutive et en Slovaquie. Les principaux pays méditerranéens accusent une forte baisse de leur PIB en termes réels : Grèce (-4 %), Chypre (-8,7 %).

L'inflation globale des prix est de 1,5 % en 2013 et la hausse des prix alimentaires est de près de 3 %.

4. Situation économique agricole ¹

La baisse des revenus réels agricoles par actif en 2013 est de 1,3 %. Globalement, la diminution du revenu des facteurs agricoles (-2,1 %) et une baisse de la main-d'œuvre (-20,9 %), ont pour conséquence que le revenu agricole en termes réels par unité de travail dans l'Union a diminué.

En 2013, la valeur de la production agricole est restée inchangée par rapport à 2012. C'est lié à l'évolution de la valeur des productions animales (+1,5 %) et des productions végétales (-1,1 %).

La diminution de la valeur des productions végétales s'explique par une diminution des prix (-3,7 %) et une augmentation (+2,7 %) des volumes produits. Celle de la valeur des productions animales s'explique par une augmentation de 1,5 % des prix et une production inchangée.

Selon les observations d'EUROSTAT, les consommations intermédiaires (les achats aux autres secteurs économiques) ont diminué de 0,1 %. Cette diminution est due essentiellement à une baisse du prix des moyens de production, surtout due aux prix des engrais, de l'énergie et des lubrifiants (-6,4 %).

Les données des échanges agricoles disponibles pour 2013 présentent une situation excellente avec un échange net positif de 19 milliards d'EUR (+4 %).

Les exportations agricoles représenteraient un montant de près de 118 milliards d'EUR (+1,7 % par rapport à 2012). L'augmentation est importante pour les préparations à base de céréales (+9 %). Les productions animales présentent des augmentations notables (viande : +5 %). Les exportations de viande vers les USA représentent 18 milliards d'EUR.

¹ Source : EUROSTAT, comptes économiques de l'agriculture

Les importations agricoles de l'Union représentent en 2013 un montant de 100 milliards d'EUR (-2 % sur la même période de 2012). Les principales importations concernent les produits tropicaux pour un montant de l'ordre de 20 milliards d'EUR.

B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

Avertissement

Au cours de la période étudiée, deux événements indépendants se sont produits et ont perturbé les évolutions chronologiques.

Premièrement, afin de constituer des groupes homogènes d'exploitations, on procède à leur répartition en orientations technico-économiques (OTE) sur base, avant l'année 2010, de la part relative prise par chacune des spéculations pratiquées sur l'exploitation dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Cette méthode de calcul était imposée à tous les États membres de l'Union par la décision des communautés européennes n° 85/377^[1]. Cette décision a été modifiée par le Règlement n° 1242/2008^[2] applicable dès 2010 et basant la référence, non plus sur des rapports de marges brutes standard, mais sur des rapports de productions brutes standard.

Avec la nouvelle typologie et ses règles d'application, le champ d'observation est plus étendu qu'auparavant. En effet, d'une part la limite inférieure est abaissée et, d'autre part, il n'y a plus de limite supérieure.

Dans le système articulé sur les MBSw une exploitation doit atteindre au moins 5 UDW, soit environ 27 10³ € de MBS totale (MBSw « 2004 »), ce qui correspond à une PBS totale d'à peu près 37 10³ € (PBSw «2004 »). Dans le nouveau système le seuil d'entrée est fixé à 25 10³ € de PBS totale. Examiné à la lumière de l'enquête DGSIE de mai 2008, cet abaissement de la limite inférieure permet à un peu plus de 1 000 exploitations (supplémentaires) d'entrer dans le champ d'observation. A l'autre extrémité la suppression de la limite supérieure dans le nouveau système permet à quelques 200 exploitations (supplémentaires) de faire partie du champ d'observation. Il s'agit d'exploitations dont la dimension économique, c'est-à-dire la PBS totale, dépasse 522 10³€ ce qui correspond à la limite supérieure de 70 UDW dans l'ancien système.

Le champ d'observation ainsi redessiné porte sur 74% des exploitations en activité (soit 11 417 exploitations), concentrant 98% du potentiel économique exprimé selon les PBSw «2004 ». Envisagé selon le système des MBSw « 2004 » le champ d'observation porterait sur moins de 66% des exploitations en activité (soit 10 175 exploitations), totalisant 87% du potentiel économique.

Le champ d'observation dans sa nouvelle formule représente donc mieux et de façon plus complète la population agricole.

Par rapport à l'ancien système, on assiste à une sorte de montée en puissance relative des orientations de production qui ne sont pas tributaires ou qui le sont peu de la PAC. Il s'agit pour l'essentiel des OTE granivores, horticoles et fruiticoles spécialisées. Ces OTE ainsi que quelques autres agricoles dans lesquelles on retrouve des granivores et/ou de l'horticulture font partie des orientations de production peu représentées en Région wallonne. Dans le système articulé sur les PBSw«2004 » ces OTE totalisent 17,5% de la production standard totale alors qu'elles forment à peine plus de 8% de la marge brute standard totale wallonne dans le système fondé sur les MBSw«2004 ». En termes d'effectif cela représente 1 077 exploitations dans le nouveau système contre 703 dans l'ancien.

En conséquence, les caractéristiques structurelles moyennes (DGSIE) présentent une rupture de série chronologique à partir de 2010.

^[1] Journal officiel des CE n° L220 du 17/08/1985

^[2] Journal officiel L335 du 13/12/2008

Deuxièmement, dans un but de simplification administrative, l'enquête de la DGSIE sur les exploitations agricoles et horticoles ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole de 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une déclaration de superficie à la Région wallonne ou une verzamelaanvraag à la Région flamande. Il y a donc une rupture chronologique dans le registre DGSIE des exploitations agricoles. En d'autres termes, la définition de l'échantillon recensé change à partir de 2011.

Du fait de ces deux modifications majeures la plus grande prudence est requise pour l'interprétation des évolutions observées sur la période 2007-2012.

I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE

La personne qui doit effectuer la déclaration de superficie est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

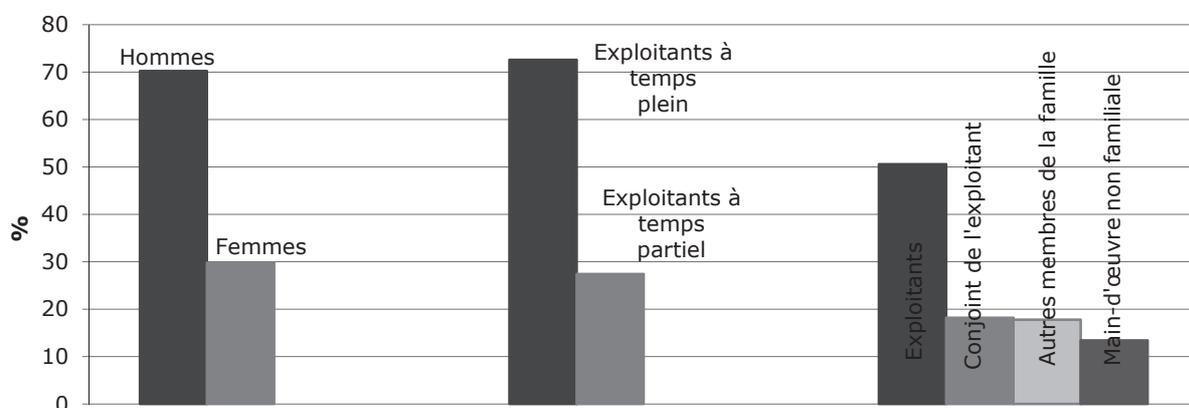
La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein.

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2011 à mai 2012).

I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations

En 2012, selon l'enquête de la DGSIE, 22 849 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole wallon (annexe I.1). Elles représentent 31 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. Parmi elles, 70,2 % sont des hommes et 29,8 % sont des femmes.

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (mai 2013)



Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Les exploitants constituent 50,5 % de la main-d'œuvre. Parmi eux, 72,6% sont exploitants à temps plein et 27,4 % à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,3 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 22,7 % de femmes.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Wallonie, on dénombre 4 164 conjoints, dont 32,8 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 4 068, dont 35,6 % à temps plein.

La main-d'œuvre non familiale représente 3 067 personnes, soit 13,4 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

En Wallonie, deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région qu'en Wallonie.

Tableau 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2013)

	Belgique	Région flamande	Wallonie	Région sablo-limoneuse (Wallonie)	Région limoneuse (Wallonie)	Région herbagère liégeoise (Wallonie)	Campine hennuyère	Condroz
Exploitants								
à temps plein								
- hommes	20.327	13.048	7.271	437	2.594	759	15	1.017
- femmes	2.667	1.551	1.114	48	372	99	3	122
- total	22.994	14.599	8.385	485	2.966	858	18	1.139
à temps partiel								
- hommes	7.672	5.219	2.447	154	850	262	5	364
- femmes	2.057	1.333	718	54	277	52	2	105
- total	9.729	6.552	3.165	208	1.127	314	7	469
Conjoints des exploitants								
à temps plein	4.317	2.947	1.367	97	540	90	4	187
à temps partiel	10.475	7.675	2.797	164	946	327	3	355
total	14.792	10.622	4.164	261	1.486	417	7	542
Autres membres de la famille	11.552	7.481	4.068	263	1.489	406	11	539
Main-d'œuvre non familiale	15.443	12.329	3.067	300	1.479	223	8	581
Total	74.510	51.583	22.849	1.517	8.547	2.218	51	3.270
Exploitants/total (%)	43,9	41,0	50,5	45,7	47,9	52,8	49,0	49,2

	Haute Ardenne	Région herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Région jurassique
Exploitants					
à temps plein					
- hommes	368	162	544	1.084	293
- femmes	57	19	89	246	60
- total	425	181	633	1.330	353
à temps partiel					
- hommes	151	54	179	338	91
- femmes	46	12	53	86	32
- total	197	66	232	424	123
Conjoints des exploitants					
à temps plein	37	40	86	226	61
à temps partiel	195	52	206	430	119
total	232	92	292	656	180
Autres membres de la famille	255	97	311	495	202
Main-d'œuvre non familiale	73	30	125	208	57
Total	1.182	466	1.593	3.113	915
Exploitants/total (%)	52,6	53,0	54,3	56,3	52,0

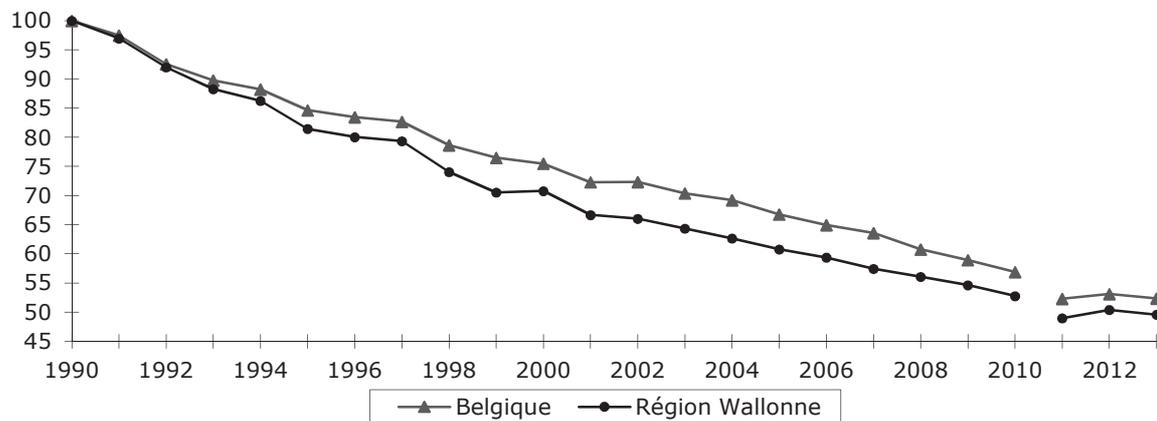
Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

En 1990, la Wallonie comptait 46 305 personnes travaillant dans le secteur agricole. vingt années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a

régressé de 50,7 %, soit $-3,2$ % l'an. Pour rappel, 2010 et 2011 ne sont pas parfaitement comparables.

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Wallonie. En 2013, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 52,4 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Wallonie, elle n'atteint plus que 49,3 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Wallonie (1990 à 2013) (1990 = 100)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

L'annexe I.3 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie pour les années 2006 à 2013 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel) et 2010 à 2011 (main-d'œuvre totale et exploitants, la distinction temps plein/temps partiel n'étant pas disponible pour la main d'œuvre familiale autre que l'exploitant et son conjoint et la main d'œuvre non familiale).

I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation

Ces données ne sont pas disponibles pour 2011 à 2013. En 2010, au niveau de la Belgique, 74 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Wallonie (71 %) qu'en Région flamande (76 %). Le pourcentage de célibataires atteint 19,8 % en Wallonie contre 15,6 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,6 % du nombre total des exploitants. Le nombre d'exploitants séparés représente 4,9 % en Wallonie et 3,7 % en Région flamande.

L'annexe I.4 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes.

I.1.3 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs âgés de 50 ans et plus sont invités, lors de l'enquête agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Wallonie figurent à l'annexe I.5. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus (65,2 % des exploitants).

Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 16 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Wallonie (21) qu'en Région flamande (13). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 38,1 % sur le plan national. Cette proportion atteint 38 % tant en Wallonie qu'en Région flamande. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en moyenne d'une superficie de 74 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne,

que 36 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 36 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 15,0 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

I.1.4 Taux de remplacement des exploitations

Ces données n'étant pas disponibles pour 2011 à 2013, suite à la simplification administrative appliquée par la DGSIE, nous garderons les commentaires correspondant aux résultats de la période 2000-2010.

Tableau 1.2 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20.843	534	667	0,44
2001	19.779	464	1.064	0,30
2002	18.989	346	790	0,30
2003	18.342	318	647	0,33
2004	17.712	343	630	0,35
2005	17.109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1^{er} mai 2009 et le 1^{er} mai 2010 en Wallonie est de 258 (annexe I.6), soit 59 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 11 362 ha, la moyenne étant de 44 ha. En Région flamande, on compte 514 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant près de 25 ha.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Wallonie est donnée à l'annexe I.7 et au tableau 1.2 ci-dessus. Au cours de la période 1990 à 2010, le taux de remplacement moyen est toujours resté inférieur à 0,50. Pour 2010, il s'élève à 0,36, ce qui signifie qu'entre mai 2009 et mai 2010, 36 agriculteurs se sont installés en Wallonie pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Le taux de remplacement le plus élevé est observé en région sablo-limoneuse (0,56). A l'opposé, le taux de remplacement le plus faible est enregistré en haute Ardenne (0,21)(annexe I.8).

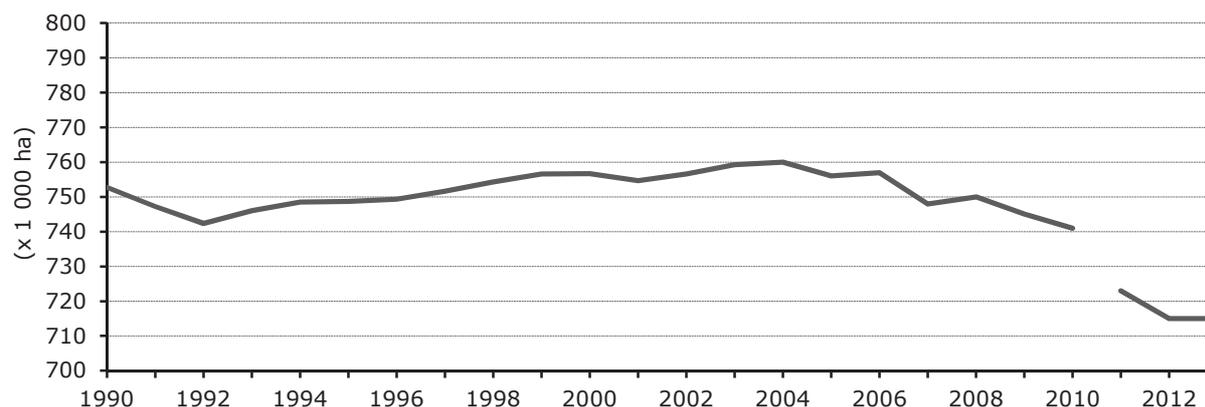
Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé en Brabant wallon (0,43) et le plus faible en province de Luxembourg (0,28).

I.2 LA TERRE

I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1^{er} mai 2013, la SAU wallonne atteint, selon l'enquête de la DGSIE, 713 606 ha, soit 53 % de la SAU nationale (1 338 566 ha).

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Wallonie (1990 à 2013) (x 1 000 ha)



Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître, à l'exception de la période 1993-2004. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) et construction de voies de communication.

Entre 2009 et 2010, la SAU a diminué de 0,52%, en 2011, la rupture de série chronologique empêche toute conclusion.

Entre 2012 et 2013, la SAU wallonne diminue de 0,2 %.

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 28,8 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,7 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de Wallonie (35,2 %), elle devance le Condroz (17,7 %) et l'Ardenne (14,4 %).

Chiffres repères

SAU en RW

X 1 000 ha	
1990	753
2005	756
2010	741
2011	723
2012	715
2013	714

I.2.2 Modes de faire-valoir des terres

Chiffres repères

% faire-valoir direct	
Wallonie	35,0
Régions agricoles	
Herbagère liégeoise	28,9
Jurassique	42,9
Provinces	
Liège	31,0
Luxembourg	40,0

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple, qui représente 3.767 ha) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

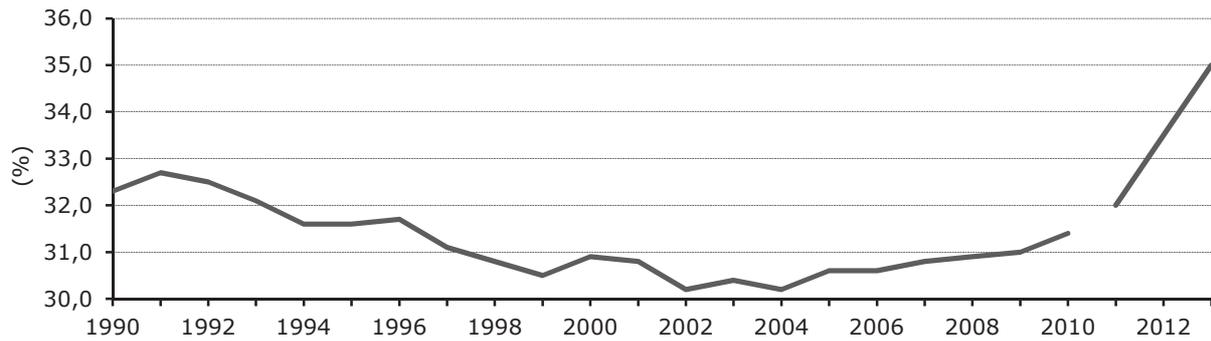
En Wallonie, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2013, 35,0 % des terres cultivées en Wallonie appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). Le pourcentage était de 31 % en 2010.

En Région flamande, 37 % de la SAU est en faire-valoir direct.

En Wallonie, ce pourcentage est le plus faible en région herbagère liégeoise (28,9 %). La proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est : région jurassique (43 %), Haute Ardenne (31,2 %), Ardenne (40,1 %) et Famenne (35,8 %) (Annexe I.10).

Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en province de Liège (31,0 %). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (40,0 %). Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole.

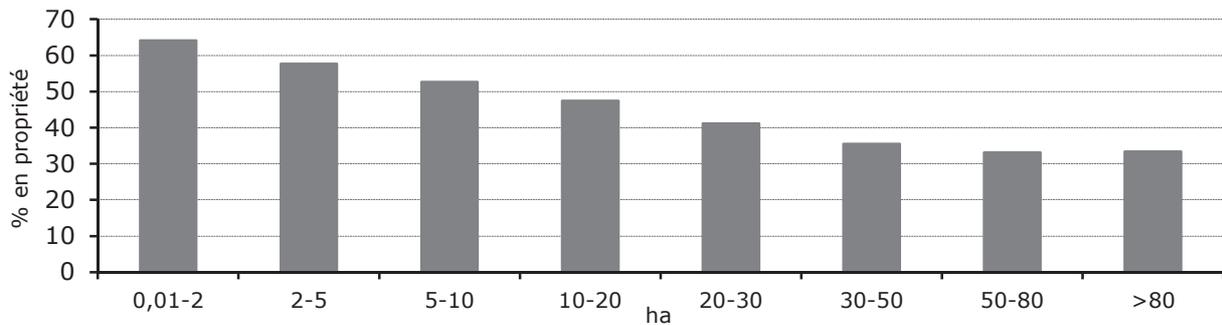
Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Wallonie (1990 à 2013) (%)



Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 32 %.

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Wallonie (en 2013)



Source : DGSIE (INS) – Enquête agricole

I.2.3 Les fermages

Le fermage est la somme que le preneur (locataire) paie annuellement au bailleur (le propriétaire) pour avoir l'usage de la terre à des fins agricoles.

Preneur et bailleur conviennent librement du fermage qui doit être payé. Le bailleur ne peut toutefois pas demander plus que la loi du bail à ferme (Loi du 4 novembre 1969, articles 17 à 23) ainsi que la loi sur la limitation des fermages ne l'y autorisent.

Pour faire simple, le fermage maximum légal est égal au produit du revenu cadastral non indexé de la terre par un coefficient de fermage.

Un coefficient de fermage est déterminé par région agricole provinciale (annexe I. 11). Cette détermination est faite par les commissions provinciales de fermage qui se réunissent tous les trois ans. Les coefficients sont donc fixés pour 3 années.

On constatera, à la lecture de l'annexe I. 11, que pendant 25 ans, entre 1980 et le triennat 2005-2007, les fermages maxima ont augmenté modérément, + 66 % pour la moyenne pondérée de la Wallonie, soit, sur base annuelle, une progression de l'ordre de 2 %.

Entre 2007 et le triennat 2008-2010, la progression est de 13 % en moyenne pondérée, mais atteint 17 à 18 % en province de Liège. En moyenne pondérée (par la SAU), le fermage maximum légal a augmenté de 14 % en région limoneuse, région la plus étendue en Wallonie.

Pour les fermages venant à échéance en 2014-2016, une augmentation de l'ordre de 8 à 12 % est décidée pour toutes les provinces, sauf pour la province du Brabant wallon et la province de Namur où les commissions de fermage n'ont pas conclus jusqu'à présent.

Jusqu'à présent, nous n'avons traité que du fermage maximum légal or la loi sur le bail à ferme est claire : sous cette limite, le fermage est fixé librement par les parties pour autant qu'il ne soit pas ridiculement bas.

La DGSIE (ex-INS) enquête régulièrement auprès des exploitants agricoles au sujet des fermages payés pour les prairies permanentes et les terres labourées. Les résultats des enquêtes sont repris à l'annexe I. 12.

Entre 1980 et 2013, les fermages, tant pour les prairies permanentes que pour les terres labourées, ont plus que doublé en moyenne pondérée au niveau du Royaume, soit au rythme annuel de 2,6 %.

I.3 LES CHEPTELS

En Wallonie, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par l'élevage bovin. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

I.3.1 Cheptel bovin

Chiffres repères Cheptel bovin en RW (x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2000	1.483
2005	1.348
2010	1.289
2012	1.213
2013	1.177

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Wallonie diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Wallonie.

De 1990 à 2013, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Wallonie, la réduction s'élève à 23,2 %, elle atteint des valeurs supérieures dans les régions agricoles où la production laitière est relativement importante (annexe I.13). C'est le cas de la Haute Ardenne (-28,8%) ainsi que de la région herbagère liégeoise (-27,2 %) et de la région sablo-limoneuse (-34,9 %). A l'inverse, la région jurassique voit l'effectif de son cheptel bovin se maintenir presque au même niveau que celui qui a été enregistré en 1990.

I.3.2 Cheptel porcin

Chiffres repères Cheptel porcin en RW (x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2005	366
2010	392
2012	404
2013	327

En Wallonie, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s'élève à 326 786 têtes en 2013 (annexe I.14). Par rapport à la Région flamande, la Wallonie a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 5,0 % en 2013. Ceci est dû aussi au fait que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (40 % de l'effectif wallon), le Condroz (22 %) et la région herbagère liégeoise (14,2 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (36 %) et dans la province de Liège (26,1 %).

Il est à noter qu'en 1962 on recensait 2 000 000 de porcs en

Belgique dont près de 574 000 porcs en Wallonie (28 %). A elle seule, la province de Liège en comptait 279 000, soit près de la moitié des porcs wallons.

I.3.3 Cheptel avicole

Depuis 1990, la production avicole a connu un développement important en Wallonie (+368 %), alors qu'en Région flamande, après une progression de 41 % entre 1990 et 2000, elle enregistre une augmentation sensible et présente une hausse de près de 2 % en 2013 par rapport à 2012, tandis qu'il diminue de 20,5 % en Wallonie (annexe I.15). Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2013, il en constitue 12,4 %.

Parmi le cheptel avicole recensé en Wallonie, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2013, le nombre de têtes a été multiplié par 4,1.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (29,4 % de l'effectif wallon) et le Condroz (28,7 %). Au niveau des provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (37,4 % de l'effectif wallon) dans la province de Liège (19,4 %) et dans la province de Namur (25,1 %).

Chiffres repères	
Total volailles en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	1 168
2005	5 183
2010	5.249
2012	5.467
2013	4.348

I.3.4 Autres cheptels

En 2013, la Wallonie détient respectivement 41,2 %, 27,6 % et 35,9 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés dans les exploitations agricoles belges (annexe I.16). Il est à noter que sur les 13 341 chevaux recensés dans les exploitations agricoles wallonnes, 16 % seulement sont qualifiés de chevaux agricoles.

I.4 LES UNITES DE PRODUCTION

I.4.1 Nombre d'exploitations

En mai 2013, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles recensées en Wallonie atteint 12 832 unités (annexe I.17), ce qui représente 34,0 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue au taux annuel moyen de -3,4 %, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 24 884 en 2013 (figure 1.6).

En Wallonie, depuis 1990, la diminution annuelle du nombre d'exploitations a le plus souvent avoisiné 800 unités mais a parfois dépassé 1 000 unités. Entre 2005 et 2006, le nombre d'exploitations s'est réduit de 552 unités; entre 2009 et 2010, il a diminué de 464 unités (annexe I.17), 2011 est une adaptation de l'échantillon. Entre 2012 et 2013, leur nombre a diminué de 474 unités.

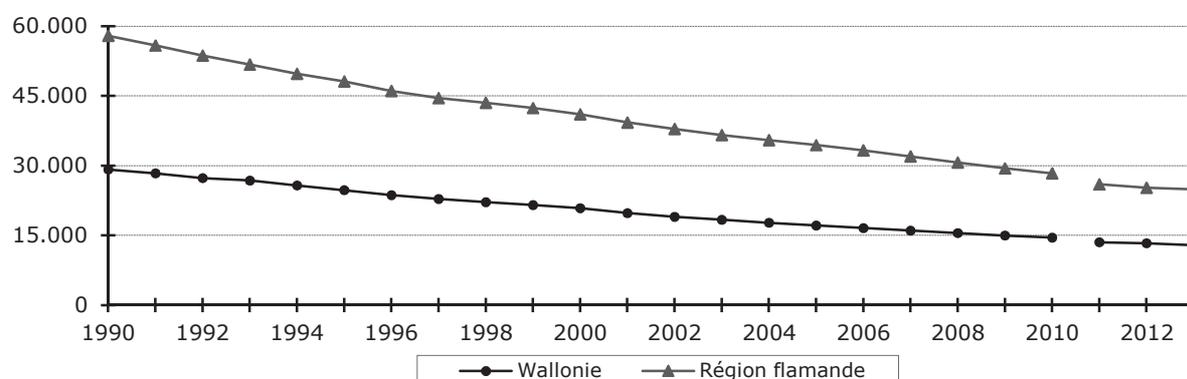
Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Wallonie dans leur ensemble (-57 % et -56 % entre 1990 et 2013), l'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région agricole.

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-71 % entre 1990 et 2013). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en région limoneuse (-50 %), en Condroz (-52 %) ainsi qu'en région sablo-limoneuse (-52 %).

Chiffres repères	
Nombre d'exploitations en Wallonie	
(x 1 000 unités)	
1990	29,2
2000	20,8
2005	17,1
2010	14,5
2011	13,5
2012	13,3
2013	12,8

Dans les provinces wallonnes, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-60 % et -59 % respectivement) que dans la province du Brabant wallon (-49 %).

Figure 1.6 : Evolution du nombre d'exploitations en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2013)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation

En Wallonie, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 55,6 ha en 2013, soit par rapport à 1990, un accroissement de 29,8 ha ou de 116 % (figure 1.7).

Chiffres repères	
Superficie moyenne des exploitations en Wallonie	
(ha)	
1990	25,8
2005	44,2
2009	49,8
2010	51,1
2011	53,4
2012	53,7
2013	55,6

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédoclimatiques et des spéculations pratiquées. En Wallonie, la superficie moyenne représente, en 2013, plus de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 56,6 ha contre seulement 25,0 ha (annexe I.18).

Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticoles ainsi que des élevages hors sol (porcs et volailles).

De fortes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, 67,3 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (64 ha et 66,2 ha respectivement). Viennent ensuite les régions sablo-limoneuse et limoneuse où la superficie moyenne est de 55 ha 53 ha respectivement. A l'opposé,

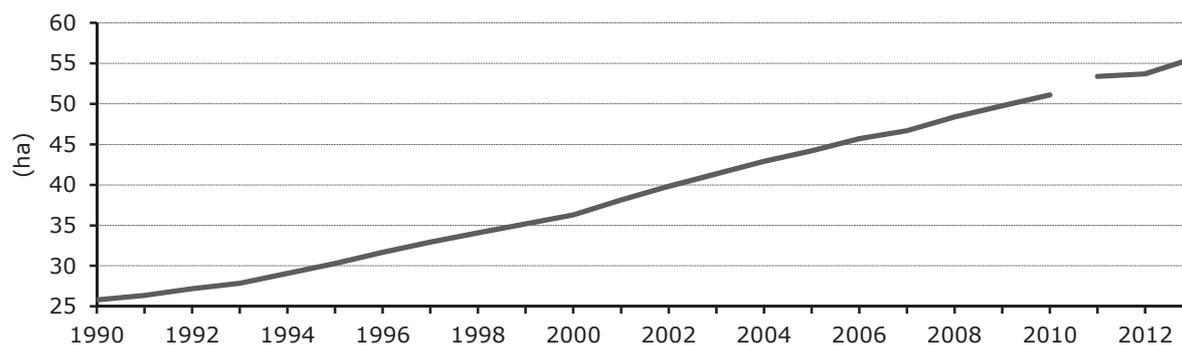
on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise (44 ha). D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

Au fil du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions.

Au cours de la période de 1990 à 2013, les hausses les plus importantes sont observées dans la partie sud de la Wallonie : +239 % en Haute Ardenne, +144 % en Ardenne et +135 % en région jurassique. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions orientées vers les grandes cultures : +94 % en Condroz, +85 % en région limoneuse et +108 % en région sablo-limoneuse.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte est observée dans la province de Luxembourg et la plus faible dans la province du Brabant wallon.

Figure 1.7 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Wallonie (1990 à 2013)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie

Il convient de définir le seuil de persévérance comme la superficie d'exploitation (SAU) au-dessus de laquelle le nombre d'exploitations tend à augmenter et en-dessous de laquelle il tend à diminuer.

L'évolution rapide de ce critère au cours de la décennie écoulée est l'expression de l'importance accordée par les agriculteurs au facteur superficie de l'exploitation, du fait de l'orientation des productions wallonnes essentiellement liées au sol. Si du point de vue économique, la taille d'une exploitation ne peut s'estimer uniquement sur la superficie dont elle dispose, en terme de prospective, le nombre d'hectares d'une exploitation s'avère un élément de première importance.

Tableau 1.3 : Evolution de l'effectif des exploitations selon la classe de superficie en Wallonie (2000 à 2013)

Classe de superficie (ha)	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2013
moins de 1 ha	1 463	1 069	906	803	665	604	538	143
de 1 à 20 ha	7 213	6 314	5 660	5 006	4 437	3 897	3141	3141
de 20 à 30 ha	2 371	2 066	1 804	1 645	1 509	1 403	1359	1312
de 30 à 40 ha	2 325	1 995	1 799	1 641	1 534	1 341	1239	1216
de 40 à 45 ha	1 032	931	843	764	694	637	599	606
de 45 à 50 ha	877	845	765	716	666	642	604	599
de 50 à 55 ha	787	738	680	665	649	601	564	550
de 55 à 60 ha	710	663	641	618	567	533	519	504
de 60 à 65 ha	582	579	591	545	551	551	501	480
de 65 à 70 ha	510	505	518	515	489	486	460	477
de 70 à 75 ha	454	476	456	452	449	410	432	455
de 75 à 80 ha	386	386	374	384	367	401	362	380
de 80 à 85 ha	321	348	369	381	363	365	361	347
de 85 à 100 ha	699	738	790	813	841	802	827	794
plus de 100 ha	1 113	1 336	1 516	1 609	1 719	1 829	1800	1842

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Sur base des données des recensements et des enquêtes établis par la DGSIE au mois de mai de chaque année, on estime que le seuil de persévérance est, en Wallonie, voisin de 65 à 70 ha. Il y a 20 ans, ce seuil approchait les 50 ha.

La rupture de série chronologique nous empêche de commenter le seuil de persévérance pour l'année 2011.

I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique

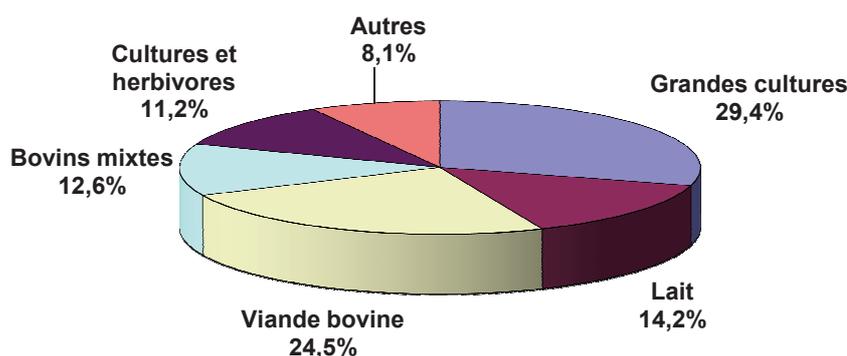
Jusqu'à présent, la classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) était basée sur la notion de marge brute standard (MBS), l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. A partir de 2010, la notion de production brute standard (PBS) se substitue à celle de marge brute standard en application du Règlement CE 1242/2008.

La production brute standard (PBS) d'une spéculations correspond à une situation moyenne de la production brute (sans les subsides). Elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les PBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la PBS totale d'une exploitation. Les PBS, valeurs représentant la situation moyenne de la Wallonie, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les trois ans. C'est ainsi que les PBS centrées sur l'année 2010 (période 2008 à 2012) servent à classer les exploitations recensées en 2013, 2014 et 2015.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

Figure 1.8 : Répartition des exploitations selon les principales O.T.E. en Wallonie (2013)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

En 2013, la répartition des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique montre que 86,1 % d'entre elles sont spécialisées (annexe I.19). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (24,5 % des exploitations), les cultures agricoles (29,4 % des exploitations), la production de lait (14,2 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (12,6 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les herbivores (11,2 %).

Si on analyse l'annexe I. 20 selon les différentes orientations, on constate principalement que :

- l'orientation spécialisée cultures agricoles est surtout représentée en région limoneuse, en Condroz et en région sablo-limoneuse.
- les exploitations spécialisées dans la production laitière se trouvent principalement en région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne. On en recense cependant un bon nombre en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.
- l'orientation spécialisée en production de viande bovine est de loin la plus représentée en Ardenne.

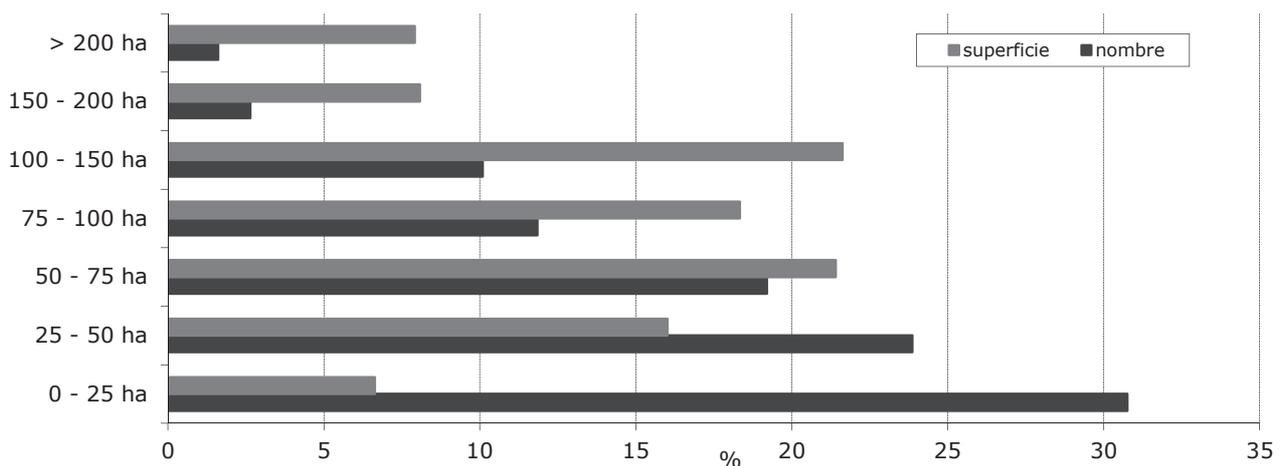
- les exploitations spécialisées en production bovine mixte se trouvent principalement en région limoneuse, en Ardenne, en Condroz et en Famenne.
- les exploitations mixtes « cultures et bovins » se rencontrent principalement en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.
- les exploitations spécialisées dans la production d'autres herbivores sont présentes pratiquement partout mais en nombre généralement limité.

Si on examine le tableau sous l'angle des régions agricoles, on constate notamment que :

- bien que les exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz soient principalement orientées vers les cultures agricoles, les autres orientations y sont aussi relativement bien représentées.
- les exploitations de Famenne, d'Ardenne et de la région jurassique sont orientées principalement vers la production de viande bovine. Dans les deux premières, on trouve cependant un pourcentage relativement important d'exploitations spécialisées en production bovine mixte.
- si la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne sont spécialisées en production laitière, un nombre important d'exploitations (respectivement 20 et 32 %) sont orientées vers la production de viande bovine.

I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée

Figure 1.9 : Répartition des exploitations selon la superficie cultivée et la part de la SAU totale qu'elles occupent en Wallonie (2013)



Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Un peu moins de 31 % des exploitations recensées cultivent moins de 25 ha. Elles occupent 6,6 % de la superficie ; on y trouve beaucoup d'exploitations occasionnelles ainsi que des exploitations orientées vers les productions hors sol (10 exploitations ne déclarent pas de superficie).

Du côté des plus grandes, on constate que 1 842 exploitations (14,4 % du total) déclarant plus de 100 ha occupent 37,6 % de la superficie. Parmi ces exploitations, 207 (1,6 %) ont plus de 200 ha et occupent 7,9 % de la superficie agricole (annexe I.21). Ces exploitations se trouvent principalement en région limoneuse et en Condroz. Une majorité d'entre elles sont orientées « grandes cultures ».

I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre

Au 1^{er} mai 2013, 1 261 exploitants (9,8 % du total) sont des personnes morales : 1 231 sont des sociétés et 30 des institutions publiques ou semi-publiques. L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8 % du total) en 1984 et 676 (2,6 % du total) en 1994. Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent environ

12 % de la SAU. 54% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 24% en production bovine, surtout en viande.

Parmi les 11 571 exploitations dont l'exploitant est une personne physique, 1 448 sont des groupements (mari - épouse, père - fils, etc...).

Au 1^{er} mai également, la DGSIE (INS) a recensé 9 716 exploitations (75,7 %) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 3 116 exploitations (24,3 %) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 65,6 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 24,5 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel (3 123, soit 24 % du total des exploitations) sont de petites exploitations : 35 % d'entre elles exploitent moins de 10 ha et 60 % exploitent moins de 20 ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 387 exploitations de plus de 50 ha avec une superficie moyenne de 84 ha et 26 exploitations de plus de 150 ha. Ce sont probablement là des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs. On y trouve aussi 1/3 du total des personnes morales.

I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs

I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins

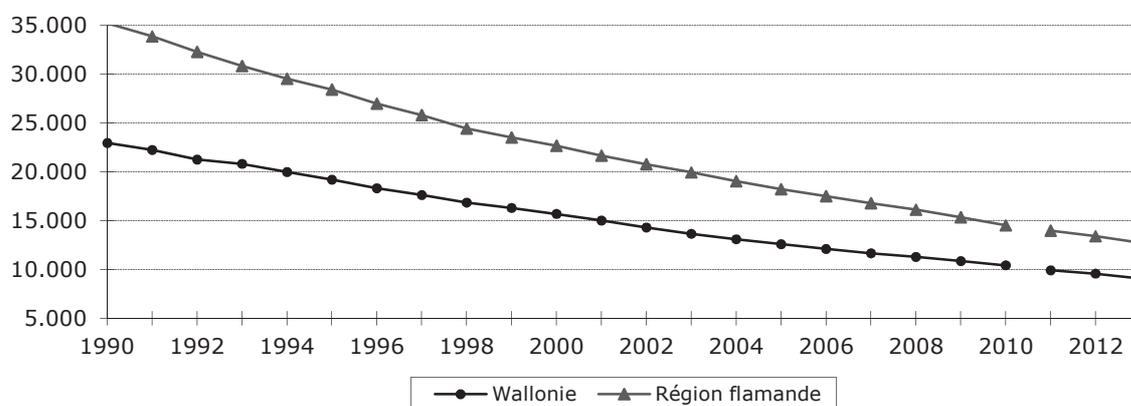
Chiffres repères	
Détenteurs de bovins en Wallonie	
(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2006	12,1
2008	11,3
2010	10,4
2011	9,9
2012	9,6
2013	9,1

En mai 2013, on a dénombré en Wallonie 9 076 détenteurs de bovins (annexe I.22), ce qui signifie que la production bovine est présente dans 71 % des exploitations wallonnes. C'est moins qu'en 1990, année où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Wallonie, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2013, il s'est réduit de 60,4 % (figure 1.10).

En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Wallonie. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 12 741 en 2013, mais il ne représente que 51,2 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Figure 1.10 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2013)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 1.11). Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005. Il est actuellement de 130 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 99 têtes en 2013 contre 49 en 1990.

C'est en Ardenne (158 têtes) et en Famenne (160 têtes) que le cheptel bovin moyen est le plus important. La dimension moyenne du cheptel bovin est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 95 têtes en Haute Ardenne et 111 têtes en région herbagère liégeoise.

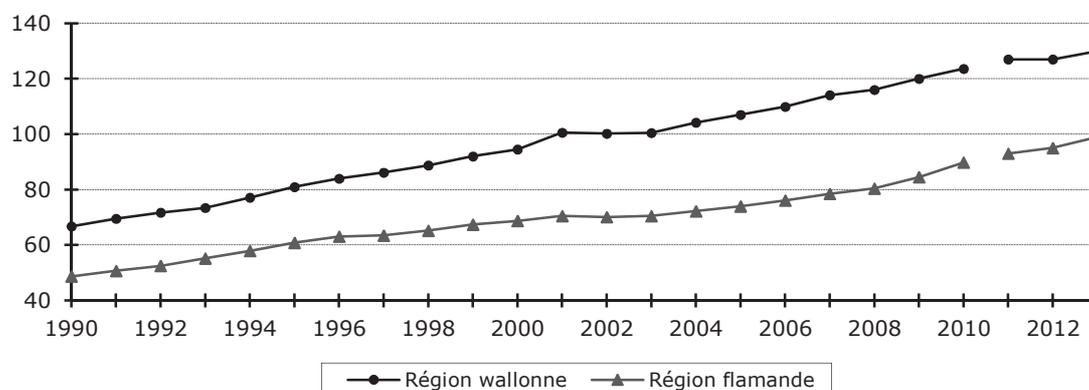
On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 111 têtes dans la province de Liège à 161 têtes dans la province de Luxembourg.

Chiffres repères

Cheptel bovin moyen en Wallonie

(têtes)	
1990	66
2006	110
2008	116
2010	124
2011	127
2012	127
2013	130

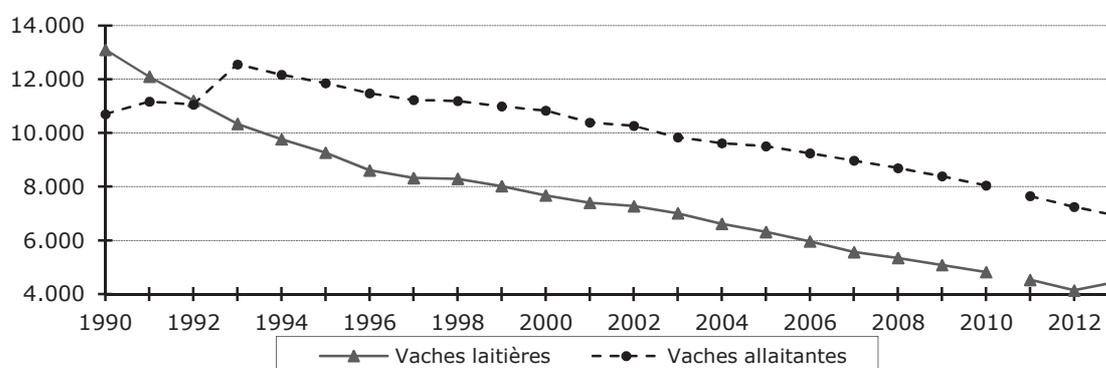
Figure 1.11 : Evolution du cheptel bovin moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2013)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a vu se poursuivre la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 1.12).

Figure 1.12 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Wallonie (1990 à 2013)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Si, en 1990, 57 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion tombe à 49 % en mai 2013. A cette date, on ne recense plus que

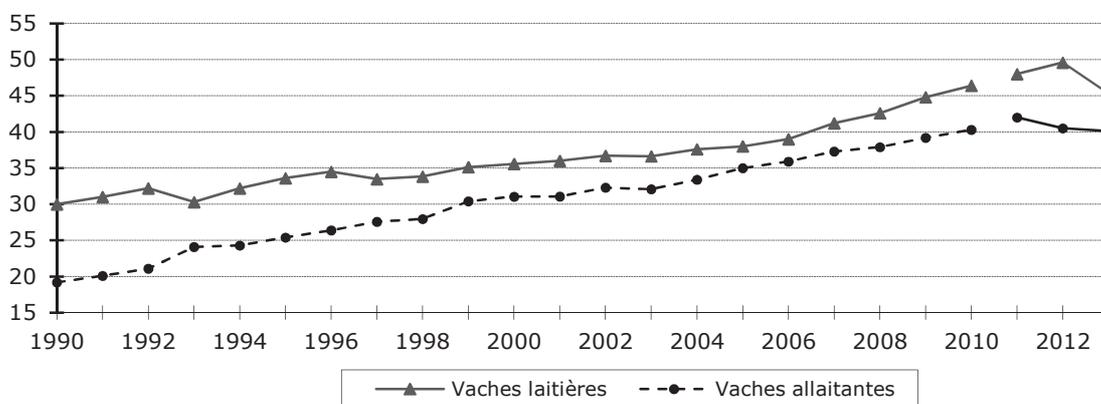
4 460 détenteurs de vaches laitières en Wallonie contre 13 107 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place au cours de la campagne 1996-97 d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières a été ralentie.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 557 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2013 à 6 915 unités, ce qui représente 76 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Wallonie, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également un agrandissement du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci il a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 1.13).

Figure 1.13 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation bovine en Wallonie (1990 à 2013)



Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

En 2013, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 45 têtes contre 30 en 1990. Pour les vaches allaitantes, on atteint 40 têtes en 2013 contre 19 en 1990. Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Wallonie (annexe I. 23).

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en Wallonie		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
2006	5,9	9,2
2008	5,3	8,7
2010	4,8	8,1
2011	4,5	7,7
2012	4,1	7,2
2013	4,5	6,9

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 30 et 16 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 24 et 23 % du cheptel laitier de la Wallonie. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est le plus faible en Ardenne (35 têtes) et le plus élevé en région herbagère liégeoise (64). Cette dernière région est également la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, la Haute Ardenne et l'Ardenne, qui détiennent entre 9 et 13 % des vaches laitières et ont des troupeaux comprenant en moyenne de 49 à 59 vaches laitières.

Concernant les vaches allaitantes, la Wallonie compte 46 % des détenteurs mais 62 % du cheptel national. Le cheptel moyen par exploitation y est pratiquement le double de celui observé en Région flamande (annexe I.24).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Wallonie, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes

sont la région limoneuse, l'Ardenne et le Condroz.

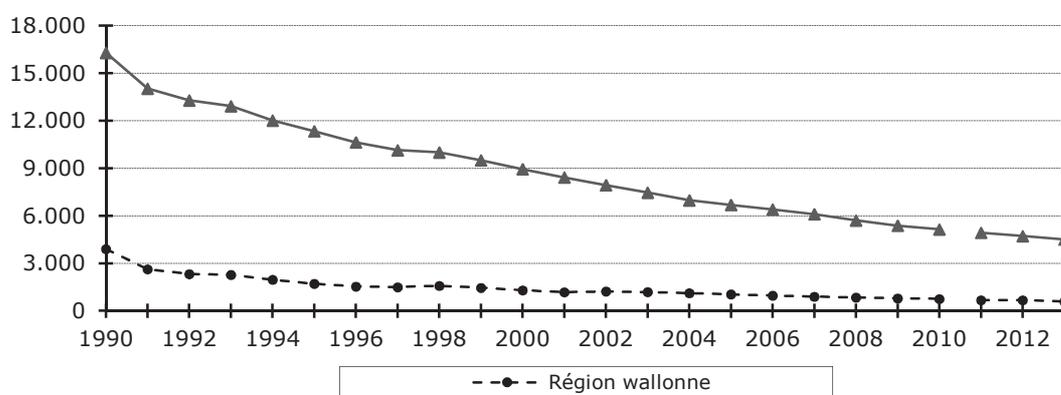
Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (56 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (49 têtes), en Famenne (50 têtes) et dans le Condroz (48 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (14 têtes).

I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 75 % en Wallonie et de 61 % en Région flamande, tant et si bien qu'au 1^{er} mai 2013 (annexe I.25), la spéculation porcine ne concerne plus que 4,6 % des exploitations wallonnes et 18 % des exploitations flamandes.

En 2013, la Wallonie compte 584 détenteurs de porcs (11 % de l'ensemble des détenteurs belges) qui détiennent ensemble près de 5 % du cheptel porcine national.

Figure 1.14 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2013)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen par exploitation a fortement augmenté. En Wallonie, il est passé de 78 têtes en 1990 à 560 têtes en 2013 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 1 366 têtes (figure 1.13). La taille du cheptel porcine dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Wallonie, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense 34 % des détenteurs et 40 % du cheptel porcine wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz. Le cheptel porcine moyen par exploitation varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 149 têtes en région jurassique à 660 têtes en région limoneuse, 681 têtes en Famenne et 805 têtes en Condroz.

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (30 % des détenteurs et 36 % du cheptel) et de Liège (28 % des détenteurs et 26 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcine varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 240 têtes dans la province de Luxembourg à 773 dans la province de Brabant.

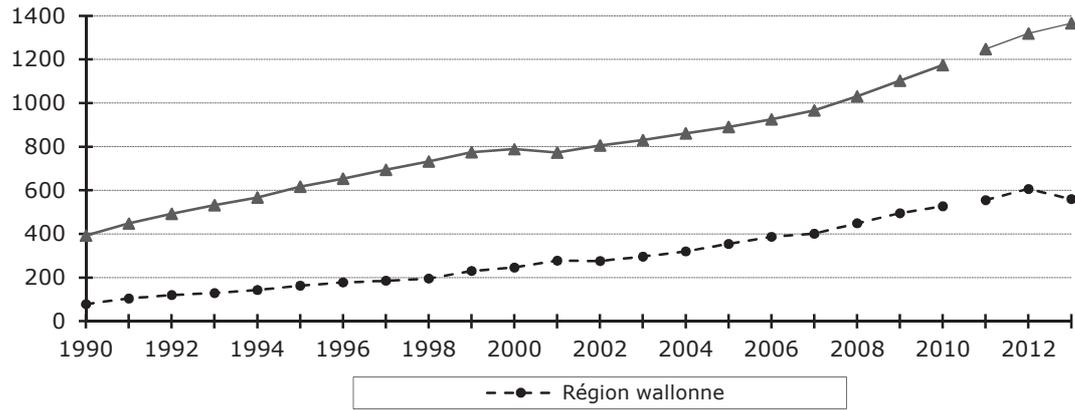
Chiffres repères

Détenteurs de porcs en Wallonie

(x 1 000 unités)

1990	3,9
2006	0,96
2008	0,84
2010	0,74
2011	0,67
2012	0,67
2013	0,58

Figure 1.15 : Evolution du cheptel porcin moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2013)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX

Afin d'estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture (ou le nombre de têtes de bétail) et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), de cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 2.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 55 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 45 %. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 2.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole « Wallonie » (1^{er} mai 2011 à 2013) (ha)

	2011	2012	2013
Terres arables	389.628	391.107	397.417
Cultures permanentes	2.100	1.968	2.003
Prairies permanentes	330.850	321.843	314.139
Cultures sous serres	32	36	47
Autres	42	0	0
Superficie agricole utilisée	722.652	714.954	713.606

Source : DGSIE (INS) – Enquêtes et recensements agricoles - SIGEC

II.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement, pour l'année 2013, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent dans la superficie agricole utilisée (SAU, en diminution de 0,2 %), par ordre décroissant, en prairies permanentes (45 %), céréales pour le grain (27,2 %, dont 68,0 % de froment), cultures fourragères (12,7 %), cultures industrielles (8,6 %), pommes de terre (4,5 %), autres (2,0 %)(annexe II.1).

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements. Les données sont reprises à l'annexe II.2.

Par rapport à 2012, la DGSIE observe une diminution des ensemencements en orge d'hiver (-1,9 %) et en betteraves sucrières (-3,6 %), une augmentation en chicorée (+21,6 %), en pommes de terre (+7,3 %) et en lin (+ 5 %).

II.1.1 Les céréales

En Wallonie, la superficie consacrée aux céréales en 2013 couvre 193 841 ha (+3 648 ha par rapport à 2012), soit 57,4 % des emblavements en céréales de la Belgique et 27,2 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 187 224 tonnes, soit une augmentation de 5,8 % par rapport à 2012. Ceci s'explique par la hausse du rendement (+7,8 %) et la baisse de la superficie cultivée (-1,9 %). Le rendement moyen estimé pour la Wallonie est d'environ 91,3 quintaux (Qx)/ha. Il varie cependant entre 65,7 Qx/ha en Haute Ardenne et 95,7 Qx/ha en région limoneuse.

La production d'escourgeon (orge d'hiver), seconde céréale en importance, est de l'ordre de 260 400 tonnes, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2012. Les surfaces ensemencées ont progressé de 0,6 % et le rendement moyen estimé pour la Wallonie a augmenté (2,8 %), il s'élève à 84,1 Qx/ha et varie entre 64,3 Qx/ha en Ardenne et 91,3 Qx/ha en région limoneuse.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont le total des emblavements couvre 10 549 ha, voit sa production augmenter de 11 % par rapport à 2012, pour s'établir à 76 979 tonnes. Cela est dû à l'augmentation de la superficie cultivée (+7,2 %) ainsi qu'à un rendement en hausse de 3,5 %.

II.1.2 Les cultures industrielles

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2013 une superficie de 61 032 ha, soit 8,6 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, la chicorée à inuline et le colza représentent respectivement 64 %, 8 % et 22 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Wallonie.

La diminution de la superficie ensemencée en betteraves sucrières en 2013 en Wallonie (38 948 ha, soit 3,7 % de moins qu'en 2012) et l'augmentation du rendement en racines (806,2 Qx/ha, +0,3 %) impliquent une baisse de la production de 3,4 %, qui s'établit ainsi à 3 140 105 tonnes (3 251 055 tonnes en 2012).

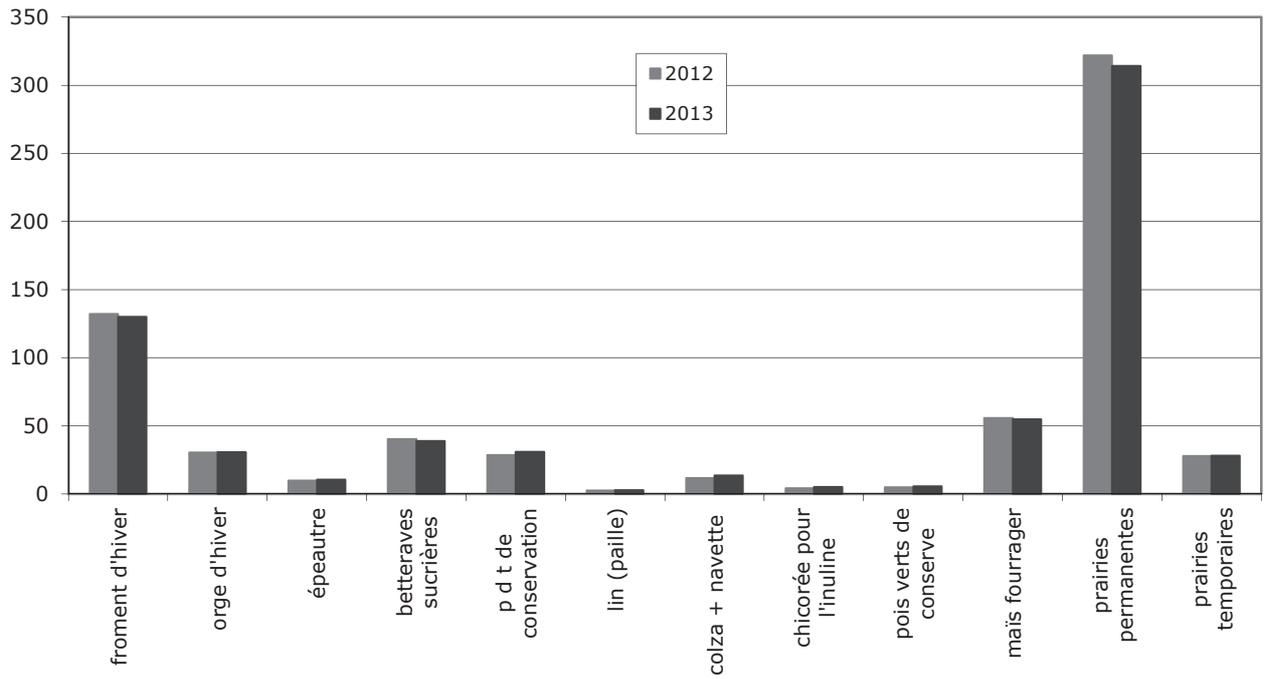
Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Wallonie, on trouve le lin et la chicorée à inuline. La superficie consacrée à la chicorée à inuline a augmenté en 2013 pour s'établir à 5 082 ha contre 4 172 ha en 2012 (+22 %). La superficie emblavée en lin a augmenté (+5 %) pour s'établir à 2 780 ha en 2013 selon les estimations de la DGSIE.

La production de lin (paille) en Wallonie atteint 16 129 tonnes, soit 1,6 % de plus qu'en 2012.

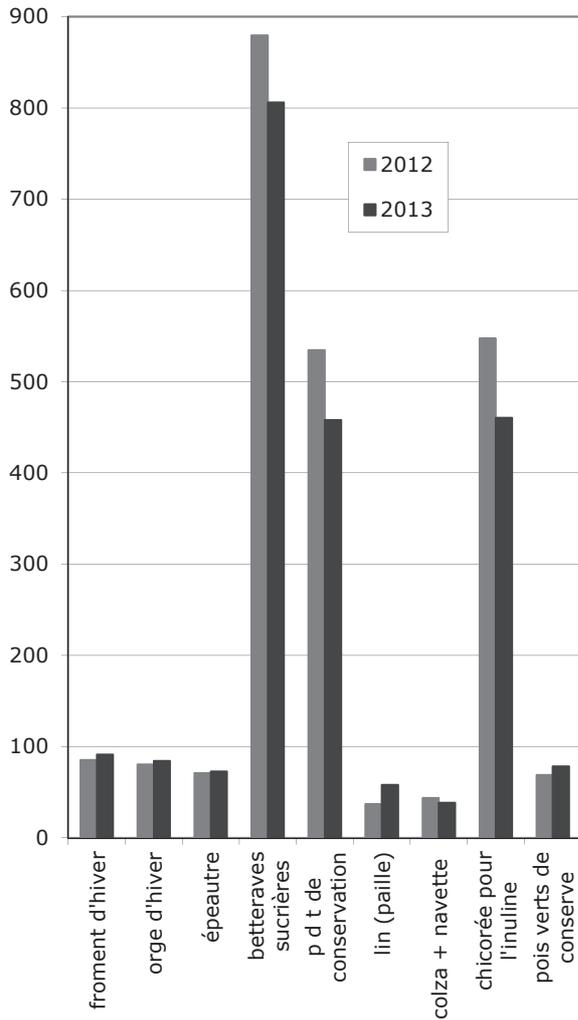
La culture de chicorée à inuline a vu sa superficie se réduire considérablement entre 2005 et 2006, si bien que la production de racines est passée de 565 564 tonnes en 2005 à 291 569 tonnes en 2006, soit une diminution de 48,4 %. En 2013, la production s'élève à 233 963 tonnes soit une hausse de 20 % par rapport à 2012. Cette culture est essentiellement située en région limoneuse et sablo-limoneuse.

La culture du colza (13 527 ha), concentrée sur la province de Namur (60 %), connaît une nouvelle augmentation de la superficie ensemencée (+14 %) par rapport à 2012. Cette augmentation induit une production estimée à 52 239 tonnes, en hausse (+15 %), due à une augmentation de la superficie et un statu quo des rendements.

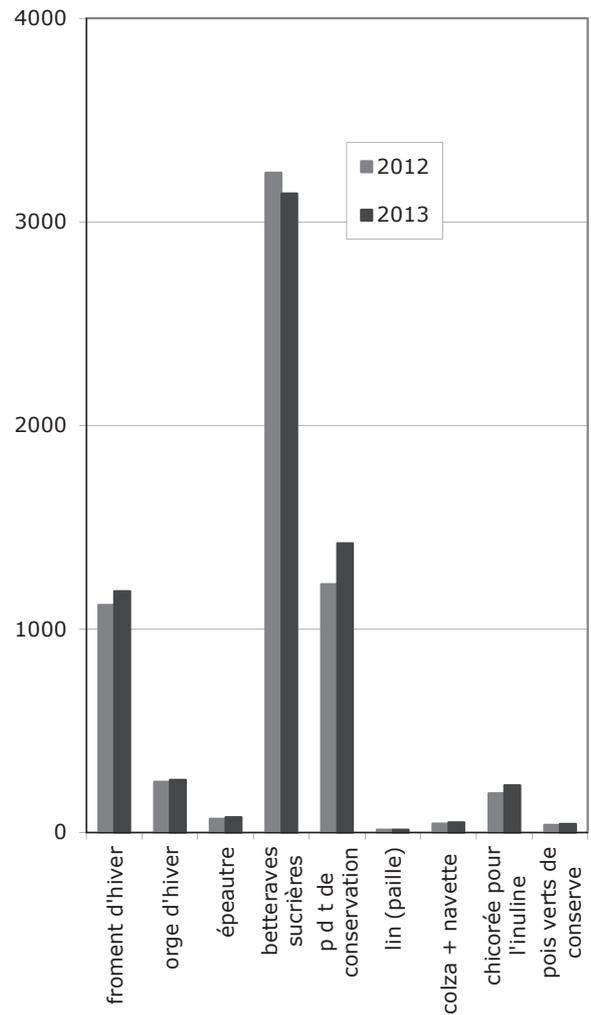
Superficie en milliers d'hectares



Rendement en Q/ha



Production en milliers de T



II.1.3 Les pommes de terre

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2013 s'élevé à 32 066 ha (+7,3 %), dont 140 ha destinés à produire des plants de pommes de terre et 31 044 ha pour les pommes de terre de conservation (la variété « Bintje » assurant près de 60 % du volume produit).

En moyenne, le rendement observé en 2013 est en hausse par rapport à 2012 de 7,6 %, et la production totale de pommes de terre de conservation, qui s'élevé à 1 421 350 tonnes, est plus élevée de 16 % par rapport à l'année précédente.

II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères

Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 404 509 ha en 2013, soit 56,7 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 342 189 ha (84,6 % du total des fourrages) dont 314 139 ha de prairies permanentes et 28 050 ha de prairies temporaires. Il est à noter que ces dernières progressent de façon régulière depuis une vingtaine d'années ; ainsi en 2009, elles représentaient 6,5 % des terres arables. En 2013, elles en représentent 7,0 %.

Pour le calcul de la production, on prend en compte les prairies déclarées comme destinées à la fauche et, en tenant compte du nombre de coupes, on obtient une superficie de fourrages de conservation de 27 025 ha de prairies temporaires et 119 874 ha de prairies permanentes.

Le rendement en matière sèche des prairies temporaires pour la fauche est estimé à 100,6 Qx/ha (contre 95,0 Qx/ha en 2012). Celui des prairies permanentes pour la fauche est estimé à 61,8 Qx/ha (contre 66,7 Qx/ha en 2012). Dès lors, la production totale récoltée en 2013 s'élevé à 1 012 390 tonnes de matière sèche, soit une hausse de 14 % par rapport à l'année 2012.

Sur les 62 320 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 54 943 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à 42 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2013 s'élevé à 2 304 724 tonnes, soit -6,6 % par rapport à 2012.

La superficie en betteraves fourragères atteint 805 ha, en hausse de 7,2 %, dont près de la moitié se trouve dans la province du Hainaut.

II.1.5 Terres arables retirées de la production

A la suite de la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien. Actuellement, le taux de jachère obligatoire est porté à 0 %.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

A partir de 2011, il n'y a plus de distinction entre jachère aidée et non aidée. La jachère proprement dite couvre encore 1.280 ha en Wallonie.

Les terres retirées de la production (jachères et tournières enherbées) couvraient, en 2013, 6 665 ha en Wallonie, soit 1,7 % de la superficie des terres arables.

Tableau 2.2 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Wallonie, au 1^{er} mai, de 2009 à 2013 (ha)

	2009	2010	2011	2012	2013
Jachères	2.101	1.638	988	1.143	1.280
Tournières enherbées	4.835	4.829	5.616	5.655	5.385
Total	6.936	6.467	6.604	6.798	6.665

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

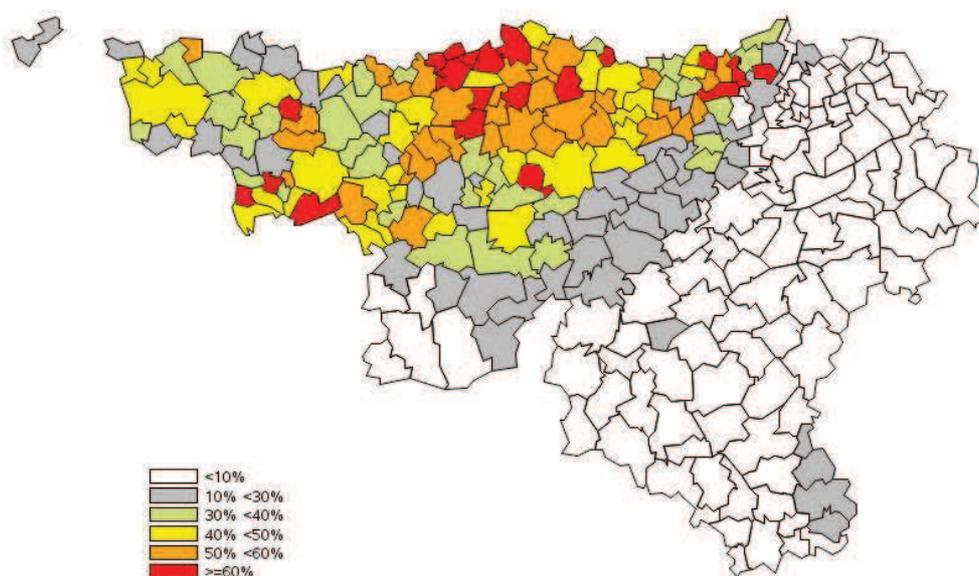
II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de Wallonie, les données suivantes ont été utilisées :

- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par la DGSIE (INS) dans les communes en 2012 ;
- d'autre part, à partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 impose de se référencer sur des rapports de productions brutes standards (sans les subsides) pour déterminer l'OTE, et non plus sur des rapports de marge brute standard. Ce changement de référence affecte très peu la classification des exploitations.
- En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteur et ensuite rapportés à la valeur de la production brute standard totale dans la commune considérée.

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en régions limoneuse et sablo-limoneuse (carte 2.1).

Carte 2.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de Wallonie, en 2013



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2013

II.2 LES CULTURES HORTICOLES

II.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Il y a une vingtaine d'années, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha. En 2013, elles couvrent 12 082 ha, soit 3,0 % de la superficie des terres arables de la Wallonie. Par rapport à l'année 2012, on observe, selon la DGSIE, une diminution de la superficie de l'ordre de 622 ha, soit -4,9 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (27 490 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation de la superficie est de 2,9 % en Région flamande, soit la moitié de celui de la Wallonie.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent respectivement 5 670 ha et 2 195 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 813 ha et 274 ha. Enfin, 315 ha sont occupés par les racines de witloof.

II.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Wallonie. On en recensait 8,8 ha en 2012 et 9,9 ha en 2013 dans le nouvel échantillon. Ce mode de production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 947 ha de cultures de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Wallonie. Il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

II.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, y compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastiques perforés et les cultures fruitières sous serres.

En 2013, on recense 1 562 ha de cultures fruitières de plein air, soit 2,7 % de moins qu'en 2012. Les vergers (1 405 ha dans 124 exploitations, soit une moyenne de 11,3 ha par exploitation) en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (597 ha), les poiriers (660 ha) et les cerisiers (59 ha). La culture de fraises couvre quant à elle 73 ha, en baisse de 54 % par rapport à 2012 !

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2013, on y recense près de 922 ha, soit 59 % des cultures fruitières de plein air.

En 2013, les cultures fruitières sous serres, uniquement des fraises, recouvrent 21,6 hectares. Cette superficie concerne 56 exploitations, soit, en moyenne, 39 ares par exploitation.

II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales

En 2013, on a recensé 514 hectares de pépinières en plein air dont 151 ha de plants d'ornement, 40 ha de plants forestiers et 323 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en hausse. En 2012, on en recensait 488 ha.

On trouve principalement les plants d'ornement en province du Hainaut (51 %), les plants forestiers dans les provinces de Luxembourg et de Namur (plus de 70%) et les plants d'arbres fruitiers dans le Hainaut et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 12,4 ha dont 10 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 10 ha dont 3 ha de plantes en pots.

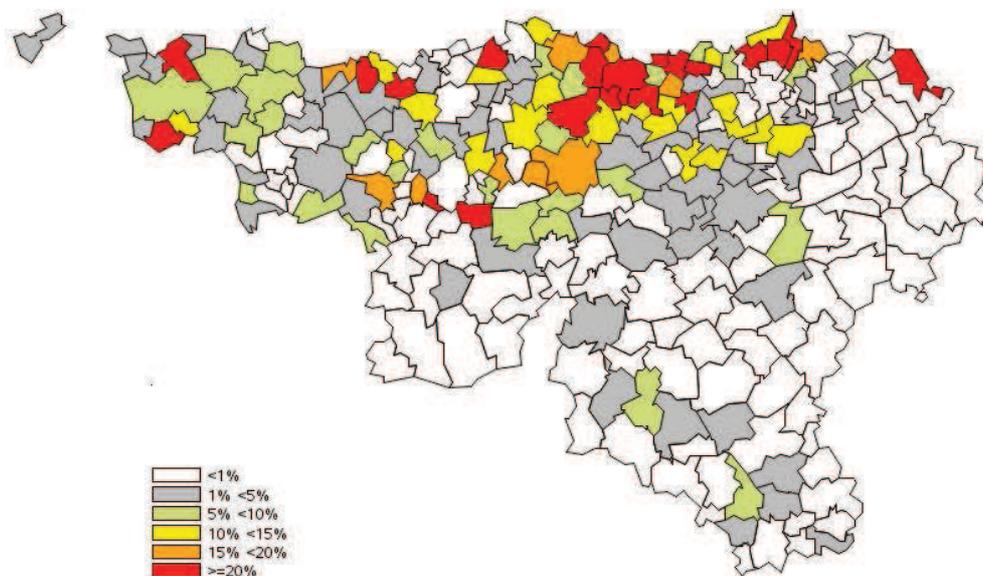
La superficie agricole consacrée aux sapins de Noël en Wallonie couvre près de 291 hectares soit 64 % de la superficie de sapins de Noël recensée au niveau de la Belgique. Ce type de production est essentiellement localisé dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Il n'est pas aisé d'évaluer les superficies consacrées aux sapins de Noël car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie dans le temps, notamment en fonction de l'évolution du marché, et que certaines superficies en sapins de Noël appartiennent à des catégories de citoyens non recensés.

II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Wallonie (carte 2.2).

Carte 2.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de Wallonie, en 2013



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale de la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2013

II.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

II.3.1 Les productions bovines

Au 1^{er} mai 2013, l'effectif total des bovins en Wallonie s'élevait à 1 176 540 têtes (48 % du cheptel belge), soit un effectif en baisse de 3,0 % par rapport à 2012 (annexe II.3).

Entre le 1^{er} mai 2012 et le 1^{er} mai 2013, on enregistre la disparition de 503 exploitations détenant des bovins en Wallonie (-5,3 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine...), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 13 % entre 1990 et 2006. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2013, sur un total d'un peu plus de 479 500 vaches en production, 58 % relèvent de cette catégorie.

Avec la race Blanc Bleu Belge dont l'effectif des vaches représente près de 54 % du total des vaches recensées en Wallonie, l'exploitation bovine wallonne s'est orientée résolument vers la viande.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2013, sur les 9 074 exploitations détenant des bovins, 4 460 détiennent des vaches laitières et 6 915 des vaches allaitantes.

II.3.1.1 La production de viande

En 2013, la production nette (les abattages) de la Belgique concerne 806 179 têtes de bétail bovin dont 470 955 bovins adultes d'un poids carcasse moyen de 415,2 kg et 335 224 veaux d'un poids carcasse moyen de 160,8 kg. On estime donc la production bovine nette belge à 249 913 tonnes, en diminution de 4,5 % par rapport à 2012.

La localisation (Wallonie, Flandre) des abattages ne fait que refléter l'activité des entreprises d'abattage (et leur localisation) et n'augure en rien de l'origine de l'animal abattu.

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants. Pour déterminer la PIB de la Wallonie, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de reproduction présent en Wallonie.

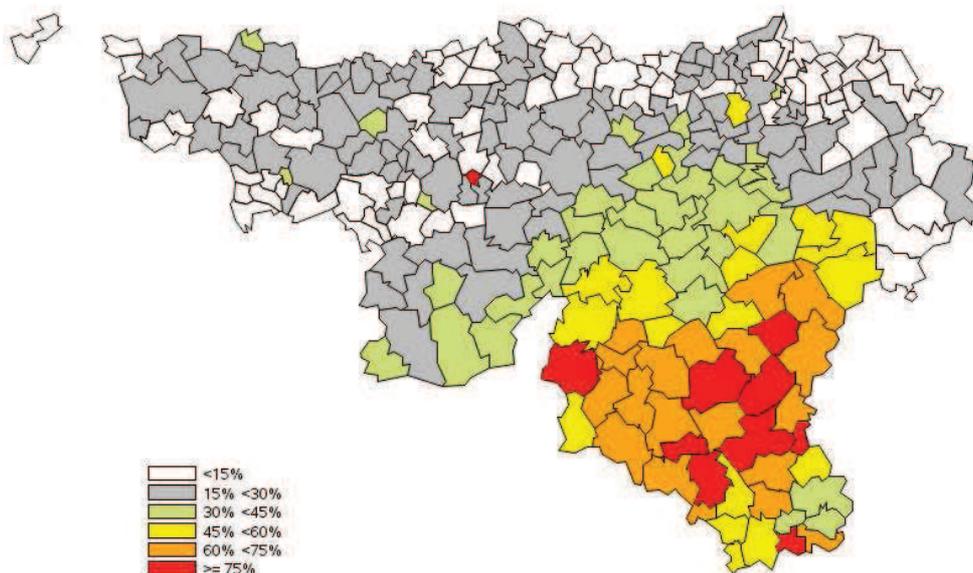
En 2013, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 276 000 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 43 700 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie.

Si on émet l'hypothèse qu'en Wallonie la viande de gros bovins représente 70 % de la production indigène brute belge et celle des veaux 2 %, on peut estimer la PIB wallonne à 137 800 tonnes (en équivalent poids carcasse). Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Wallonie et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 2.3).

Carte 2.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie, en 2013



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2013

II.3.1.3 La production de lait

En 2013, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 202 000 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,455 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Wallonie dispose de 1,383 milliards de litres (tableau suivant). La somme des livraisons corrigées ne s'élève qu'à 1,247 milliards de litres. Le quota livraison attribué moyen est de l'ordre de 357 300 litres par exploitation pour la campagne 2013-2014, en hausse de 2 730 litres ou de 0,8 % par rapport à la campagne 2012-2013.

Toutefois, le quota moyen par exploitation varie selon les provinces entre 282 000 litres en Hainaut et 458 000 litres dans la province de Liège.

Tableau 2.3 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2013-2014

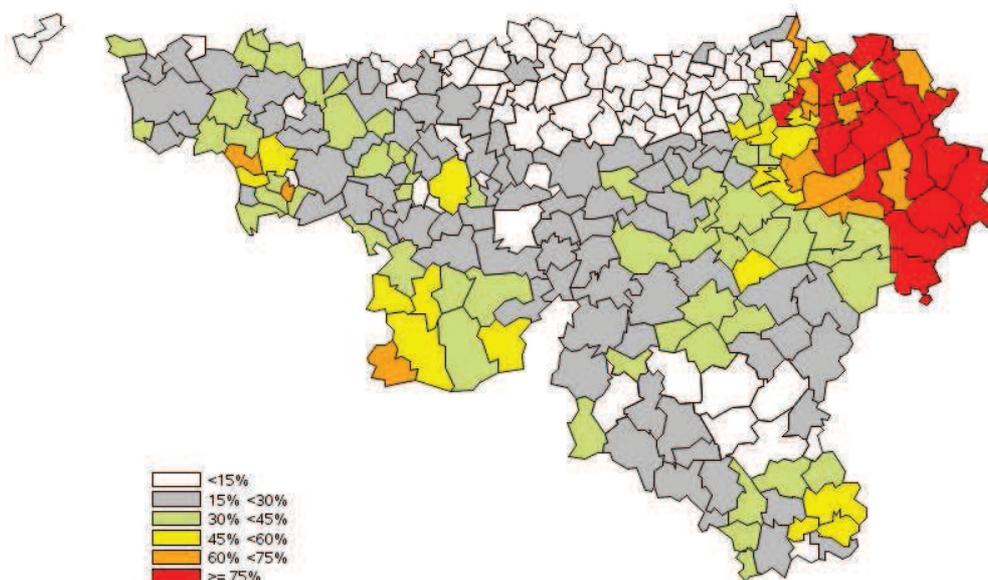
	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs	Quota moyen (1 000 litres)
Brabant wallon	49,2	3,6	150	328,0
Hainaut	395,1	28,5	1.401	282,0
Liège	570,2	41,3	1.245	458,0
Luxembourg	178,1	12,9	501	355,5
Namur	190,1	13,7	573	331,8
Wallonie	1.382,7	100,0	3.870	357,3

Source : DGARNE-D41

II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 2.4.

Carte 2.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de Wallonie, en 2013



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2013

II.3.2 La production porcine

Entre l'enquête au 1^{er} mai 2012 et l'enquête au 1^{er} mai 2013, le nombre total de porcs détenus en Belgique a diminué de 152 468 têtes (-2,3 %), mais le nombre de truies diminue de près de 8 300 têtes.

En Wallonie, on constate une diminution des effectifs entre 2012 et 2013 de l'ordre de 77 400 têtes (-19 %) pour s'établir à 326 786 porcs, dont plus de 11 300 truies.

En 1990, la Wallonie comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2013, cette proportion n'est plus que de 4,6 %, soit 584 exploitations détenant, en moyenne, 559 porcs.

Le nombre d'exploitations détenant des truies s'élève à 179 en 2013 (63 truies par exploitation) alors qu'en 1990, on en comptait 1 997 (20 truies par exploitation).

La production nette (les abattages) en Wallonie, en 2013, s'élève à 139 500 tonnes, soit près de 12,0 % de la production nette belge.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (152 700 porcs) et de Liège (116 000 porcs). C'est dans cette dernière province que 57 % des abattages wallons ont eu lieu en 2013.

II.3.3 La production avicole

II.3.3.1 Le poulet de chair

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations. En 2013, on en dénombre 3 058 200 (-18 %) dans 352 exploitations (+3 % par rapport à 2012). Il est à noter que 92 exploitations déclarent détenir plus de 10 000 poulets de chair (22.000 en moyenne) et représentent plus de 90 % du secteur en Wallonie. La production nette wallonne est de près de 40 700 tonnes de volailles, soit 10 % de la production nette belge.

II.3.3.2 Les poules pondeuses

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années, mais l'utilisation des œufs s'est diversifiée grâce au développement de l'industrie agroalimentaire.

Au 1^{er} mai 2013, la Wallonie compte 1 014 200 poules pondeuses, soit près de 352 000 de moins qu'en 2012 (-25 %).

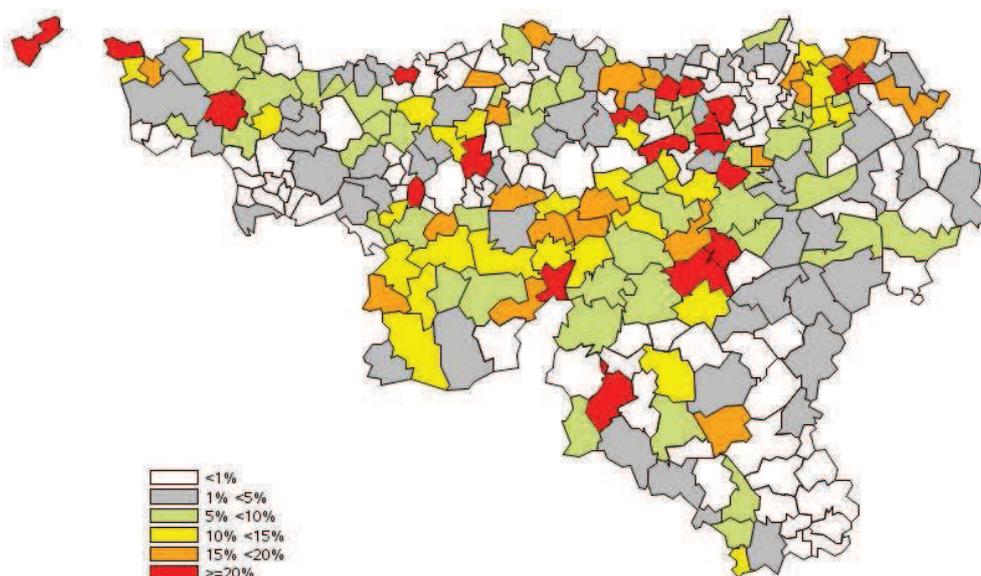
La production d'œufs en Wallonie se répartit entre les provinces du Hainaut (44,5 %), de Liège (25,6 %) et de Luxembourg (20,0 %).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses recensés par la DGSIE (INS) est de 1 240. Cependant 3 % d'entre eux (40 exploitations de plus de 10 000 poules), détiennent 82 % de l'effectif. La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Wallonie et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 2.5).

Carte 2.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de Wallonie, en 2013



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2013

II.3.5 La production chevaline

En 1990, 7 307 chevaux étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2013, on en recense 13 341. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Namur et de Liège.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révèle être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

II.3.6 Les productions ovine et caprine

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2013, on en recense près de 48 400. Ils sont détenus dans 1 201 exploitations professionnelles, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Wallonie. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production.

En 2013, le nombre de caprins recensés en Wallonie s'élève à 10 665 têtes.

Il faut noter, tant en ce qui concerne le cheptel ovin que caprin, qu'un grand nombre de particuliers ne participant pas aux recensements détiennent des animaux, et qu'il est difficile d'en évaluer le nombre.

II.4 LES PRODUCTIONS SOUS MODE BIOLOGIQUE

Trois organismes certificateurs sont agréés en Wallonie en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « CERTISYS » (Belgique), de « Tüv Nord Integra » (division du groupe « INTEGRA ») et de Quality Partner (Belgique).

NB : il y en a un de plus agréé en Flandre, à savoir Control Union.

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie transitent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leurs productions puissent être vendues sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » (NB : on dit plus couramment « produit biologique ») et certifiées comme telles.

II.4.1 Les productions végétales

L'importance des superficies sous contrôle en Wallonie vient du rapport annuel établi par les organismes certificateurs à destination de la direction concernée de la DGARNE. Pour la Flandre les informations sont tirées du rapport : « De biologische landbouw in Vlaanderen - Stand van zaken 2013 » publié par l'« *Afdeling Monitoring en Studie* » du « *Departement Landbouw en Visserij* »^[1].

En 2013, la superficie sous contrôle (bio et conversion) à l'échelon du Royaume couvre près de 62 500 ha (dont 57 427 ha en Wallonie), soit une augmentation de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Cet accroissement est la résultante d'une progression enregistrée dans les deux régions du pays, + 2,6 % en Flandre et + 4,9 % en Wallonie. On note donc à nouveau un ralentissement de la croissance des superficies sous contrôle. Ce ralentissement est nettement plus marqué en Flandre qu'en Wallonie.

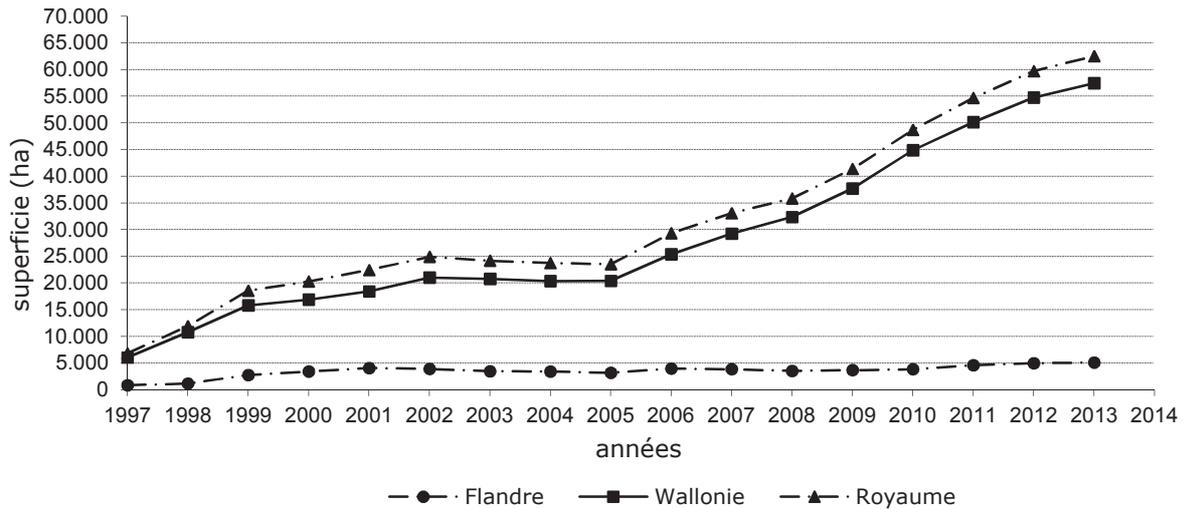
La part de la superficie sous contrôle par rapport à la SAU recensée, progresse encore en Wallonie et atteint 8 % tandis que la superficie sous contrôle en Flandre reste sous la barre du pour cent avec 0,8 % de la SAU recensée.

En ce qui concerne la Wallonie, le « Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020 » a pour objectif d'atteindre 14 % de la SAU convertie au mode biologique de production. Si le rythme annuel moyen de progression observé les cinq dernières années devait se maintenir, l'objectif du plan stratégique devrait être atteint dès 2018. Toutefois, si l'on prend en considération le rythme de progression sur les trois dernières années, il apparaît que l'objectif de 14 % ne sera pas atteint avant 2020, qui est l'année-cible.

La figure 2.1 ci-après évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Wallonie et en Belgique.

^[1]<http://lv.vlaanderen.be/nl/voorlichting-info/publicaties/studies/2014/de-biologische-landbouw-vlaanderen-stand-van-zaken-2013>

Figure 2.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2013



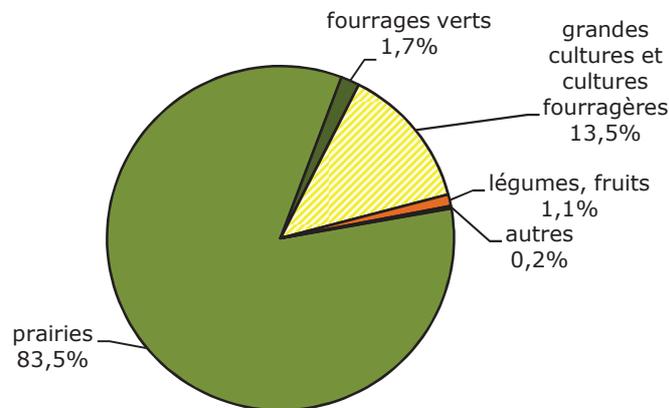
Source : rapport de la Belgique relatif au règlement (CE) n°834/2007 du Conseil et calculs DGARNE (D32)

La répartition de la superficie sous contrôle selon les cultures, ainsi que le montre la figure 2.2 ci-après, n'évolue guère dans le temps. Le paysage « bio » wallon est depuis le début des observations en la matière très largement dominé par les superficies fourragères qui, en 2013, représentent 85,2 % de la SAU en mode biologique de production (sans compter la part des grandes cultures consacrées à l'alimentation animale), soit une réduction de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Cette réduction s'explique par la progression relative des surfaces sous contrôle dédiées aux grandes cultures (+15 %) et aux cultures maraîchères (+12 %).

La situation est différente en Région flamande puisque les grandes cultures, les fruits et les légumes représentent ensemble près de 33 % de la superficie sous contrôle. En Wallonie, ces superficies couvrent 14,5 % de la superficie sous contrôle. Les prairies flamandaises menées en mode biologique (les surfaces en conversion comprises) représentent 50 % de la surface totale « bio ». En Wallonie, 83,5 % de la surface « bio » sont consacrés à la prairie.

L'agriculture biologique est bien plus axée sur la production fourragère que l'agriculture conventionnelle dans les deux régions mais tout particulièrement en Wallonie. Ceci traduit très probablement le fait qu'il est plus aisé de conduire des surfaces fourragères en mode biologique de production et plus spécialement des prairies et en outre que ces spéculations sont, à la base, menées de manière moins intensive en Wallonie qu'en Flandre d'où la plus grande facilité d'adaptation au cahier des charges « bio » dans la première région citée.

Figure 2.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture (2013)

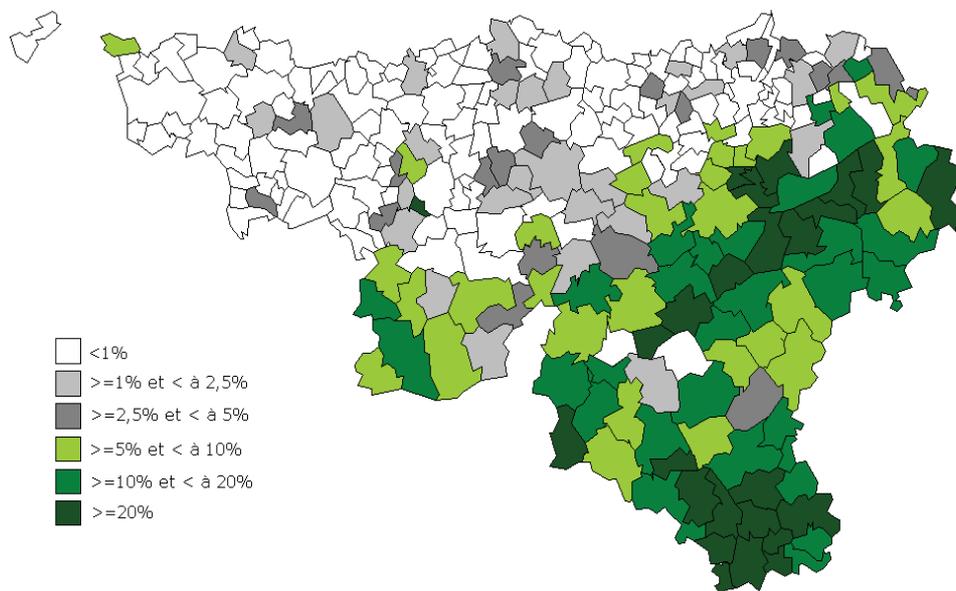


Sources : SPW/DGARNE (D32), Certisys, Tüv Nord Integra, Quality Partner

Le mode biologique concerne 8 % de la SAU wallonne. A l'échelon des communes d'importantes différences apparaissent ; c'est ce qu'illustre la carte ci-après qui est toujours

d'actualité. Le Sud-Est est, globalement plus orienté « bio » que le reste de la Wallonie. Cet écart entre les deux sous-régions forme une frontière coïncidant assez bien avec la limite de la zone défavorisée. En effet, 85 % des surfaces « bio » sont fourragères et cette zone est de loin dominée par les superficies fourragères qui servent de support aux spéculations bovines (lait, viande).

Carte 2.6 : Importance du mode de production biologique dans les communes wallonnes (2010) en % de la SAU communale



Sources : Service public de Wallonie/DGARNE, SPF économie/DGSIE

II.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Wallonie (Sud et Est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 2.4 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2006 et 2013 en RW

Espèces	2006	2008	2010	2012	2013		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	UGB	% UGB
Bovins	30.844	40.467	61.333	69.690	72.179	58.509	83,2
Porcins	9.377	9.593	13.618	8.273	8.159	1.313	1,9
Ovins et caprins	9.192	7.652	8.107	11.260	12.594	1.889	2,7
Autres animaux	1.211	1.642	1.771	1.798	2.044	896	1,3
Volailles	772.636	945.000	1.151.490	1.486.743	1.591.041	7.688	10,9
					1.686.017	70.295	100,0

Sources : Certisys, Tüv Nord Integra, Quality Partner, Service public de Wallonie/DGARNE, estimations DGARNE (UGB)

On note une forte progression du nombre de têtes de volailles (+28,3 % de poules pondeuses et +5,5 % de poulets de chair) et une progression plus modérée du nombre de bovins sous contrôle (+3,6 %) par rapport à l'année précédente. La baisse du nombre de porcs sous contrôle amorcée en 2010 (-40 % entre 2010 et 2012) est tempérée en 2013 (-1,4 %). Comme en 2012, en 2013, plus d'une volaille sur quatre est élevée dans le respect du cahier de charges « bio ».

Il est à souligner que le secteur animal « bio » est à l'instar du secteur végétal plus dynamique en Wallonie qu'en Région flamande même pour des productions telles les porcs et la volaille qui sont une spécialité du Nord du Royaume. Lorsqu'on exprime en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2013, à peine 7,3 % du total sous contrôle en Belgique.

II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »

II.4.3.1 Les tendances

Les superficies sous contrôle ont crû en 2013 à l'échelon du Royaume (+4,7 %) de façon moins accentuée que l'année précédente (+9 %).

En ce qui concerne le secteur animal « bio » (tableau 2.4), en Wallonie, la progression enregistrée chez les bovins l'année précédente (+5,5 %) est moins accentuée en 2013 (+3,6 %). Si l'on porte un regard sur la période couverte par le tableau on relève que le nombre de volailles sous contrôle a doublé et que le nombre de bovins a plus que doublé. On note une progression considérable les cinq dernières années en ce qui concerne les ovins et caprins (+65 %) et une baisse sensible chez les porcins de 2010 à 2012 qui se stabilise en 2013.

II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »

Pour la Belgique, le montant total des ventes de produits (alimentaires ou non) portant la certification « bio » atteint 403 millions d'euros en 2013^[1], soit une progression de 8 % par rapport à 2012. Sur la période 2008 à 2013, l'augmentation a été de 60 %.

En 2013, les dépenses des ménages belges en produits alimentaires frais « bio » ont augmenté de 10 % et représentent 2 % du total des dépenses des ménages belges dans ce secteur (contre 1,3 % en 2008).

Les produits « bio » possédant les plus grandes parts de marché total sont les substituts de viande (23 %), les œufs (10 %), les légumes (5,2 %), les fruits (3,3 %) et les pommes de terre (3,1 %).

Les surfaces grandes et moyennes et les hard discounters (60,3 %), en léger progrès, et le commerce spécialisé (30,6 %), en recul, forment ensemble plus de 90 % du chiffre d'affaire. La part des ventes se produisant sur des marchés généralistes se maintient en 2013 à 4,5 % du total. Les ventes à la ferme et sur des marchés fermiers ou du terroir progressent en 2013 ; elles forment 4,6 % du total des ventes contre 4,2 % en 2012.

La production intérieure ne suffit pas à satisfaire la demande d'où un recours substantiel à l'importation. Il faut savoir que l'importation de produits issus de l'agriculture biologique est régie par une réglementation stricte afin de garantir au consommateur européen que ces produits importés ont été élaborés selon des méthodes de production équivalentes aux méthodes admises en Europe et ont subi des comparables à ceux imposés par la législation européenne pour les produits indigènes.

En moyenne, les produits « bios » sont plus chers d'un tiers que leurs homologues conventionnels mais selon la nature du produit l'on s'écarte de manière plus ou moins importante de cette moyenne.

Ainsi qu'on l'a évoqué plus haut, la grande distribution règne en maître sur le secteur « bio » qu'il s'agisse ou non de produits alimentaires. Elle est en mesure de mettre en place ses propres filières, ses propres cahiers de charge^[2] allant de la production primaire à, bien entendu, la commercialisation. La grande distribution, ce sont de gigantesques centrales d'achat susceptibles de peser lourdement sur la formation des prix ; c'est aussi une certaine

[1] Voir aussi pour un rapport complet <http://www.apaqw.be/Apaqw/media/PDF/bio/bio-en-chiffres-2013.pdf>

[2] Ces filières doivent évidemment se développer dans le respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine.

tendance à la standardisation, à l'homogénéisation des produits telle qu'on la trouve dans le secteur conventionnel. Force est de constater que le consommateur place sa confiance dans la grande distribution entre autres pour ses achats de produits issus de l'agriculture biologique.

II.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée, d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on comptait un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y avait un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'était nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle était en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies s'est poursuivi mais, à la différence de l'année précédente, le taux de conversion a également été en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

Pour ce qui est du dynamisme affiché par le secteur « bio » en 2006, on relève un ha en conversion pour 3,6 ha sous contrôle, soit un taux de conversion avoisinant les 28 %. Si en outre on prend en considération la progression des superficies sous contrôle, on peut percevoir les premiers signes d'un regain de dynamisme du secteur « bio » wallon. Mais il faudrait que cette tendance se confirme dans le futur pour pouvoir réellement qualifier cela de regain de dynamisme. En 2007 on compte un ha en conversion pour 3,3 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de l'ordre de 30 % qui confirme les signes de dynamisme perçus l'année précédente. En 2008, léger essoufflement puisqu'on ne compte plus que un ha en conversion pour 3,9 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 25 %. En 2009, nouvelle embellie du secteur puisque, outre l'accroissement notable des superficies sous contrôle, l'on note un ha en conversion pour 3,4 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 29 %. En 2010, la progression se poursuit avec un ha en conversion pour 3,1 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 32 %. En 2011, la superficie sous contrôle progresse encore mais plus mollement de sorte que l'on enregistre 1 ha en conversion pour 3,7 ha sous contrôle soit un taux de conversion de 27 %.

En 2012, la superficie sous contrôle poursuit sa progression mais avec une intensité moindre que l'année précédente. Par conséquent on n'observe plus que 1 ha en conversion pour 4,7 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 21 %. On n'avait plus enregistré un taux de conversion aussi bas depuis 2004.

En 2013, on constate une reprise de la dynamique « bio » par rapport à 2012, avec 1 ha en conversion pour 4,25 ha sous contrôle soit un taux de conversion de 23,5 %.

II.5 EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

II.5.1 Les produits végétaux

II.5.1.1 Les céréales

Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix en hausse. A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a accentué la baisse des prix.

La réforme dite « Agenda 2000 » et sa révision à mi-parcours ont fortement modifié les organisations communes de marchés dans le but de les libéraliser. Depuis, on observe une forte volatilité des prix des produits agricoles au sein de l'Union européenne.

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. La situation particulière de l'année 2003/04 expliquait cet écart : la faible récolte au niveau mondial avait fait augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte est redevenue plus abondante, ce qui a fait reculer les prix de vente.

Les prix de la campagne 2005-2006 ont été en moyenne légèrement supérieurs à ceux de la campagne 2004/2005 (+5,6 %) en raison notamment de prix plus élevés en fin de campagne.

En 2008/2009, l'abondance de la production a amené une situation semblable à celle vécue pour la récolte 2004. Le prix moyen du blé panifiable est en moyenne 47 % moins élevé que celui de la campagne 2007/2008. Pour l'escourgeon, la baisse est de 48 %.

Pour la campagne 2009/10, la baisse des prix s'est poursuivie : -13 % en froment et -22% en escourgeon (annexes II.4 et II.5)

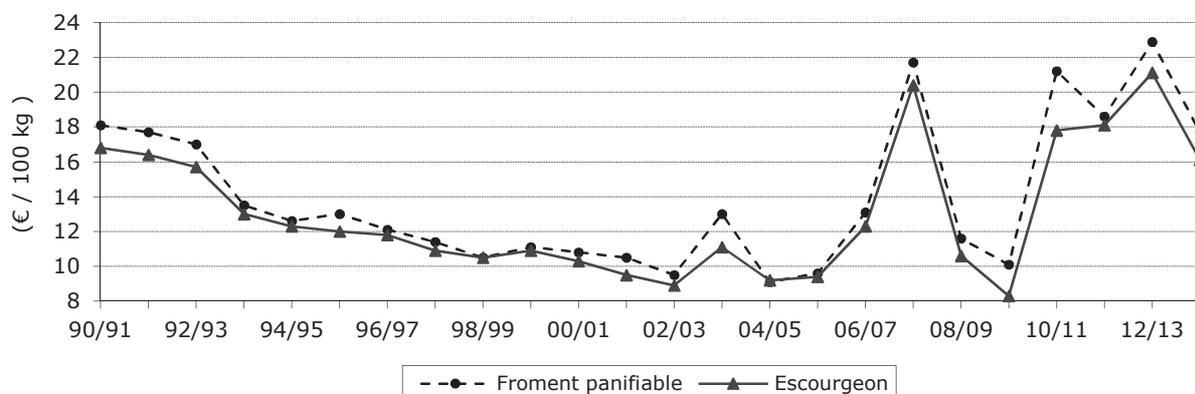
En 2010/2011, on observe à nouveau une augmentation de plus de 100 % suite à certaines récoltes décevantes en Belgique et dans le monde et à la spéculation sur les marchés mondiaux.

Pour la campagne 2011/12, on note un retrait de 12 % du prix du froment d'hiver et une légère augmentation (+1,7 %) de l'escourgeon.

La campagne 2012/2013 bat les records avec 22,88 €/quintal en froment (+23 %) et 21,11 € le quintal en escourgeon (+16 %).

Enfin, la campagne 2013/14 sera la moins bonne des 4 dernières campagnes avec des prix de 17,70 €/Ql (-22,6 %) pour le froment et 16,12 €/Ql pour l'escourgeon (-23,6 %).

Figure 2.3 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2013/14 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGARNE

II.5.1.2 Les pommes de terre

Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre (annexe II.6) sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être

très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix relativement bas tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent. L'année 2005 s'inscrit dans ce schéma : production en baisse (globalement -14 %) et hausse sensible des prix (11 euros/100 kg en moyenne contre 4,8 pour la campagne précédente).

La récolte 2009, en hausse (+11,4 %) par rapport à 2008, provoque une baisse sensible du prix moyen de la campagne (-26,5 %).

Pour la campagne 2010/2011, la hausse des prix atteint 155 % par rapport à la campagne précédente. Cette hausse de prix est due à la baisse de production observée au niveau européen (baisse moyenne des rendements de 4,5 % et augmentation globale des surfaces de 0,1 %). Situation favorable pour la Belgique qui augmente globalement sa production de 8,8 %.

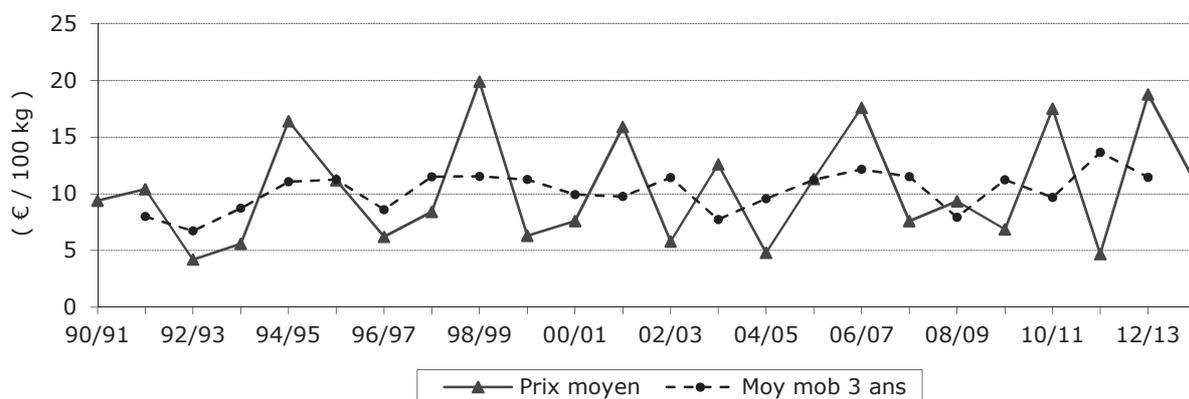
En ce qui concerne la campagne 2011/12, on observe une chute de prix de 73 %, provoquée par une forte augmentation des rendements.

La campagne 2012/13, caractérisée par une baisse des rendements et des superficies, et donc par une diminution de la production de près de 50 %, est une année record pour le prix moyen du marché (187,8 €/tonne) car le prix de la campagne précédente est multiplié par 4.

On fera remarquer qu'une bonne partie de la production est sous contrat.

En 2013/14, la campagne débute avec des prix corrects (12 à 14 €/100 kg) mais le marché se dégrade dès février 2014, si bien que le prix moyen sur la campagne se situe à 10,90 € le quintal, les quantités produites étant en nette progression.

Figure 2.4 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2013/14 (€/100 kg)



Sources : CEA - DGARNE

II.5.1.3 Les betteraves sucrières

Depuis la mise en œuvre des quotas individuels de production (1986), le prix des betteraves sucrières est relativement stable.

En 2006, la réforme du secteur entre en vigueur. Comme pour les autres productions concernées, elle se traduit par une diminution des prix compensée par une aide directe (DPU)

En 2007, on observe une diminution des prix de 3,5 % par rapport à 2006, tempérée par une meilleure valorisation du sucre C.

Pour 2008, le prix reste équivalent à celui de 2007, on l'estime à 33,08 euros par tonne.

En 2009, le prix varie légèrement à la baisse. On l'estime à 32,99 euros par tonne, soit une diminution de près de 0,3 %.

Il diminue encore en 2010, pour s'établir à 31,45 euros par tonne, soit -4,7%. Cette baisse est surtout due à la quantité de sucre hors quota produite au cours de la campagne précédente et au cours de cette campagne.

La campagne betteravière 2011 restera dans les annales car elle bat tous les records de rendement racines (90,31 t/ha à 16 % sucre), de rendement sucre (14,427 t/ha) et de tare totale la plus faible (12,33 %). Les difficultés d'approvisionnement au niveau du marché mondial ont provoqué une hausse sensible du prix du sucre et en conséquence de celui des betteraves sucrières. Le prix payé (à 16°Z) est équivalent à celui de 2003 soit 35 % de plus qu'en 2010.

En 2012, le rendement moyen national s'établit à près de 13 tonnes de sucre à l'hectare et le surpris payé fin 2013 pour la production de 2012 d'environ 19,65€ par tonne de betteraves porte le prix de la tonne de betteraves à 45,06€

Enfin en 2013, le rendement national racines ramené à 16 % de sucre était de 85,12 tonnes/ha (+4 %), soit 13,6 tonnes de sucre polarisé à l'ha. Le prix des betteraves à 16 % estimé par la DAEA (la récolte 2013 n'étant pas encore valorisée à 100 %) est de 26,29 € par tonne de betteraves dans le quota, augmenté d'un surpris estimé à 9 €/tonne, soit 35,29 €/tonne à 16 %. A la teneur réelle (17,74 %), le prix moyen devrait atteindre 39,41 € par tonne.

récolte	16°Z	Teneur réelle
2006	32,6	37,0
2007	28,1	33,2
2008	26,4	33,2
2009	25,2	33,0
2010	28,4	31,5
2011	38,4	39,7
2012	45,06	47,5
2013	35,29	39,41

Source : DGARNE

II.5.2 Les produits animaux

II.5.2.1 La viande bovine

Les bovins de bonne qualité

Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002 et 2003, les prix se sont relevés.

En 2004, le prix des vaches culs de poulain s'est maintenu (+0,8 % en moyenne) en accusant cependant un certain recul en fin d'année. Pour les taureaux, c'est un recul (-8 %) qui est enregistré avec une baisse continue tout au long de l'année.

En 2005, on assiste à une nouvelle diminution du prix moyen des taureaux, malgré une amélioration au second semestre. Pour les vaches, le prix moyen est stable.

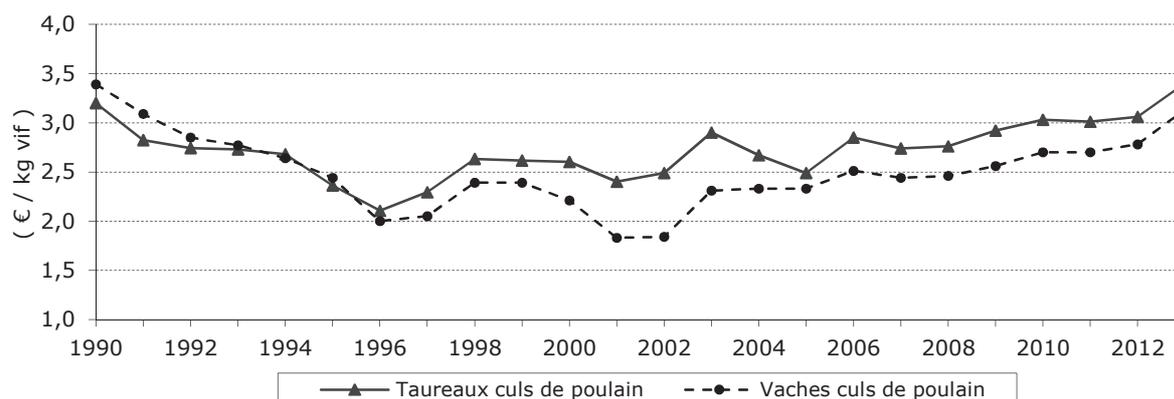
En 2007, l'amélioration ne s'est pas poursuivie suite à l'apparition de la FCO. Les moyennes 2007 sont nettement inférieures à celles de 2006. On note une très légère reprise en 2008 (voir annexes II.7 à II.10) et une franche reprise en 2009 : +6 % et +4 % respectivement pour les taureaux et les vaches culs de poulain. Cette augmentation se poursuit en 2010, +3,8 % et +5,5 % respectivement, tandis qu'en 2011, on ne note que peu de variation par rapport à 2010.

La situation sur le marché mondial en 2012 permet aux prix de se maintenir (+1 %) en taureaux cul-de-poulain et on observe une augmentation de 3 % en vaches cul-de-poulain.

En 2013, on observe une diminution de la production de viande bovine (-6 %) qui a pour conséquence de favoriser la hausse des prix : +11 % pour les taureaux culs de poulain et +12 % pour les vaches culs de poulain.

	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
1990	3,20	3,39
1999	2,62	2,39
2001	2,40	1,83
2003	2,91	2,30
2004	2,67	2,33
2005	2,49	2,33
2006	2,85	2,51
2007	2,74	2,44
2008	2,76	2,46
2009	2,92	2,56
2010	3,03	2,70
2011	3,01	2,70
2012	3,06	2,78
2013	3,40	3,13

Figure 2.5 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2013 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

Les autres bovins

Dépendant en partie des marchés extérieurs, l'évolution des prix de ces bovins peut être différente de celle du bétail de bonne qualité qui est essentiellement consommé sur le marché intérieur. C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux prix de se relever dans des proportions appréciables.

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Vaches assimilées c-d-p	Vaches 50%
1990	2,81	1,15
1999	2,15	0,77
2001	1,55	0,61
2003	2,02	0,75
2004	1,89	0,69
2005	1,57	0,91
2006	2,02	1,12
2007	2,14	1,05
2008	2,17	1,22
2009	2,26	1,26
2010	2,30	1,14
2011	2,28	1,20
2012	2,36	1,52
2013	2,60	1,50

En 2003, le prix des bovins de qualité moyenne s'est encore amélioré mais en ce qui concerne le bétail de faible qualité, c'est un recul important des prix qui a été enregistré.

En 2004, le recul est général tant pour la qualité moyenne (-18 % pour les taureaux 60% et -8 % pour les vaches 50%) que pour le bétail de fabrication (-7,5 % en moyenne).

En 2005, par contre, de fortes hausses sont enregistrées (+21 % pour les taureaux 60 % et +30 % pour les vaches 50 %).

En 2008, le prix des vaches 50 % augmente de 16 %. Vu la perte de représentativité du taureau 60 % (- de 2 %), les prix de cette catégorie ne sont plus relevés.

En 2009, le prix des vaches 50 % continue d'augmenter (+3,3 %).

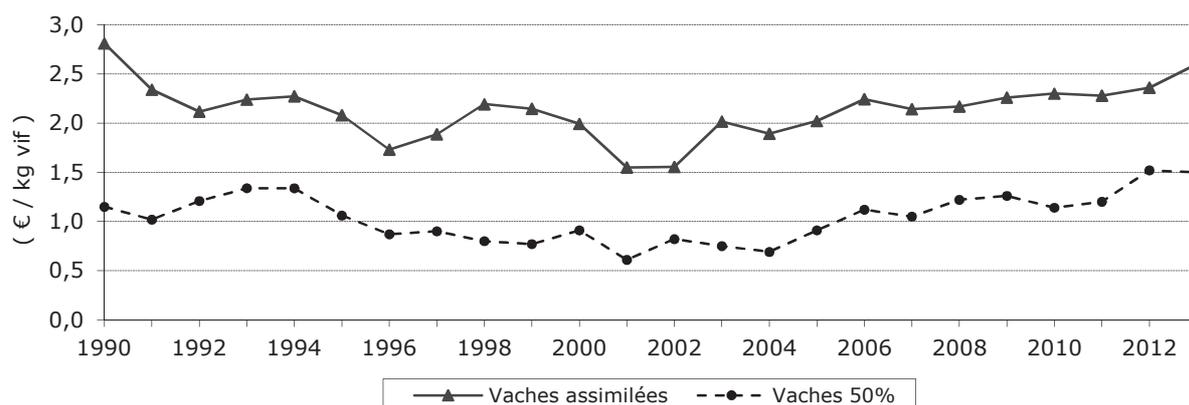
Ce n'est plus le cas en 2010 puisqu'on observe une baisse de près de 10 %. Le prix des vaches assimilées, quant à lui, continue à augmenter : +1,8 %.

En 2011, le prix des vaches 50 % augmente de 5 % et s'aligne pratiquement sur le prix moyen de 2008. On note une légère stagnation en vaches assimilées cul-de-poulain.

En 2012, on note une nette reprise à la hausse tant en vaches assimilées cul-de-poulain (+3,5 %) qu'en vaches 50 % (+27 %).

En 2013, le prix des vaches assimilées continue à progresser (+10 %) tandis que celui des vaches 50 % marque le pas.

Figure 2.6 : Evolution des prix des vaches assimilées c-d-p et des vaches 50 % en Belgique, de 1990 à 2013 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

II.5.2.2 La viande porcine

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Situés très bas en 1999 en raison des effets conjugués de la surproduction et de la crise de la dioxine, les prix se sont progressivement relevés en 2000 et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002 et 2003, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours.

En 2004, suite au recul de la production, les prix se sont relevés : on enregistre une hausse moyenne de 10,6 %. En 2005, le prix moyen est resté relativement stable.

En 2006, des prix très élevés pendant l'été ont permis au prix moyen d'être supérieur à celui de 2005. Le prix a diminué au cours des derniers mois de l'année. Cette baisse s'est poursuivie en 2007, accompagnée d'une très forte diminution de la rentabilité de la production porcine. 2008 a connu une embellie avec une augmentation des prix de 13 % par rapport à 2007, mais 2009 marque une nouvelle baisse de 10 % par rapport à 2008.

Malgré la hausse de la production (PIB=+10 %) en 2010, les prix restent proches de ceux de 2009 (-2 %) en raison du bon comportement des exportations dans un marché mondial marqué par la reprise économique des principaux pays importateurs (Russie, Asie du sud-est,...) et la forte hausse des prix aux Etats-Unis et au Brésil. En 2011, les prix se relèvent (+8 %) mais les prix des aliments composés sont à la hausse (+17 %).

En 2012, la croissance des prix se poursuit pour atteindre, en moyenne, 1,24 € par kg sur pied, soit +14 %.

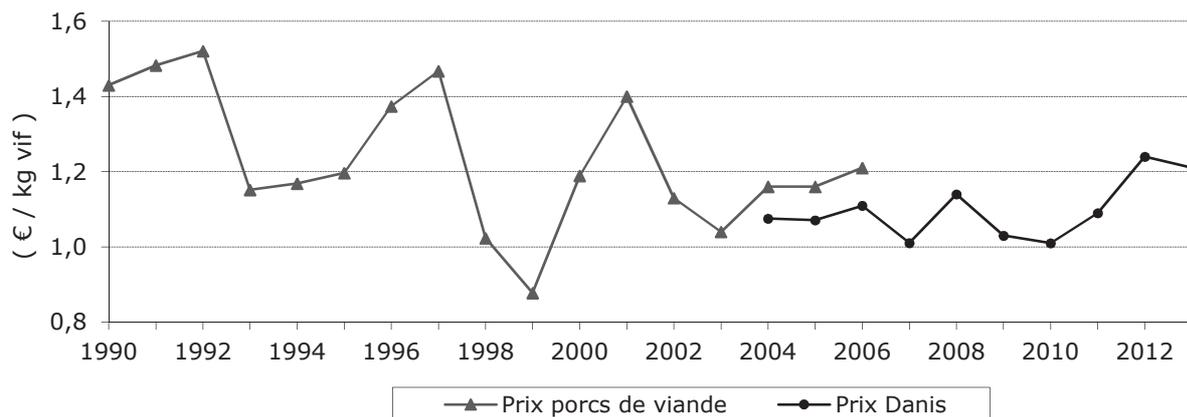
En 2013, on observe une diminution de 2,4 % pour un prix moyen de 1,21 €/kg vif.

Chiffres repères Prix porcs sur pied

€/kg vif

2004	1,08
2005	1,07
2006	1,11
2007	1,01
2008	1,14
2009	1,03
2010	1,01
2011	1,09
2012	1,24
2013	1,21

Figure 2.7 : Evolution du prix moyen annuel du porc en Belgique, de 1990 à 2013 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

II.5.2.3 La viande de volaille

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15 % par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution. La situation s'est améliorée en 2003 (+10,8 %). C'est au milieu de l'année que les prix ont été les plus élevés (0,91 euro/kg vif). En 2004, les prix se sont maintenus en moyenne au niveau de ceux de 2003.

Chiffres repères	
Prix poulet à rôti	
€/kg vif	
1990	0,88
1999	0,58
2001	0,78
2003	0,73
2004	0,73
2005	0,78
2006	0,70
2007	0,86
2008	0,87
2009	0,82
2010	0,86
2011	0,93
2012	0,96
2013	0,97

En 2005, le prix moyen a augmenté de 6 % par rapport à 2004. Cela résulte des prix relativement élevés de l'été. Au cours du dernier trimestre, en raison du problème de la grippe aviaire, les prix ont considérablement régressé.

Des prix relativement bas ont été enregistrés au cours des 4 premiers mois de 2006. Ensuite, les prix se sont relevés mais pas suffisamment pour atteindre ceux enregistrés en moyenne en 2005. Le prix moyen de l'année 2007 est donc en hausse de 23 % par rapport à celui de 2006. On observe encore une augmentation de 1,6 % en 2008.

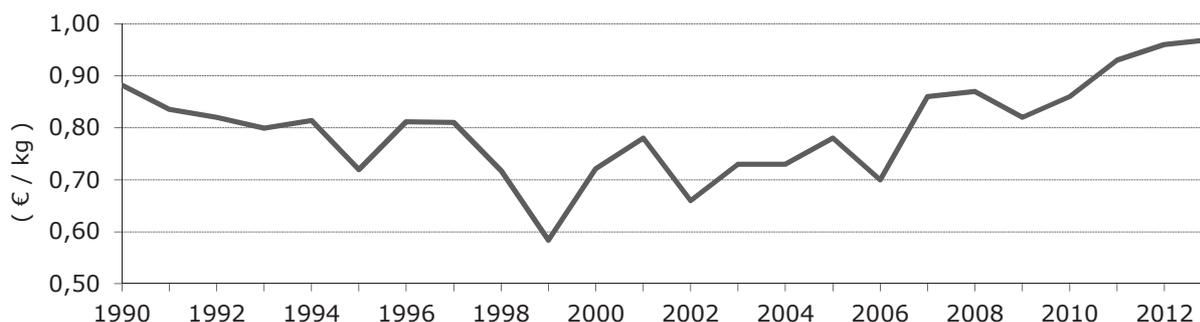
En 2009, le marché de Deinze montre une diminution de 5 %. Comme pour les porcs, le secteur de la volaille est plus ou moins fortement intégré.

En 2010, les prix se rétablissent au niveau de ceux de 2007 (+5 % par rapport à 2009) suite à une légère diminution de la production et une hausse de la consommation. Le prix du poulet à rôti poursuit son ascension en 2011 (+8 %) mais le prix des aliments augmente de près de 11 %.

En 2012, le prix moyen du poulet à rôti augmente encore de 3 % et celui de la poule à bouillir augmente de 31 %. Pour la même année, le prix des aliments pour poulets à l'engrais augmente de 4 % et celui pour poules pondeuses augmente de 3,5 %.

Enfin, en 2013, on observe une légère augmentation (+1 %) en poulet de chair et une augmentation de 8,8 % en poule en bouillir.

Figure 2.8 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2013 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

II.5.2.4 Le lait

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place et les prix sont restés relativement stables.

A partir de 2006, suite à la décision prise par la réforme «Agenda 2000» et confirmée par la révision à mi-parcours, les prix deviennent plus volatiles.

En 2007, la forte demande mondiale de produits laitiers dérivés a provoqué une hausse du prix au producteur de 28,4 % en moyenne. Mais dès janvier 2008 la baisse des prix du lait commence et le prix moyen de 2008 est de 10 % inférieur à celui de 2007.

Chiffres repères	
Prix lait	
€/kg	
2007	0,328
2008	0,309
2009	0,228
2010	0,293
2011	0,319
2012	0,290
2013	0,359

Cette baisse se poursuit à un rythme plus rapide en 2009 : -25 %.

Malgré une légère augmentation de la production, le prix payé aux producteurs en 2010 a augmenté de 28,5 % par rapport à 2009. Cette situation s'explique par une légère augmentation de la consommation ménagère, une hausse des exportations et l'augmentation des prix des produits laitiers sur le marché mondial.

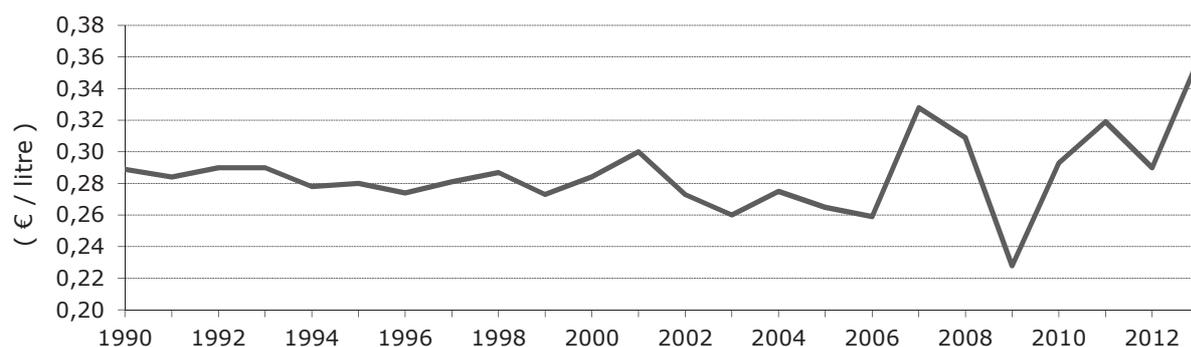
En 2011, le prix du lait augmente encore de près de 9 %.

En 2012, le prix revient à son niveau de 2010, soit une baisse de 9,1 % par rapport à 2011.

Enfin, le régime des quotas laitiers ne sera pas reconduit à partir du 1^{er} avril 2015.

Par rapport à 2012, le prix du lait augmente de 24 % en 2013 et atteint un niveau record depuis 20 ans : 35,86 € pour 100 kg. A teneurs réelles, le prix du lait payé par les membres de la CBL est de 38,33 € pour 100 litres.

Figure 2.9 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2013 (prix standard en €/litre jusqu'en 2002 et en €/kg à partir de 2003)



Sources : CEA – DGARNE – CBL

II.5.2.5 Les œufs

Chiffres repères	
Prix œufs bruns 60-65 g (œufs de batterie) €/100 pièces	
1990	4,78
1999	2,65
2001	3,66
2003	5,51
2004	3,00
2005	3,17
2006	3,99
2007	5,07
2008	4,99
2009	5,47
2010	4,36
2011	4,23
2012	7,47
2013	4,77

Comme ceux de la volaille, les prix des œufs présentent depuis 1985 une tendance à la baisse avec un caractère cyclique aussi fortement marqué.

Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000, ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 et se sont maintenus à ce niveau en 2002. En 2003 par contre, on note une hausse moyenne très sensible (+40 %) due au prix particulièrement élevé du dernier trimestre (conséquence de la peste aviaire du printemps 2003).

En 2004, la reprise de l'offre a ramené les prix à un niveau nettement moins élevé.

Au cours de l'année 2005, les prix se sont progressivement et régulièrement relevés. On enregistre une hausse moyenne de 5,7 % par rapport à 2004. Cette hausse s'est poursuivie en 2006 (+26 %) et en 2007 (+27 %). Le cycle s'inverse en 2008 (-1,6 %), mais reprend de plus belle en 2009, +9,6 %, pour s'établir à 5,47 euros pour 100 pièces de la catégorie 60 à 65 gr.

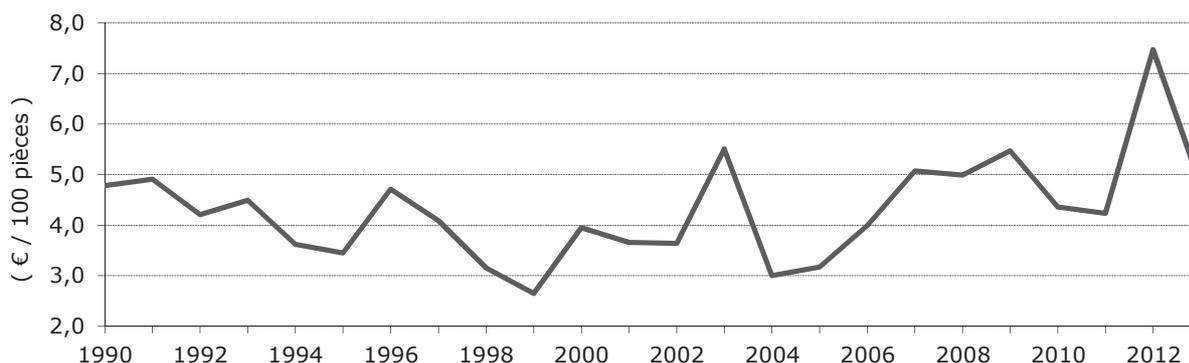
Malgré une légère baisse de la production, le prix des œufs sur le marché de Kruishoutem en 2010 a diminué de 20 % par rapport à 2009. En 2011, le prix des œufs diminue à nouveau de 3 %, malgré un redressement certain à partir du mois d'octobre.

A partir de 2012, les nouvelles normes sur le bien-être animal imposent à l'exploitant des investissements importants. La mise aux normes a pris du retard et les interdictions (blocus) de commercialisation ont provoqué une diminution de l'offre qui s'est

traduite par une hausse des prix importante (+77 %).

En 2013, le prix des œufs bruns a chuté de 36 % pour les œufs produits en batterie et de 32 % pour les œufs produits au sol, ceci après une année 2012 qui avait battu tous les records.

Figure 2.10 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2013 (€/100 pièces)(œufs bruns 60-65 g)



Sources : CEA – DGARNE

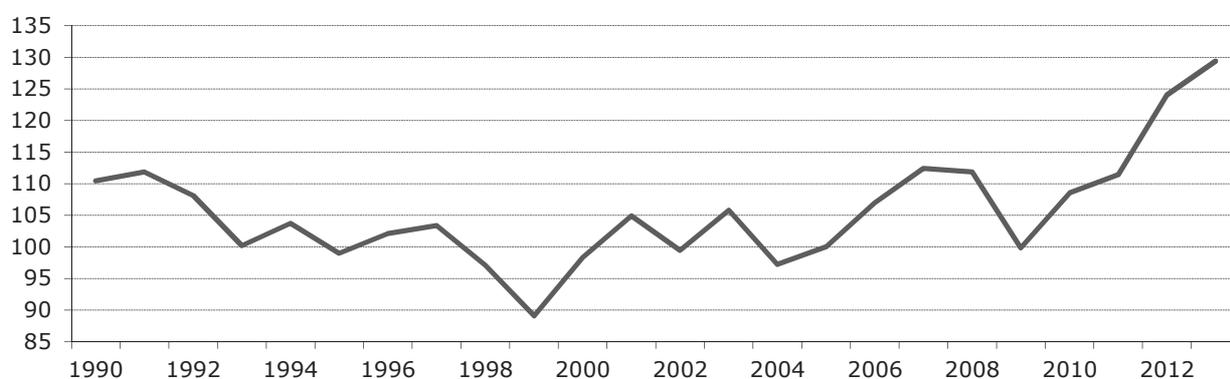
II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2013) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2004-2013) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

II.5.3.1 Indice des prix reçus

Période 1990-2013

Figure 2.11 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 1990 à 2013 (base 2005=100)



Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

On constate que la baisse des prix a surtout été importante durant la première moitié des années 90. Ensuite, on assiste en moyenne à une certaine stabilisation sauf en 1999 qui fut une année particulièrement mauvaise (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002. En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %.

En 2004, on enregistre un nouveau recul (6,6 %). En 2005, on observe globalement une légère amélioration (+2,9 %).

Cette amélioration s'est poursuivie en 2006 en s'amplifiant.

En 2007, on observe une nouvelle hausse de 2,1 %.

2008 est à nouveau une année de baisse légère des prix.

En 2009, la baisse des prix est drastique : -10,6 %.

Enfin, en 2010, on observe un redressement certain : +8,6 %, suivi d'une hausse de près de 3 % en 2011.

Du point de vue des prix, l'année 2012 est une bonne année avec une hausse moyenne des prix reçus de 11,4 %. En 2013, l'indice des prix reçus augmente de 4,3 % par rapport à 2012.

Période 2004-2013

Le tableau 2.5 ci-après reprend les évolutions en base 2005, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Chiffres repères

Indice prix reçus
(2005=100)

2003	105,8
2004	97,2
2006	107,0
2007	112,4
2008	111,9
2009	99,9
2010	108,5
2011	111,4
2012	124,1
2013	129,4

Tableau 2.5 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 2004 à 2013 (base 2005=100)

	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/ 2012
Produits agricoles	101,79	109,57	111,19	113,84	99,13	108,23	115,45	128,80	131,83	+2,35
Végétaux	115,27	131,69	130,41	124,90	94,68	127,29	128,11	168,74	168,26	-0,28
Céréales	117,73	129,94	195,09	177,15	118,98	171,05	215,48	244,67	214,70	-12,25
Pommes de terre	126,63	180,45	124,56	121,34	81,70	140,03	96,60	197,77	222,55	+12,53
Betteraves	100,00	87,35	88,12	82,34	81,11	77,79	81,68	76,23	77,79	+2,05
Animaux	99,01	105,01	107,23	111,57	100,04	104,30	112,84	120,58	124,33	+3,11
Bovins	94,13	115,59	113,35	112,56	113,17	112,64	121,13	131,10	134,21	+2,37
Porcs	100,44	104,38	90,25	103,53	92,97	90,99	99,34	112,52	110,02	-2,22
Volaille	94,25	89,98	110,80	115,19	106,65	111,25	122,13	121,92	123,63	+1,40
Lait	104,90	97,84	123,30	117,58	85,62	111,04	121,17	109,31	135,66	+24,11
Œufs	86,88	127,40	163,29	161,13	178,03	141,11	132,79	241,15	154,01	-36,14
Produits horticoles	85,23	100,15	115,57	106,73	102,05	109,46	100,82	111,72	123,13	+10,21
Légumes	71,70	89,63	100,32	105,39	106,23	126,35	100,23	123,80	125,88	+1,68
Fruits	103,73	112,19	130,08	131,49	115,00	103,69	116,50	108,75	150,57	+38,46
Non comestibles	89,87	105,43	125,36	90,71	87,20	91,22	90,32	97,84	99,74	+1,94
Total	97,20	106,96	112,40	111,87	99,85	108,53	111,40	124,07	129,42	+4,31

Source : DGSIE (INS)

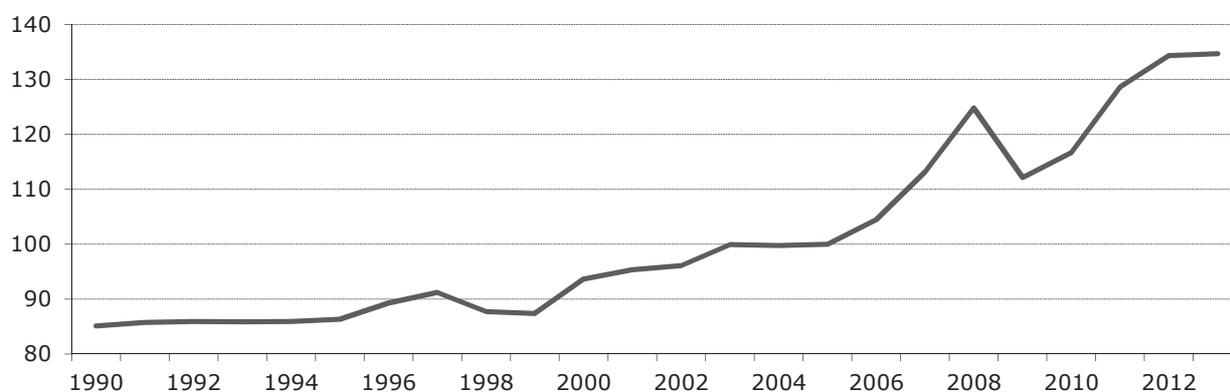
En 2013, l'indice global des prix des produits agricoles et horticoles s'établissait à 129,42 en base 2005=100. Il est en hausse de 4,3 % par rapport à 2012. Ce sont les indices des pommes de terre et des céréales qui sont les plus hauts : respectivement 223 et 215 en base 2005=100.

Tous les indices représentatifs des grands regroupements sont en hausse en 2013 sauf pour les céréales et les œufs. Ce sont principalement (pour l'agriculture en Wallonie) le prix des pommes de terre et du lait qui augmentent fortement par rapport à 2012 de respectivement 13 % et 24 %. Les prix des bovins présentent une tendance à la hausse, notamment pour les catégories de bonne qualité.

II.5.3.2 Indice des prix payés

Période 1990-2013

Figure 2.12 : Evolution de l'indice des prix des moyens de production, de 1990 à 2013 (2005=100)



Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser, avant d'augmenter à nouveau à partir de 2004. Entre 1990 et 2008, la hausse de l'indice global est de 50,6 %.

En 2009, l'indice des prix payés diminue de 9,1 % par rapport à 2008.

Il augmente de 4 % en 2010, de 10 % en 2011 et de 4 % en 2012. En 2013, l'indice des prix payés n'a pratiquement pas évolué par rapport à 2012.

Période 2003-2012

En 2013, l'indice global des prix des moyens de production en base 2005 n'a pratiquement pas augmenté par rapport à 2012. Par rapport à 2004, il a augmenté de 34 %. Les prix de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de 0,12 % en 2013. Par rapport à 2004, on constate une hausse de 38 %. Ce sont principalement les prix de l'énergie, des aliments et des frais d'entretien du matériel qui expliquent cette évolution. Les coûts des investissements et des salaires ont quant à eux augmenté respectivement de 2,8 et 5,2 %. Par rapport à 2004, ces hausses atteignent 36 et 38 %.

Chiffres repères

Indice prix payés
(2005=100)

2003	99,9
2004	99,8
2006	104,5
2007	113,2
2008	124,8
2009	112,2
2010	116,7
2011	128,6
2012	134,3
2013	134,7

Tableau 2.6 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2004 à 2013 (2005=100)

	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/ 2012
Consommation intermédiaire	100,51	104,32	114,00	128,51	110,84	116,21	131,97	139,03	139,20	+0,12
Semences et plants	100,00	100,00	116,12	119,72	125,68	126,21	127,75	129,33	131,17	+1,42
Animaux d'élevage et de rente	95,08	105,97	76,73	88,42	91,91	95,43	97,28	95,68	95,69	+0,01
Energie	79,83	109,23	115,07	143,67	114,36	137,88	168,18	182,56	171,70	-5,95
Produits phytosanitaires	96,70	101,06	103,22	105,93	105,93	111,89	112,98	115,69	119,38	+3,19
Engrais	94,93	104,75	122,91	224,52	152,16	151,93	184,77	184,16	169,89	-7,75
Aliments	108,17	104,09	117,51	127,06	101,69	104,95	126,11	136,29	139,15	+2,10
Petit matériel	100,00	105,80	118,32	117,87	129,05	130,34	132,30	134,28	134,28	=
Entretien des bâtiments	95,65	112,20	120,76	126,37	119,72	127,04	133,24	134,98	133,68	+0,99
Entretien du matériel	100,48	104,56	107,53	111,67	114,82	121,01	125,38	128,20	129,76	+1,22
Autres biens et services	94,46	102,21	105,14	110,59	111,07	112,69	115,45	118,61	121,60	+2,52
Investissements	94,21	106,38	111,20	117,80	116,75	120,12	124,60	128,09	127,74	-0,27
Matériel	92,75	103,07	105,83	113,51	114,65	115,79	120,48	125,14	125,14	=
Construction	96,01	110,44	117,79	123,06	119,32	125,42	129,64	131,71	130,92	-0,60
Salaires	98,62	101,08	104,92	105,98	108,37	116,97	121,95	128,34	136,40	+6,28
Fermages	98,06	101,74	106,34	106,34	112,38	114,74	116,71	120,20	124,94	+3,94
Intérêts	105,42	108,79	122,79	125,86	127,09	115,71	104,83	94,96	86,03	-9,40
Indice global	99,78	104,45	113,17	124,79	112,16	116,66	128,63	134,33	134,73	+0,30

Source : DGSIE (INS)

II.5.3.3 Le terme de l'échange (ciseau des prix)

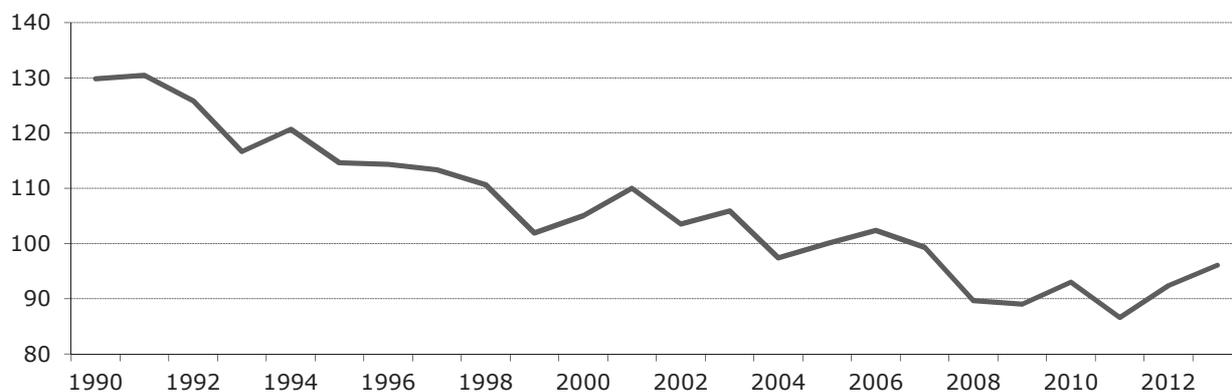
Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

En 2005, le rapport se situe au même niveau qu'en 2004 ; les hausses des prix et des coûts se neutralisent.

En 2006, la hausse plus importante de l'indice global des prix reçus améliore le terme de l'échange, mais il se détériore à nouveau en 2007, 2008 et 2009, pour se redresser quelque peu en 2010 et redescendre sous l'indice 90 en 2011. En 2012, il augmente de 6,6 % par rapport à 2011 pour atteindre 92,4 (contre 86,6 en 2011), enfin, en 2013, il augmente de 4 %.

Figure 2.13 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2013 (base 2005=100)



Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Les résultats présentés comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT), un volet consacré à l'évolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, et enfin un volet consacré plus en détail aux exploitations des trois OTE les plus représentées en Wallonie.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur le revenu du travail et du capital familial ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu à l'échelon des régions agricoles et pour la Wallonie dans son ensemble.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticoles comprenait 417 exploitations agricoles et 9 exploitations horticoles au 1^{er} janvier 2013. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique supérieure à 25 000 euros de production brute standard (PBS)^[1].

Les données analysées dans cette partie sont des données pondérées. Le système de pondération se base sur le classement des exploitations du champ d'observation dans une cellule « dimension X orientation technico-économique X région agricole ». La comparaison entre l'échantillon de la DAEA classé selon les trois critères cités ci-avant et le champ d'observation, donne le poids relatif des exploitations de l'échantillon dans le calcul des moyennes.

L'annexe III.1 donne la répartition de la population agricole observée (champ d'observation) par orientation technico-économique (OTE) et par région agricole sur base de l'enquête agricole et horticole de la DGSIE (ex-INS) de 2013. Il s'agit donc de cellules « orientation X région agricole ».

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se fait sur base de deux critères :

- le revenu du travail est obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail non salarié et le travail salarié. Ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées.
- le revenu du travail et du capital familial est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu du travail et du capital familial (RF) est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations.

En 2009, une modification des règles de calcul de l'unité de travail au sein du RICA a été introduite. Pour le chef d'exploitation, le calcul reste le même et se base sur sa disponibilité,

^[1] A partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 base la référence de calcul de l'OTE non plus sur des rapports de marge brute standard mais sur des rapports de production brute standard.

mais pour les autres travailleurs, la référence devient 1 800 heures plutôt que 3 000 heures, étant entendu qu'une personne ne peut être comptée au maximum que pour 1 UT. Ceci a pour conséquence d'augmenter sensiblement le nombre d'UT par exploitation.

La nouvelle typologie communautaire des exploitations répondant au règlement CE 1242/2008 implique de grandes modifications au niveau de la définition du champ d'observation. Les modifications impliquent au niveau belge, et donc wallon, un élargissement de ce champ, si bien que le champ d'observation wallon est passé de 9 972 exploitations en 2009 à 11 124 exploitations en 2010. C'est dans la classe de dimension des plus petites exploitations que l'effectif a le plus augmenté. Les conséquences sur la structure moyenne de l'exploitation wallonne sont évidentes (annexe III.2) et la comparaison avec les années antérieures n'est pas possible.

En 2013, le champ d'observation compte 10 757 exploitations, dont 208 exploitations horticoltives

III.1 LE REVENU EN AGRICULTURE

III.1.1 Structure des exploitations agricoles

Avant d'analyser le revenu des exploitations agricoles wallonnes, il est judicieux de montrer certains éléments structurels des principales orientations technico-économiques (OTE correspondant à la classification des exploitations selon la typologie européenne) de la Wallonie (annexe III.2) appartenant au champ d'observation.

Afin de ne pas alourdir le texte, nous ne commenterons pas l'annexe III.2 pour chacune des OTE. Nous nous contenterons de la description sommaire de l'exploitation wallonne moyenne et ferons un commentaire en ce qui concerne la dimension économique moyenne des différentes OTE.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole wallonne (RICA) est de l'ordre de 196 000 euros de PBS. L'exploitation « bovins à viande » est la plus petite avec à peine 132 000 euros de PBS tandis que l'exploitation mixte « cultures et lait » est la plus grande : 269 000 euros de PBS. Les autres OTE se tiennent dans la moyenne. Si, comme on peut le supposer, la dimension économique de l'exploitation augure du potentiel de revenu qu'on peut en obtenir, on comprend mieux la plus faible rentabilité de l'exploitation « bovins à viande ».

L'exploitation professionnelle moyenne wallonne dispose de 1,43 unités de travail (UT), elle exploite 65 ha et détient 19 vaches laitières, 25 vaches allaitantes, 64 autres bovins, 29 porcs et 367 volailles ; la présence moyenne relativement forte des granivores (porcs et volailles) s'explique par la composition des exploitations du groupe très hétérogène des exploitations dites « Autres agricoles ».

Comme on peut le voir à l'annexe III.1, l'exploitation agricole wallonne reste résolument orientée vers les productions bovines. Sur les 10 757 exploitations constituant le champ d'observation du RICA, 7 267 ont une orientation technico-économique spécialisée en productions bovines ou mixte cultures-bovins.

III.1.2 Revenu du travail par hectare

Dans cette partie, on commente sommairement l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2011, 2012 et 2013) pour chacune des principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes (annexe III.3) et pour chacune des régions agricoles wallonnes (annexe III.4).

Le revenu obtenu en 2013 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2013 et 2012 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne pour 2013 un revenu du travail de 797 € par ha, soit une diminution par rapport à 2012 de 10 %. Cette

évolution s'explique par une diminution des produits de 73 €/ha et une augmentation des charges hors travail de 17 €/ha.

Les exploitations laitières obtiennent en 2013 un RT/ha de 676 €, soit une augmentation de 61 % par rapport à 2012 et une diminution de 13 % comparativement à 2011. L'augmentation constatée entre 2013 et 2012 trouve essentiellement son origine dans une augmentation des produits de 364 € par ha et une augmentation du total des charges (sans le travail) de 108 € par ha.

Les exploitations combinant les cultures et le lait obtiennent en 2013 un RT/ha de 658 €, en hausse de 5 % par rapport à 2012. La hausse constatée par rapport à 2012 résulte d'une augmentation des produits de 471 €/ha et d'une augmentation des charges (sans le travail) de 208 €/ha.

En 2013, le revenu moyen par ha des exploitations du type "Cultures et bovins non laitiers" s'élève à 525 €, en diminution de 13 % par rapport à 2012 et en hausse de 4,5 % par rapport à 2011. La variation du RT/ha entre 2013 et 2012 s'explique par une diminution des produits de 31 €/ha avec des charges (sans le travail) en hausse de 50 €/ha.

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 470 € par ha en 2013, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2012. La hausse constatée entre 2013 et 2012 provient essentiellement de la hausse des produits de 132 €/ha et d'une augmentation des charges (sans le travail) de 23 €/ha.

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2013 un RT/ha de 197 €, soit une hausse de 25 % par rapport à 2012. La variation constatée s'explique par une augmentation des produits de 118 €/ha et une augmentation des charges (sans le travail) de 80 €/ha.

III.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

L'annexe III.4 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud.

III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie

L'annexe III.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Wallonie. Les annexes III.6 et III.6 bis reprennent ces mêmes montants pour l'exercice 2013 selon l'orientation technico-économique et selon la région agricole respectivement.

En 2013, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 987 € par ha. Il est composé pour 46 % par les produits bovins, pour 33 % par les produits des cultures, pour 19 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes découplées ou non et pour 6 % par les spéculations non liées au sol (porcs et volailles).

Les charges totales s'élèvent à 3 447 € par ha. Près de 29 % de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture soit 18.08 €/h de salaire coût).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 24 % du total et comprennent notamment les aliments (13,7 %) et les engrais achetés (4,8 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 47 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges de la mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 14 % et celles du foncier pour 15 %.

Par rapport à l'exercice comptable 2012, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en augmentation de 3 %, avec un montant moyen des charges qui augmente de 2 %.

La structure du produit par ha en 2013 diffère très peu de celle observée en 2012, mais on observe une augmentation de la part des bovins et une diminution de la part relative aux cultures.

Quant à la structure des charges, elle n'est pas modifiée fondamentalement entre 2013 et 2012, toutefois on enregistre une hausse des charges de matériel de 5 % et des aliments achetés de près de 2 %.

III.1.4 Revenu du travail par unité de travail

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Wallonie.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques ; à celle-ci succède l'examen de l'importance dans le revenu des aides (compensatoires,...) et des primes (uniques, ...) issues des premier et second piliers de la politique agricole européenne. Ensuite, sont présentées les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations développées essentiellement en Région flamande). Finalement, la variabilité des revenus agricoles en Wallonie est abordée en montrant la dispersion des résultats pour les exploitations du réseau comptable.

III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/UT de 2013 des principales orientations technico-économiques en Wallonie sont repris à l'annexe III.7 ainsi que ceux des deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2013 et 2012 est la même que celle qui explique l'écart entre les RT/ha 2013 et 2012.

En 2013, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 44 184 €, en diminution de 13 % par rapport à 2012.

Les exploitations laitières ont, en moyenne, un RT/UT de 24 678 € en 2013, soit une hausse de près de 73 % du revenu obtenu en 2012 et une baisse de 4 % par rapport à 2011.

Quant à l'orientation « Cultures et lait », elle procure, en moyenne, un RT/UT de 28 844 €, en baisse par rapport à 2012 de près de 2 %.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 27 370 €, en hausse de 4 % par rapport à 2012 et de 16 % par rapport à 2011.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à 19 376 €, ce qui est supérieur de 40 % par rapport à 2012 et en baisse de 12 % par rapport à 2011.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 8 539 €, en hausse de 28 % par rapport à 2012 et en baisse de 8 % par rapport à 2011.

III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêt et en capital) ni celles non liées directement à la politique agricole commune (PAC) telle que les subventions à l'achat et à la vente du bétail. Ces aides sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et le second pilier.

Le premier pilier comprend depuis 2005 des aides découplées (ou primes uniques qui, à partir de 2006, comprennent aussi l'aide compensatoire aux produits laitiers et l'aide compensatoire au secteur sucrier) et d'autres non découplées (principalement la primes aux vaches allaitantes). En 2007, l'aide compensatoire au secteur du sucre suite à la diminution des prix institutionnels du sucre a été augmentée par rapport à celle octroyée en 2006 ce qui a provoqué une nouvelle hausse des primes uniques il en sera de même en 2008 et 2009.

Le second pilier comprend notamment les aides agri-environnementales, l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique et l'aide à la production intégrée.

L'annexe III.8 illustre, par secteur, l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2011 à 2013).

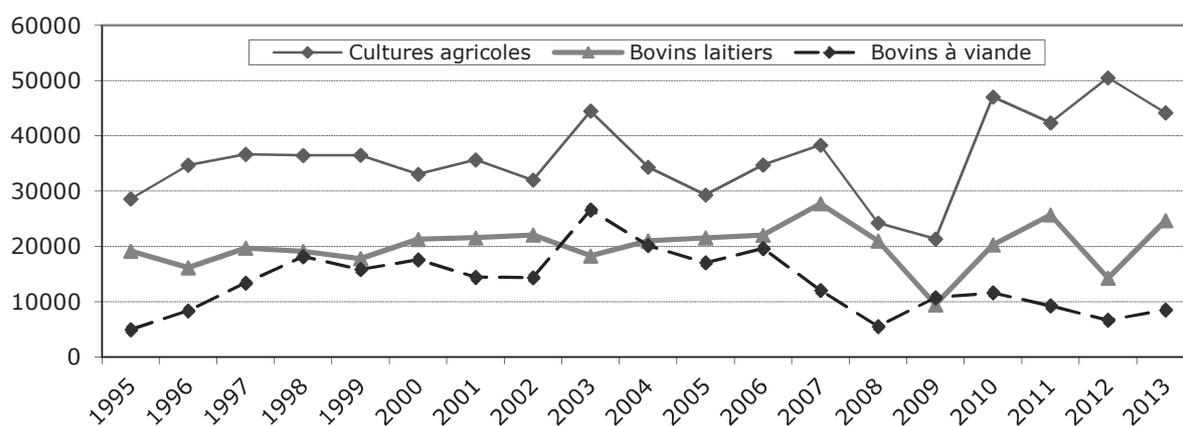
En 2013, à partir des données extrapolées du réseau comptable, les aides du premier et du second pilier représentent globalement près de 90 % du RT/UT en Wallonie, dont 14 % proviennent du second pilier.

La part que prennent ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT et de l'augmentation d'aides existantes (lait en 2005 et 2006) ou de l'apparition d'aide nouvelle (sucre) en 2006 et de son augmentation en 2007 et 2008. C'est ainsi que la part des aides dans le revenu a régulièrement progressé en passant de 77 % en 2005 et à 80 % en 2006 pour se situer à un niveau inférieur (72 %) en 2007 suite aux augmentations de revenus dues essentiellement à la hausse des prix pour les céréales et le lait. En 2009, la baisse des prix des céréales, du lait, ..., et la hausse des coûts de production impliquant une forte chute des revenus expliquent l'augmentation très importante observée de la part des aides dans les revenus.

III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période

L'évolution du RT/UT est reprise sur une plus longue période (à partir de l'exercice comptable 1995/1996) dans la figure 3.1 qui, par souci de clarté, reprend seulement les trois orientations technico-économiques spécialisées qui sont « Cultures agricoles », « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande ».

Figure 3.1 : Evolution du RT/UT par orientations technico-économiques spécialisées de 1995 à 2013 (€)



Source : DGARNE

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations.

Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 (environ 37 000 €) ainsi qu'en 2003 (44 500 €) et 2007 (42 500 €). Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €), en 2005 (29 300 €), en 2008 (24 260 €) et en 2009 (21 350 €). L'année 2012 est à marquer d'une pierre blanche avec un RT/UT de 50 500 €.

Durant la première partie de la période observée (1995/96 à 1999/00), l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement obtenu un revenu voisin de 19 000 € sauf en 1996 (16 200 €) et en 1999 (17 800 €). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à 18 300 € en 2003, remonter à 21 000 € en 2004, à 22 000 € en 2006 et à plus de 27 730 € en 2007 et chuter jusqu'à 9 455 € en 2009 pour remonter à 25 718 € en 2011. L'année 2012 est à peine meilleure que 2009 avec un RT/UT de 14.293€. 2013 est dans la moyenne grâce à des prix du lait plus rémunérateurs.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 (15 800 €) pour s'établir autour des 17 600 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 400 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant

plus de 26 600 €, pour redescendre ensuite à moins de 20 200 € en 2004 et à 16 900 € en 2005 pour remonter à 19 800 € en 2006 mais pour finalement s'établir à seulement 15 100 € en 2007 et pour s'écrouler à 5 535 € en 2008 et remonter à 10 749 € en 2009. On observe une très légère augmentation en 2010 mais une nouvelle baisse en 2011 à 9 266 €/UT, baisse confirmée en 2012 avec 6.664€. Mais on constate une légère reprise en 2013

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Wallonie, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Wallonie ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DAEA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande entre 2006 et 2012 (dernière année disponible actuellement) publiés en 201 dans le Landbouw Rapport LARA 2014 publié par le département « landbouw en visserij – afdeling monitoring en studie (AMS) ». On se contentera de résumer sommairement dans le tableau suivant le revenu du travail familial par unité de travail familiale dégagé selon l'orientation technico-économique.

Tableau 3.1 : RTF/UTF pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne (€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Exploitations porcines	46.265	14.220	13.657	24.879	24.394	16.786	33.243
Légumes sous verre	21.458	22.103	24.688	6.082	57.281	-5.822	41.413
Légumes de plein air	23.300	23.775	13.572	17.765	31.543	24.516	34.972
Fruits	33.830	76.171	32.537	14.653	52.397	11.465	83.854
Plantes ornementales	19.699	12.723	3.554	4.199	12.001	25.015	20.757

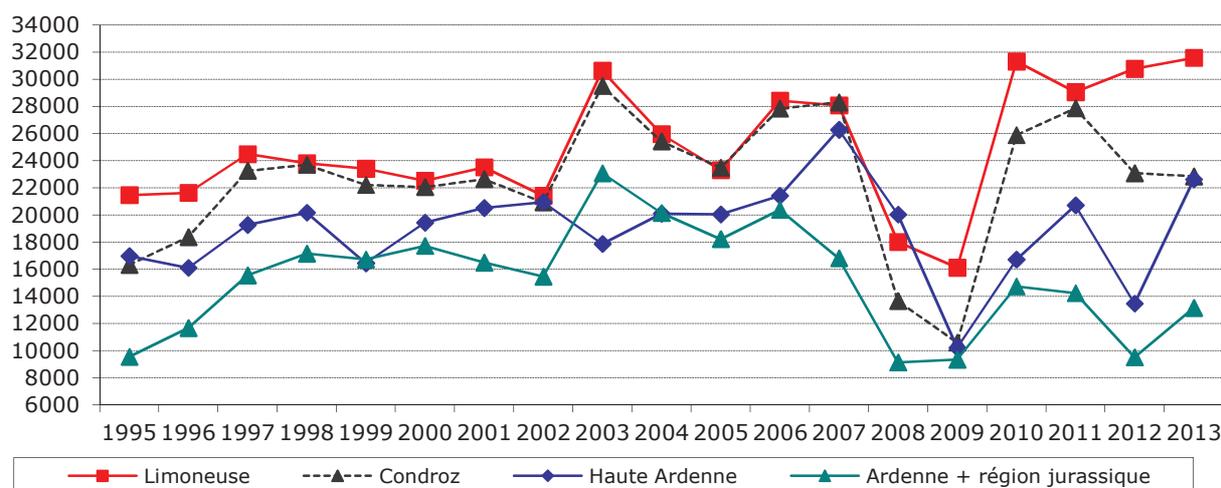
Source : Departement Landbouw en Visserij, LARA 2014, 2/12/2014

Ces spéculations dégagent des revenus honorables, mais il faut garder à l'esprit le caractère intensif de l'utilisation de la main-d'œuvre et la forte variabilité des revenus d'une année à l'autre. La rentabilité de ces spéculations se juge sur le long terme.

III.1.4.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise à l'annexe III.9 pour les trois dernières années disponibles et est illustrée sur une plus longue période à la figure 3.2.

Figure 3.2 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2013 (€)

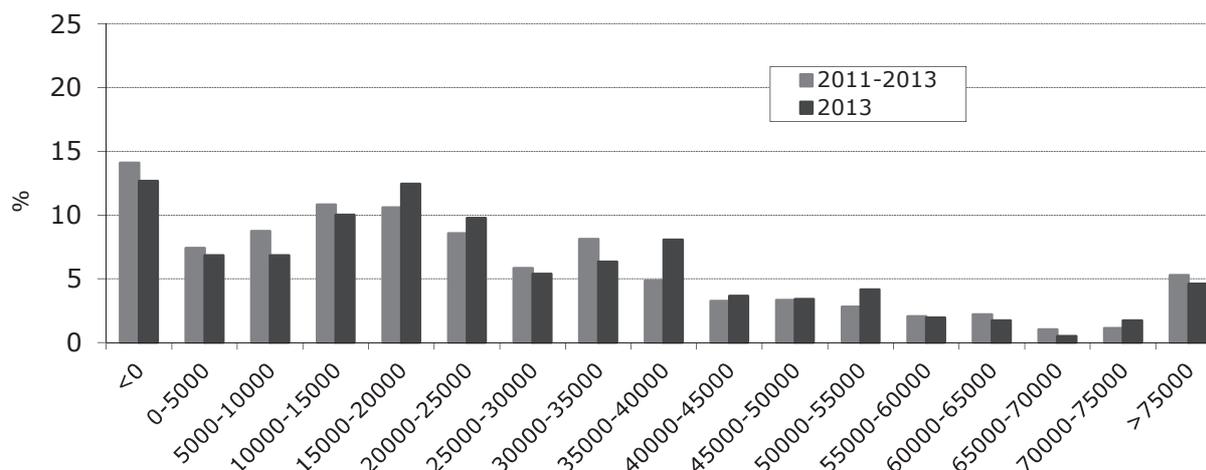


Source : DGARNE

Afin d'examiner l'évolution du revenu du travail par unité de travail sur une période plus longue, allant de 1995 à 2013, nous utilisons les données comptables pondérées de 4 régions agricoles représentatives : la région limoneuse, le Condroz, la Haute Ardenne et le groupement Ardenne-région jurassique. Cette évolution est illustrée à la figure 3.2.

III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie

Figure 3.3 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)



Source : DGARNE

En 2013, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 23 960 €, soit une hausse de 13 % par rapport à 2012 et équivalent à 2011 (annexe III.9).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2011 à 2013, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 23 030 €; il est inférieur de 24 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (annexe III.12). Les résultats sont également illustrés à la figure 3.3 pour 2013 ainsi que pour la moyenne triennale 2011 à 2013.

Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

- près de 13 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2013 ; sur la période couvrant les trois dernières années, ce pourcentage est de l'ordre de 14 % ;
- près de 9 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2013 mais près de 18 % sur la période 2011 à 2013.

Ces constatations traduisent bien la dégradation sensible du revenu agricole en 2012 et sa reprise en 2013.

III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial

Comme indiqué au début du chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un indicateur de revenu qui cerne mieux la rentabilité globale des exploitations à savoir la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Il s'agit du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RF/UTF) qui regroupe le revenu du travail et du capital en propriété puisqu'au revenu du travail sont ajoutés les éléments imputés (intérêts et fermages).

L'annexe III.10 donne le revenu familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques pour les exercices comptables 2010 à 2012.

En 2013 et par orientation technico-économique, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial atteint les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 54 359 €, « Cultures et lait » 36 610 €, « Bovins laitiers » 31 246 €, « Cultures et bovins non laitiers » 37 935 €, « Bovins mixtes » 28 444 € et « Bovins à viande » 18 251 €.

L'annexe III.11 donne, selon les régions agricoles et pour l'ensemble de la Wallonie, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RAF/UTF) obtenu durant les

exercices comptables 2011 à 2013 ainsi que la moyenne triennale.

Pour l'ensemble de la Wallonie, la moyenne atteint 32 807€ et représente une augmentation de 13 % par rapport à 2012, ce qui est presque équivalent à la hausse moyenne observée pour le revenu du travail par unité de travail.

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu agricole familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés (rémunération du capital de l'exploitant). Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants ; par exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est 2 fois plus élevé que le revenu du travail par unité de travail ;
- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

III.2 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES WALLONNES

Avertissement

Au cours de la période étudiée (2008 à 2012), deux événements indépendants se sont produits et ont perturbé les évolutions chronologiques.

Premièrement, afin de constituer des groupes homogènes d'exploitations, on procède à leur répartition en orientations technico-économiques (OTE) sur base, avant l'année 2010, de la part relative prise par chacune des spéculations pratiquées sur l'exploitation dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Cette méthode de calcul était imposée à tous les États membres de l'Union par la décision des communautés européennes n° 85/377^[1]. Cette décision a été modifiée par le Règlement n° 1242/2008^[2] applicable dès 2010 et basant la référence, non plus sur des rapports de marges brutes standard, mais sur des rapports de productions brutes standard.

Avec la nouvelle typologie et ses règles d'application, le champ d'observation est plus étendu qu'auparavant. En effet, d'une part la limite inférieure est abaissée et, d'autre part, il n'y a plus de limite supérieure.

Dans le système articulé sur les MBSw une exploitation doit atteindre au moins 5 UDW, soit environ 27 10³ € de MBS totale (MBSw « 2004 »), ce qui correspond à une PBS totale d'à peu près 37 10³ € (PBSw «2004 »). Dans le nouveau système le seuil d'entrée est fixé à 25 10³ € de PBS totale. Examiné à la lumière de l'enquête DGSIE de mai 2008, cet abaissement de la limite inférieure permet à un peu plus de 1 000 exploitations (supplémentaires) d'entrer dans le champ d'observation. A l'autre extrémité la suppression de la limite supérieure dans le nouveau système permet à quelques 200 exploitations (supplémentaires) de faire partie du champ d'observation. Il s'agit d'exploitations dont la dimension économique, c'est-à-dire la PBS totale, dépasse 522 10³€ ce qui correspond à la limite supérieure de 70 UDW dans l'ancien système. Le champ d'observation ainsi redessiné porte sur 74% des exploitations en activité (soit 11 417 exploitations), concentrant 98% du potentiel économique exprimé selon les PBSw «2004 ». Envisagé selon le système des MBSw « 2004 » le champ d'observation porterait sur moins de 66% des exploitations en activité (soit 10 175 exploitations), totalisant 87% du potentiel économique. Le champ d'observation dans sa nouvelle formule représente donc mieux et de façon plus complète la population agricole.

Par rapport à l'ancien système, on assiste à une sorte de montée en puissance relative des orientations de production qui ne sont pas tributaires ou qui le sont peu de la PAC. Il s'agit

^[1] Journal officiel des CE n° L220 du 17/08/1985

^[2] Journal officiel L335 du 13/12/2008

pour l'essentiel des OTE granivores, horticoles et fruiticoles spécialisées. Ces OTE ainsi que quelques autres agricoles dans lesquelles ont retrouvé des granivores et/ou de l'horticulture font partie des orientations de production peu représentées en Région wallonne. Dans le système articulé sur les PBSw«2004 » ces OTE totalisent 17,5% de la production standard totale alors qu'elles forment à peine plus de 8% de la marge brute standard totale wallonne dans le système fondé sur les MBSw«2004 ». En termes d'effectif cela représente 1 077 exploitations dans le nouveau système contre 703 dans l'ancien.

En conséquence, les caractéristiques structurelles moyennes (DGSIE) présentent une rupture de série chronologique à partir de 2010.

Deuxièmement, dans un but de simplification administrative, l'enquête de la DGSIE sur les exploitations agricoles et horticoles ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole de 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une déclaration de superficie à la Région wallonne ou une verzamelaanvraag à la Région flamande. Il y a donc une rupture chronologique dans le registre DGSIE des exploitations agricoles. En d'autres termes, la définition de l'échantillon recensé change à partir de 2011.

Du fait de ces deux modifications majeures la plus grande prudence est requise pour l'interprétation des évolutions observées sur la période 2008-2013.

III.2.1 les exploitations de grandes cultures (OTE 1)

III.2.1.1 Caractéristiques structurelles

La valeur des grandes cultures représente en Wallonie près de 30 % en moyenne de la valeur de la production agricole et horticole totale (entre 2001 et 2013). L'ensemble des grandes cultures commerciables n'est pas produit uniquement par des exploitations spécialisées. Toutefois, les exploitations à caractère professionnel de l'OTE 1 ont une superficie moyenne de 71 ha et près de 92 % de cette superficie est consacrée aux cultures arables.

En termes d'occupation du sol elles couvrent 23 % de la SAU wallonne, elles produisent 45 % des céréales, 54 % des plantes industrielles, 73 % du lin, 56 % des pommes de terre et près de 56 % des légumes de plein air destinés à l'industrie.

La SAU occupée par les exploitations spécialisées en grandes cultures s'élève à près de 191 400 hectares. Ces exploitations sont principalement situées en région limoneuse, sablo-limoneuse et Condroz.

Tableau 3.2 : Évolution de la structure des exploitations professionnelles de grandes cultures.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'exploitations	2.122	2.191	2.309	2.371	2.373	2.698
SAU (ha)	79,83	79,68	78,30	75,20	74,72	70,92
Terres arables (ha)	73,93	73,45	71,99	69,04	69,23	65,79
Dont en % :						
Céréales	55,5	53,1	52,9	53,5	55,5	56,7
Betteraves sucrières	13,9	13,8	12,8	13,7	13,8	18,2
Pommes de terre	9,4	11,7	12,6	13,1	11,0	18,5
Prairies permanentes (ha)	5,80	6,12	6,17	6,07	5,43	8,41

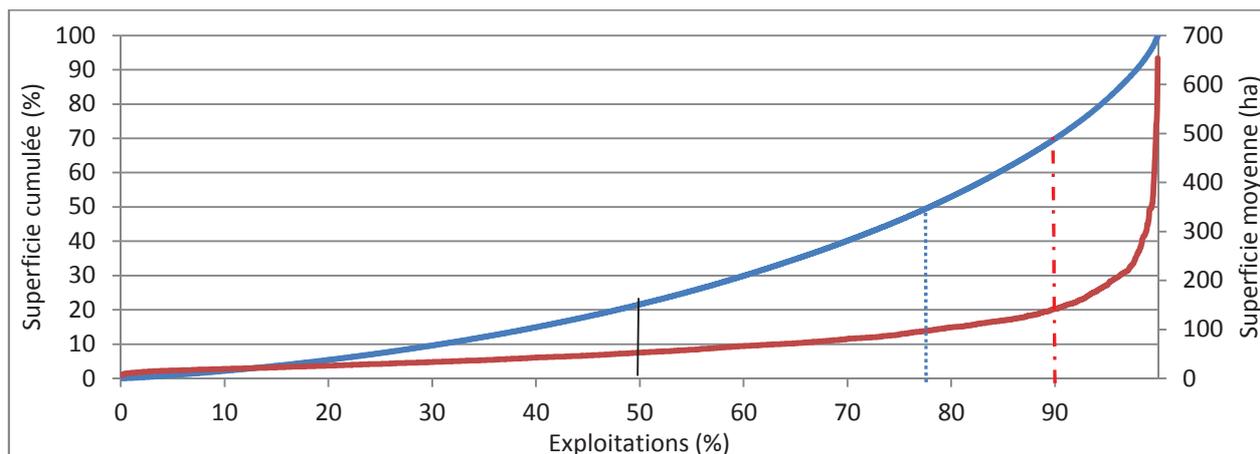
Sources : enquêtes de la DGSIE et calculs DAEA

Dans la figure ci-après, on représente la distribution des exploitations professionnelles de l'OTE 1 en fonction de leur dimension. La courbe bleue en relation avec l'axe des ordonnées de gauche est une courbe de Lorenz pour laquelle les exploitations ont été classées par ordre croissant de superficie. La courbe rouge en relation avec l'axe des ordonnées de droite nous indique l'évolution de la dimension moyenne des exploitations.

Près de 78 % des exploitations ont une dimension moyenne inférieure à 100 hectares et seulement 4 % ont une superficie supérieure à 200 ha mais elles occupent 17 % de la SAU.

La courbe de Lorenz nous indique que la moitié des exploitations professionnelles (les plus petites) occupent 22 % seulement de la SAU couverte par l'OTE 1 tandis que les 10 % les plus grandes s'approprient 30 % de cette SAU.

Figure 3.4 : distribution des exploitations professionnelles de grandes cultures selon leur superficie agricole utilisée en 2013.



Source : enquêtes de la DGSIE et calculs DAEA

III.2.1.2 Rentabilité de quelques grandes cultures

III.2.1.2.1 Le froment d'hiver

Au cours des 6 dernières années, on observe une forte volatilité du prix du froment d'hiver. Il varie de 11 € à 23 € par quintal. Le rendement est très variable aussi, mais c'est le prix qui influence le plus la rentabilité de cette culture.

Tableau 3.3 : Évolution des résultats du froment d'hiver, 2008 - 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement (Qx/ha)	86,4	93	84,49	83,71	81,29	91,07
Prix moyen (€/100 Kg)	13,22	10,91	19,97	19,30	23,06	18,60
Total des produits (€/ha)	1.129	1.011	1.696	1.616	1.878	1.692
Charges variables (€/ha)	609	555	515	619	634	669
Marge brute (€/ha)	520	456	1.181	997	1.244	1.023

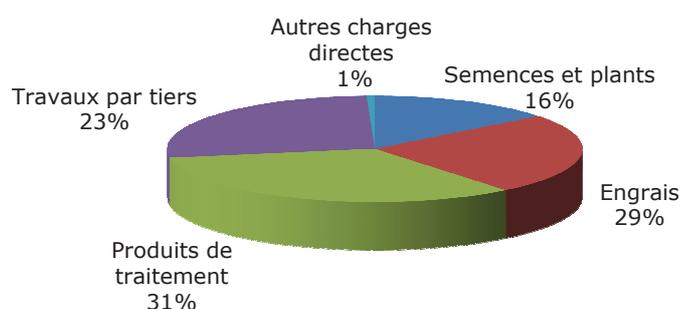
Source : réseau comptable de la DAEA

En 2013, le rendement du froment d'hiver est en augmentation par rapport à 2012 (+12 %) et le prix est en baisse de 19 %.

Les coûts de production sont en progression de 5 %, engrais et énergie ont augmenté dans cette même proportion si bien que la marge brute s'établit à 1.023 €/ha, en diminution de 18 % par rapport à 2012. Elle est toutefois dans le groupe supérieur des marges brutes observées au cours de la période de 6 ans.

Les coûts variables qui s'élèvent en moyenne à 669 €/ha se répartissent comme suit :

Figure 3.5 : Coûts variables en froment d'hiver



Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.1.2.2 Les betteraves sucrières

Sur la période 2008-2013, la betterave sucrière occupait en moyenne 42 750 hectares dont 56 % étaient cultivés par les exploitations spécialisées en grandes cultures.

Tableau 3.4 : Évolution des résultats en betteraves sucrières

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement (tonnes/ha)	69,6	78,9	72,3	80,8	72,6	76,8
Prix moyen (€/tonne)	35,88	32,99	31,24	45,1	47,1	41,7
Total des produits (€/ha)	2.496	2.603	2.259	3.644	3.419	3.203
Charges variables (€/ha)	1.126	1.090	1.112	1.123	1.215	1.290
Marge brute (€/ha)	1.370	1.513	1.147	2.521	2.204	1.913

Source : réseau comptable de la DAEA

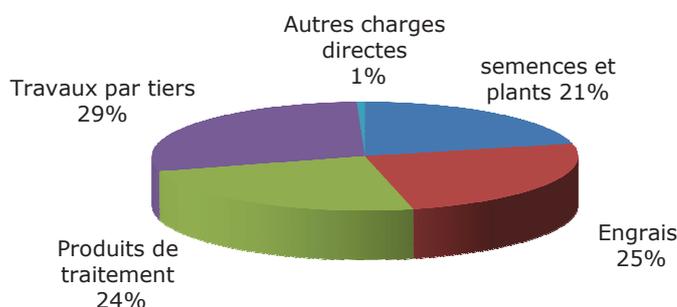
Le prix moyen reçu par les producteurs est relativement stable et dépend de la richesse en sucre des betteraves livrées à la sucrerie sauf comme lorsqu'en 2011-2012, le prix du sucre sur le marché mondial est exceptionnellement élevé, ce qui a aussi été le cas pour la campagne 2013-2014.

2013 est une année exceptionnelle en betteraves sucrières. Le rendement racines est bon : 76,8 t/ha. Le rendement en sucre atteint 13,6 t/ha. Enfin, le prix moyen observé dans le réseau comptable de la DAEA est de 41,7 €/tonne, soit 3 % de plus que le prix moyen observé au cours de la période 2008-2012.

En conséquence de ces résultats, la marge brute atteint 1.913 €/ha en 2013, soit -13 % par rapport à 2012.

Les charges directes sont pratiquement constantes d'une année à l'autre si bien que la rentabilité est assurée par le rendement en sucre. Les charges, qui s'élèvent en moyenne à environ 1 290 €/ha se répartissent comme suit :

Figure 3.6 : Charges variables en betteraves sucrières



Source : réseau comptable de la DAEA

Notez que les charges d'engrais ne sont pas entièrement destinées à la betterave qui, en tant que tête de rotation, assume la fumure de fond.

III.2.1.2.3 Les pommes de terre

Sur la période 2008-2013, les pommes de terre couvraient en moyenne 30 400 hectares dont 61 % étaient cultivés par les exploitations spécialisées en grandes cultures. En 2013, la superficie couverte en pommes de terre s'élève à 32 066 ha.

Tableau 3.5 : Évolution des résultats en pommes de terre

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement (tonnes/ha)	51,20	29,30	42,50	47,08	44,42	47,77
Prix moyen (€/tonne)	90,00	101,46	118,17	62,70	149,02	116,51
Total des produits (€/ha)	4.590	2.849	5.056	2.952	6.620	5.566
Charges variables (€/ha)	1.804	1.171	1.647	1.719	2.050	1.832
Marge brute (€/ha)	2.786	1.678	3.409	1.233	4.570	3.734

Source : réseau comptable de la DAEA

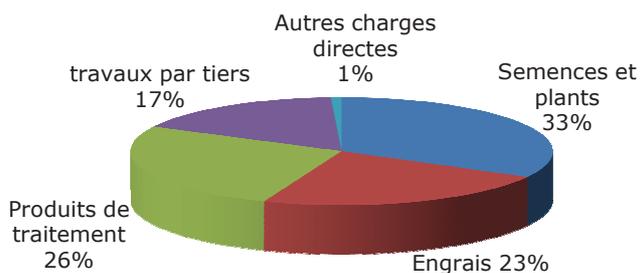
Prix, rendements et charges sont très variables et, pour cette raison, la rentabilité des pommes de terre doit s'apprécier sur le long terme.

Comme pour la betterave sucrière, l'année 2013 a été très bonne en pommes de terre en raison des conditions climatiques favorables avant et après l'arrachage qui ont influé sur la qualité des tubercules et sur les conditions de stockage. Le prix de vente a été élevé, 116,51 €/tonne en moyenne, soit -22 % par rapport à 2012 et +12 % sur le prix moyen de la période 2008-2012.

En conséquence, la marge brute par ha est très élevée : 3 734 €/ha.

Les charges variables, notamment les produits de lutte, sont très fortement influencées par les précipitations. Elles se répartissent en moyenne comme indiqué dans la figure suivante et s'élèvent en moyenne à 1 832 €/ha en 2013.

Figure 3.7 : Charges variables en pommes de terre



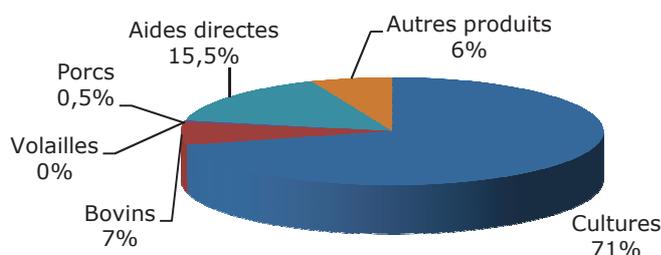
Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.1.3 Résultats de l'ensemble de l'exploitation de grandes cultures

III.2.1.3.1 Les produits

Les produits de l'exploitation, qui s'élèvent en moyenne à 182 600 €, proviennent pour 71 % des cultures commerciables, 16 % des aides directes, 7 % des bovins, 6 % des produits divers et 0,5 % des porcs et volailles.

Figure 3.8 : Produits de l'exploitation de grandes cultures

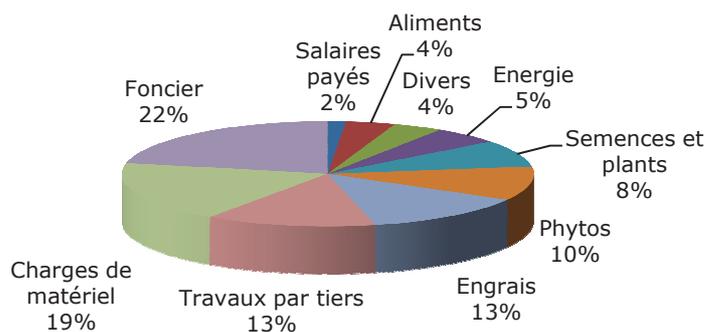


Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.1.3.2 Les charges

Le total des charges (sans le coût imputé du travail familial) s'élève dans l'OTE 1 à 120 900 € et se répartit comme suit :

Figure 3.9 : Charges de l'exploitation de grandes cultures



Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.1.3.3 Les revenus

En moyenne pondérée, c'est à dire en tenant compte de la dimension de l'exploitation et de la région agricole, le revenu du travail et du capital de l'exploitant et de sa famille s'élève à 61 150 €.

III.2.2 Les exploitations laitières (OTE 450)

III.2.2.1 Caractéristiques structurelles

La valeur de la production laitière dans la valeur de la production agricole et horticole de la Wallonie s'élève, en moyenne sur 10 ans, à 23 % de cette dernière. Elle représente 40 % de la valeur totale des productions animales wallonnes.

Tableau 3.6 : Évolution de la structure des exploitations laitières professionnelles wallonnes

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'exploitations	2.075	2.076	1.763	1.699	1.805	1.788
SAU	55,57	57,25	57,45	57,66	58,43	59,68
Terres arables	14,08	14,54	16,20	15,77	17,80	18,59
Dont fourrages	8,89	9,37	9,00	8,75	10,20	10,77
Prairies permanentes	41,49	42,70	41,24	41,89	40,43	41,09
Bovins par exploitation	130	137	130	132	131	134
Dont : vaches laitières	57	59	63	65	65	66
vaches allaitantes	8	9	3	3	3	4

Source : enquêtes et recensements de la DGSIE, SPF-économie

La superficie moyenne varie entre 55 et 60 hectares et se situe à 59,68 hectares en 2013. En moyenne 69 % de la SAU est composée de prairies permanentes. Les 30 % de terres arables sont utilisées à 58 % pour produire des fourrages.

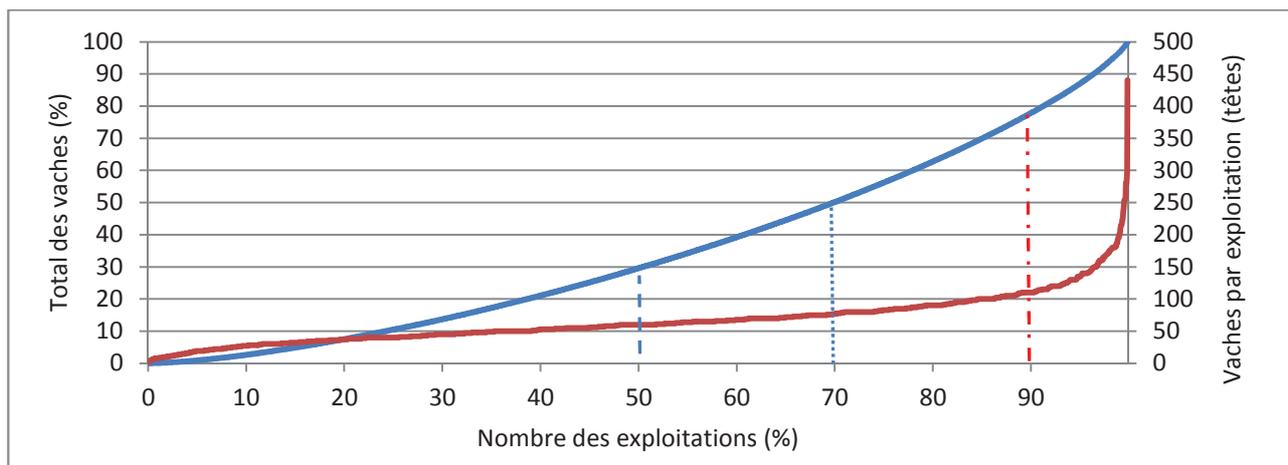
Les exploitations spécialisées en lait (OTE 450) détiennent 58 % des vaches laitières wallonnes en production et le nombre de vaches par exploitation augmente régulièrement.

Sur la figure 3.10 ci-après, la courbe de Lorenz (en bleu) nous indique que 50 % des exploitations spécialisées en lait (les plus petites) détiennent 30 % des vaches laitières en production de cette orientation technico-économique.

La courbe en rouge, représentant le nombre de vaches par exploitation nous indique que 90 % des exploitations détiennent moins de 110 vaches en production regroupant 78 % du total des vaches et que 35 % en détiennent moins de 50 représentant moins de 18 % du total des vaches.

Les 10 % des exploitations les plus grandes détiennent 22 % des vaches de cette OTE.

Figure 3.10 : distribution des exploitations professionnelles spécialisées en lait selon le nombre de vaches laitières détenues (2013)



Source : DGSIE et calculs DAEA, 2013

III.2.2.1.1 Rentabilité

Suite à la réduction du prix du lait à la fin de 2008 et surtout en 2009, les produits du lait présentent une importante détérioration en 2009 (-28 %) avec un léger rattrapage en 2010 (+18 %) et en 2011. En 2013, la valorisation du lait est la plus élevée de la période observée. Elle augmente de 23 % par rapport à 2012. La marge brute moyenne de 2013 est la meilleure au regard des autres années du fait d'une augmentation des produits (+18 %) et d'une augmentation des charges (+8 %).

Le nombre moyen de vaches laitières par exploitation est en constante augmentation, ce qui permet un revenu moins dépendant de la valorisation du lait mais nettement insuffisant en 2012.

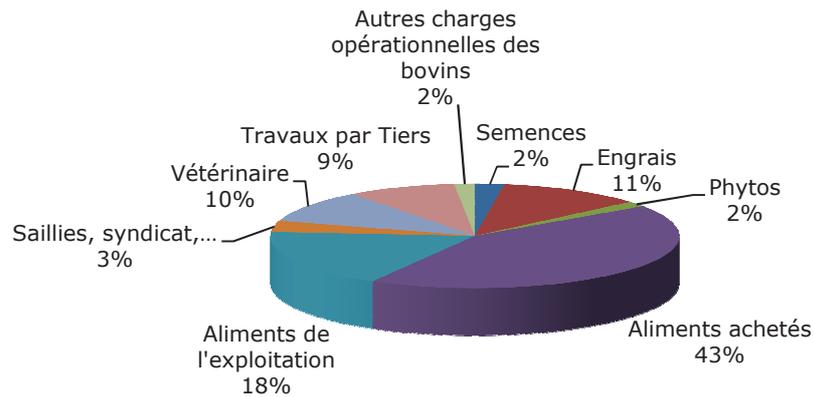
Tableau 3.7 : Évolution des résultats de l'exploitation laitière pour 1.000 litres de lait (2008-2013)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits lait	358,29	263,18	308,75	342,52	311,51	382,49
Produits viande	68,82	77,19	52,90	51,85	58,66	53,80
Autres produits	0,62	0,75	0,71	0,67	0,64	0,49
Total des produits	427,74	341,13	362,36	395,04	370,81	436,78
Total des charges opérationnelles	135,56	115,50	108,21	121,66	135,86	146,62
Charges opérationnelles des cultures fourragères	27,18	23,27	21,03	27,49	27,33	24,25
Marge brute	265,00	202,36	233,13	245,89	207,62	265,91
Valorisation du lait	359,44	261,19	309,23	340,24	308,51	379,81
Teneur en matières grasses	42,70	42,16	42,17	42,10	42,06	41,98
Teneur en protéines	34,42	34,02	34,28	34,47	34,44	34,47
Rendement laitier	5.870	6.071	6.281	6.401	6.224	6.167
Prix moyen des concentrés pour vache laitière	0,30	0,25	0,25	0,29	0,34	0,35
Nombre de vaches laitières	60	63	65	68	67	69
Nombre de vaches nourrices	10	11	4	3	3	3
Quantité de concentrés par vache laitière	1.136	1.147	1.189	1.136	1.138	1.219

Source : réseau comptable de la DAEA

Les charges opérationnelles s'élèvent, en moyenne, à 171 €/1000 litres. Les aliments achetés en représentent 43 %.

Figure 3.11 : Charges opérationnelles de l'exploitation laitière

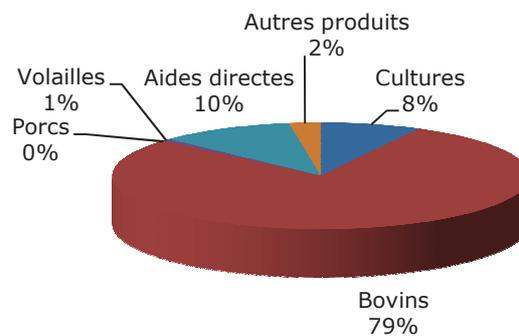


Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.2.1.2 Produits et charges de l'exploitation.

Les produits de l'exploitation laitière moyenne s'élèvent à 232 100 €. Les produits des bovins en représentent près de 79 % en 2013.

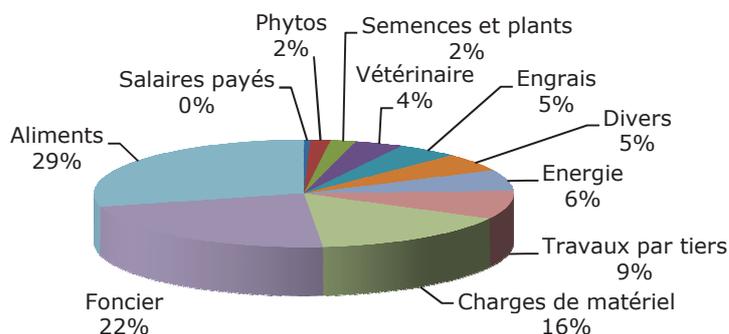
Figure 3.12 : Total des produits de l'exploitation laitière



Source : réseau comptable de la DAEA

Les charges de l'exploitation laitière sans les salaires imputés pour l'exploitant et sa famille se montent à 176 000 € et se répartissent comme suit :

Figure 3.13 : Total des charges de l'exploitation laitière



Source : réseau comptable de la DAEA

Ce sont les charges d'alimentation qui sont les plus importantes (29 %) suivies par les charges foncières (22 %).

Enfin, le revenu du travail et du capital de l'exploitant et de sa famille s'élève à 56 000 € en moyenne pondérée.

III.2.3 Les exploitations spécialisées en viande bovine (OTE 460)

III.2.3.1 Caractéristiques structurelles

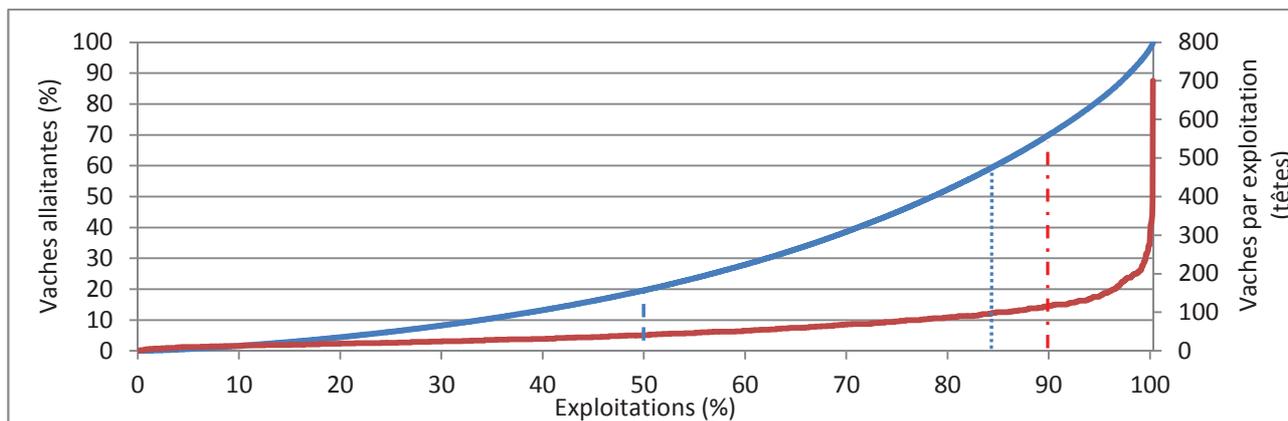
La valeur de la production de viande bovine dans la valeur de la production agricole et horticole de la Wallonie s'élève en moyenne sur les dix dernières années à 26 % de cette dernière. Elle représente 43 % de la valeur totale des productions animales wallonnes.

Tableau 3.8 : Évolution de la structure des exploitations wallonnes de viande bovine

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'exploitations	2.037	2.060	2.301	2.303	2.300	2.570
SAU	60,00	60,28	59,56	61,18	61,56	56,41
Terres arables	14,68	14,92	14,93	15,56	15,20	15,00
Dont fourrages	8,70	8,88	8,43	8,65	8,35	7,84
Prairies permanentes	45,31	45,36	44,63	45,62	46,16	41,44
Bovins par exploitation	177	178	165	165	163	149
Dont : vaches laitières	0	0	0	0	0	0
vaches allaitantes	63	64	59	59	60	53

Source : DGSIE - Enquêtes et recensements agricoles

Figure 3.14 : Distribution des exploitations de l'OTE 460 selon le nombre de vaches allaitantes détenues en 2013



Source : Enquête DGSIE (2013)

Grâce à la courbe de Lorenz (en bleu), on observe que 50 % des exploitations spécialisées en viande bovine (les plus petites) détiennent 20 % des vaches nourrices présentes dans cette orientation technico-économique. 84 % de ces exploitations détiennent moins de 100 vaches et regroupent 60 % des vaches de l'OTE 460. Les exploitations les plus grandes (10 %) détiennent près de 30 % des vaches et près de 120 vaches nourrices par exploitation.

III.2.3.1.1 Rentabilité

Tableau 3.9 : Evolution de la rentabilité par vache nourrice des exploitations professionnelles spécialisées en viande bovine (€/vache nourrice)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits viande par vache nourrice	1.069	1.194	1.230	1.304	1.274	1.371
Autres produits	3	9	11	6	8	7
Total des produits	1.075	1.205	1.242	1.310	1.282	1.378
Total des charges opérationnelles des bovins	610	547	591	691	679	723
Charges opérationnelles des cultures fourragères	96	94	94	112	112	106
Marge brute	369	564	556	507	491	549
Nombre de vaches nourrices	77	74	73	70	71	67
Césariennes par 100 vêlages	75,78	78,84	79,04	75,48	76,67	71,18
Nombre d'UGB	133	130	126	123	123	118

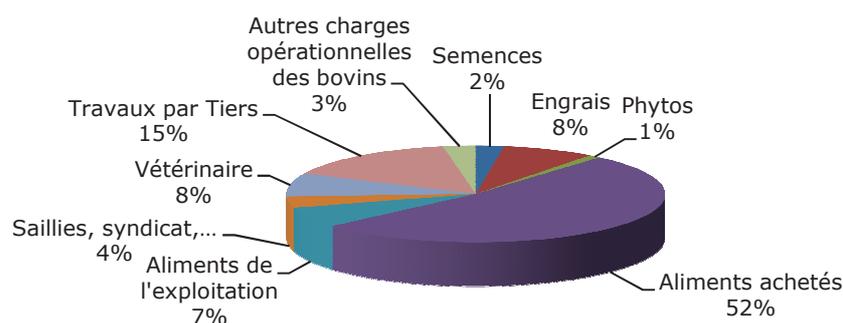
Source : réseau comptable de la DAEA

Ce tableau révèle que la rentabilité des vaches allaitantes est bien inférieure à celle des vaches laitières.

En 2013, suite à une augmentation des produits de 7 % par rapport à 2012, la rentabilité de l'exploitation spécialisée en viande bovine, exprimée par vache nourrice, augmente de 12 %.

Les charges opérationnelles s'élèvent en moyenne à 829 €/vache. Les aliments achetés en représentent 52 % et les travaux par tiers 15 %.

Figure 3.15 : Charges opérationnelles de l'exploitation « Bovins à viande »

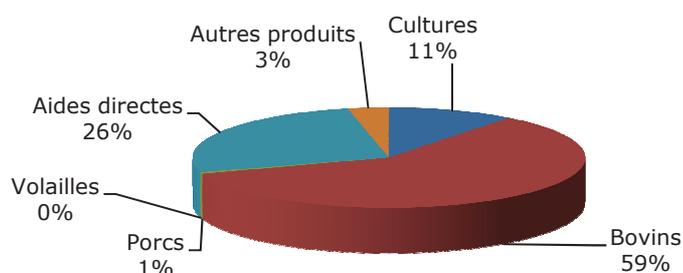


Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.3.1.2 Produits et charges de l'exploitation « bovins à viande »

Le total des produits de l'exploitation moyenne bovins à viande s'élève à 132 800 € et se répartit comme suit :

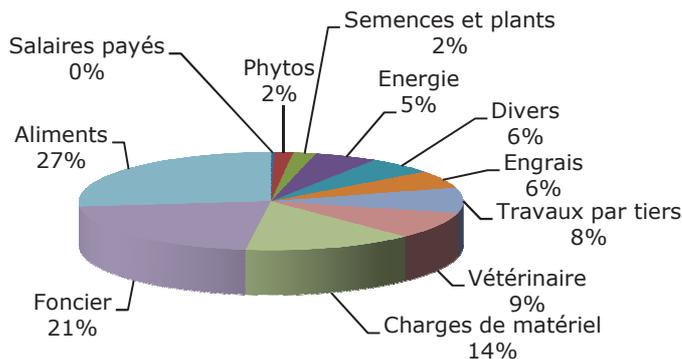
Figure 3.16 : Total des produits de l'exploitation « bovins à viande »



Source : réseau comptable de la DAEA

Près de 60 % des produits proviennent des productions bovines et 26 % proviennent des aides directes.

Figure 3.17 : Total des charges de l'exploitation « Bovins à viande »



Source : réseau comptable de la DAEA

Le total des charges s'élève en moyenne à 104 300 €. Le revenu du travail et du capital de l'exploitant et de sa famille s'élève donc, en moyenne pondérée, à 28 500 €.

III.3 LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

III.3.1 Nature et importance des capitaux engagés

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon de plus de 400 comptabilités d'entreprises agricoles réparties à travers la Wallonie. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse économique agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. La substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres, les acquisitions et transferts de droits à produire et de droits à paiement, requièrent et requerront des moyens financiers à ce point conséquents qu'ils sont susceptibles de constituer un frein voire même un obstacle à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2013. L'analyse porte exclusivement sur les orientations technico-économiques (OTE) car elles sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. L'information détaillée ayant servi de support se trouve déclinée en tableaux aux annexes III.13 à III.18. Les résultats exprimés par région agricole, bien que d'intérêt secondaire dans la présente analyse, font l'objet des tableaux 14 et 18 de ladite annexe III.

Les résultats obtenus sont influencés par les modifications statistiques apportées au champ d'observation notamment en y incluant des exploitations plus petites qui en étaient exclues précédemment (voir avertissement au point III.2).

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 1 263 000 € en Wallonie. Ce capital est engagé à raison de 48,7 % par l'exploitant et de 51,3 % par les bailleurs. Les parts respectives de l'exploitant et des bailleurs évoluent relativement peu dans le temps. Les seconds apportent essentiellement les terres et les bâtiments loués au premier.

Les capitaux mis en jeu par l'exploitant (614 800 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 268 900 €, soit 20,7 % du total des capitaux engagés dans l'exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 117 900 €, soit 9,3 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 10 % du total des capitaux engagés, soit 131 600 € ; il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6 % du total, s'élève à 79 500 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 2,0 % (24 900 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'OTE (annexe III.13).

En 2013 le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (de 1,4 à 1,8 millions d'€) ; ceci confirme le constat des années précédentes. Il est le plus faible dans les orientations spécialisées en production laitière (OTE 450) ou en production de viande (OTE 460). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures agricoles et lait, 1 774 200 €) et le montant moyen le plus faible (bovins à viande, 862 400 €) représente plus de 105 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère sensiblement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (39,8 %) avec 565 500 €, « Cultures et bovins non laitiers » (43,6 %) avec 743 700 € et « Cultures et lait » (45,2 %) avec 802 200 €. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les OTE axées sur les productions bovines telles que « Bovins mixtes » (55,7 %), et « Bovins à viande » (57,0 %).

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est la plus élevée dans les exploitations « Bovins laitiers » (14,6 %) avec en moyenne 159 900 €, étant donné le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations « Cultures agricoles et polyculture » (4,1 %) où l'on observe 57 900 € de moyenne et dans les exploitations « Cultures et bovins non laitiers » (7,2 %) où 122 400 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins à viande » (22,2 %) et « Bovins mixtes » (17,1 %) avec respectivement 191 900 € et 243 300 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif (1,0 %) est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polyculture » (14 800 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières, la valeur du cheptel vif (110 600 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 460) (191 900 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 10,1 % du total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 22,2 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 5 % pour l'orientation « Cultures » à 8,8 % pour l'orientation « Bovins laitiers ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (3,0 % pour l'orientation « Cultures ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,9 % dans les OTE « Bovins à viande »).

Par ailleurs, si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2011 à 2013), on observe (Annexe III.15) une croissance régulière de ce capital de 5 % par an (taux annuel de variation). Cet accroissement résulte d'une progression nettement plus prononcée du capital foncier (+7,6 % l'an) que du capital d'exploitation. Il est à noter que sur longue période (20 ans), on peut mettre en évidence une croissance à tendance générale linéaire du capital engagé par l'exploitant. Si l'on examine de plus courtes périodes, à savoir les années 1990 à 1994 et 2005 à 2010 on constate que la croissance du capital d'exploitation s'est très nettement accélérée. En effet, sur la première courte période citée le capital a crû de 2,4 % l'an, en moyenne, contre 6,2 % l'an au cours de la seconde courte période. La modification du champ d'observation en 2011 ne nous permet pas d'inclure cet exercice comptable dans cette analyse.

III.3.2 Endettement des exploitations professionnelles

L'importance des capitaux qu'il faut mettre en jeu afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Soulignons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent généralement de manière plus irrégulière en courte période à l'exception de la période passée en revue (annexe III.16). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. On observe cependant sur longue période, une hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance baissière du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (annexe III.18) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé en région Limoneuse et en région sablo-limoneuse (78,1 %), et le plus bas dans la région herbagère liégeoise (68,1 %) et en Haute Ardenne (68,5 %). Les deux dernières régions citées sont spécialisées dans la production laitière.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en fixant l'attention sur les OTE (Annexe III.17). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 65,7 % dans les exploitations de l'OTE « Bovins laitiers » et de 81,9 % dans celles de l'orientation « Bovins à viande ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles plutôt axées sur la production de viande bovine ont tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « internes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via entre autres le 2^{ème} pilier de la PAC (PWDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « externes » de financement à des conditions favorables. Il est à noter que la baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

Au cours de la période allant de 1990 à 1994 le montant moyen des fonds empruntés a crû de 3,7 % l'an et de 8,5 % l'an entre 2005 et 2010.

CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE

IV.1 VALEUR DE LA PRODUCTION WALLONNE

IV.1.1 Situation en 2013

En 2013, la valeur de la production agricole finale de la Wallonie est estimée à 1 930,2 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 2,3 % par rapport à 2012 (annexe IV.1).

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 1 140,5 millions d'euros, soit 59,1 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 649,5 millions d'euros, ce qui représente 33,6 % du total et 0,7 % en moins qu'en 2012. La production de viande bovine est la plus importante : elle atteint 469,9 millions d'euros ou 24,3 % du total avec une augmentation par rapport à 2012 de 0,2 %. La production laitière (lait et dérivés) atteint 471,0 millions d'euros, soit 24,4 % du total. La production porcine représente une valeur de 118,3 millions d'euros, ce qui représente 6 % de l'ensemble.

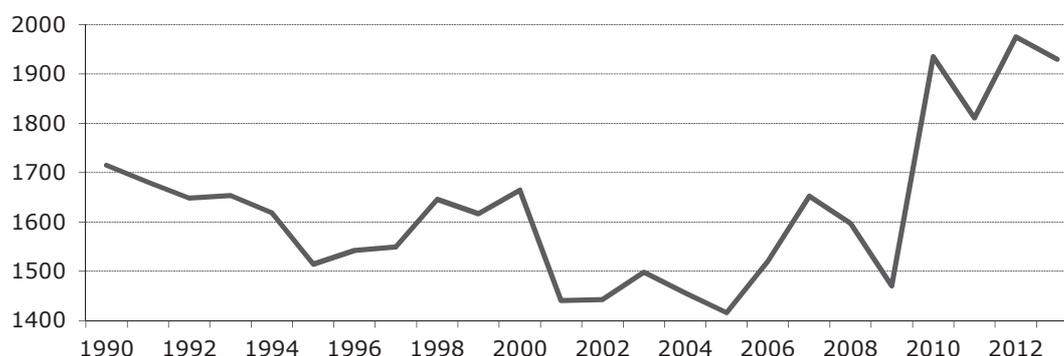
Les valeurs des productions de volaille et d'œufs sont moins importantes : elles atteignent respectivement 61,3 et 20 millions d'euros, soit 3,2 et 1,0 % de la valeur globale de la production agricole de la Région.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2013, 626,5 millions d'euros, soit 32,5 % de l'ensemble. Ce poste est en diminution de 15 % par rapport à 2012. C'est la production de céréales qui est la plus importante : 264,6 millions d'euros ou 13,7 % du total. La valeur des betteraves, en baisse par rapport à 2012, atteint 123,8 millions d'euros, soit 6,4 % du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 168,8 millions d'euros, soit 8,7 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 163,2 millions d'euros, ce qui représente 8,5 % du total général. Les légumes constituent la production la plus importante : 68 millions d'euros, soit 3,5 % de l'ensemble.

IV.1.2 Evolution 1990-2013

Figure 4.1 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2013 (en millions d'€)

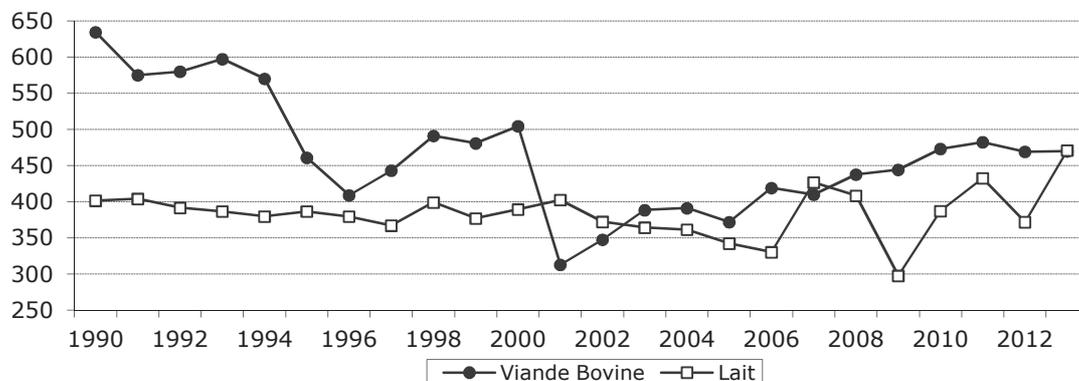


Sources : Centre d'Économie agricole (CEA) et DGARNE (DAEA)

Sur la période 1990-2006, la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant est à trouver dans la PAC avec le passage progressif d'une politique de soutien des prix à une politique de soutien des revenus ayant pour corollaire une baisse des prix des principales productions wallonnes (céréales, viande bovine, lait et betteraves) et la mise en place d'aides compensatoires, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans la valeur de la production. Ces éléments ont eu pour conséquence une forte réduction des emblavements en chicorées à inuline ainsi qu'un recul des effectifs bovins.

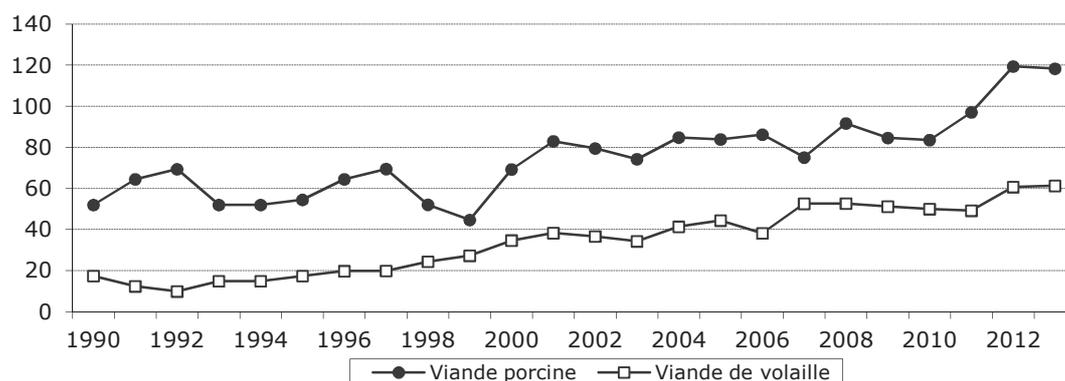
L'année 2009 confirme la baisse observée en 2008 en présentant une diminution de 8 % par rapport à l'année précédente. De ce point de vue, 2010 est une année exceptionnelle, présentant une augmentation de la production finale de 31,6 %. Enfin, 2011 se positionne à un niveau plus qu'honorable malgré une baisse de 25 % par rapport à 2010 et 2012 présente une augmentation de 9,1 % par rapport à 2011. L'année 2013 reste une bonne année malgré une baisse de 2,3 % par rapport à 2012.

Figure 4.2 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2013 (en millions d'€)



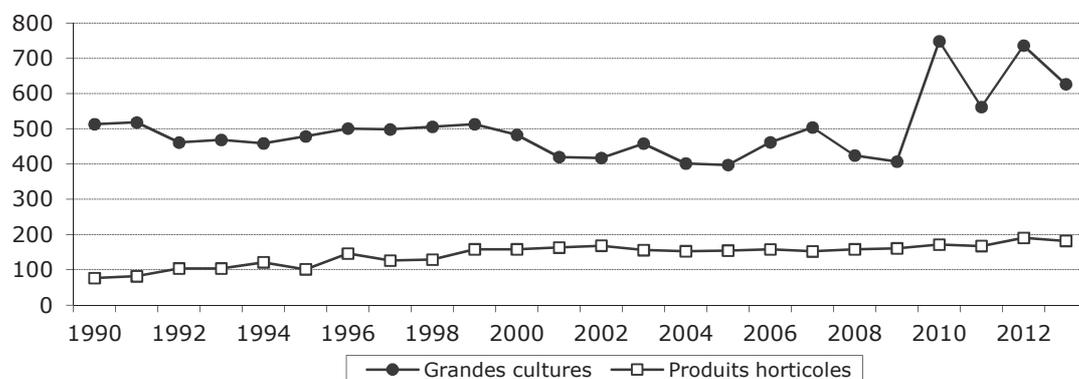
Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et D'GARNE (DAEA)

Figure 4.3 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2013 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et D'GARNE (DAEA)

Figure 4.4 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2013 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et D'GARNE (DAEA)

IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Wallonie joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 4.1 : Part de la Wallonie dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2013 (%)

Ensemble des secteurs	24
Grandes cultures	55
Dont - céréales	57
- betteraves sucrières	64
- pommes de terre	42
Productions horticoles	13
Dont - légumes	10
- fruits	8
Produits de l'élevage	20
Dont - bovins	46
- porcs	7
- volaille	12
- lait et dérivés	37
- œufs	11

Sources : DGSIE et DAEA

IV.2 VALEUR AJOUTEE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE

Des données relatives à la valeur ajoutée brute du secteur agricole wallon sont actuellement disponibles pour 2012. Pour cette année-là, la valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne atteint 806,4 millions d'euros, +8 % par rapport à 2011 (données Banque Nationale de Belgique).

La valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs de la Wallonie, exprimée aux prix du marché, est estimée à 78 692,1 millions d'euros en 2012. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à près de 1 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative atteint 2,9 %.

En Wallonie, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.

Au niveau du Royaume, en 2012, la VAB du secteur agricole augmente de 21 % par rapport à 2011, et la contribution relative du secteur s'élève à 0,66 % du PIB ou 2,5 % si on ajoute l'agroalimentaire.

IV.3 LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC

IV.3.1 Le 1^{er} pilier (données financières)

On donnera ici un aperçu des montants octroyés aux producteurs « principalement » au titre de la campagne FEOGA 2012/2013 (du 16/10 au 15/10) qu'on associera à l'année civile 2013.

Dans les montants exposés ci-après il est tenu compte des régularisations positives et négatives de campagnes antérieures ainsi que des recouvrements et autres pénalités.

IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur

Depuis la mise en route du régime de paiement unique (1^{er} janvier 2005) la plus grande partie des dépenses relatives au 1^{er} pilier de la PAC ne relève plus de la pratique effective et avérée d'une spéculation animale ou végétale mais, sous certaines conditions, de l'activation de droits établis à partir d'une période de référence. Ces droits, correspondant à un montant par unité de superficie (€/ha) variable d'un agriculteur à l'autre^[1], sont activés à l'idéal au moyen d'un nombre équivalent d'hectares de superficie éligible^[2].

Tableau 4.2 : Ventilation des dépenses en Wallonie pour la campagne 2012/2013

Rubriques	2009 (en 10 ³ €)	2010 (en 10 ³ €)	2011 (en 10 ³ €)	2012 (en 10 ³ €)	2013 (en 10 ³ €)	En % de (1)
Fruits à coque	4,5	4,7				
Protéagineux	31,1	51,9	103,8	117,1	-0,5	
Cultures énergétiques	118,3	211,3	12,5	-1,5		
Aide au lin (transformation)	169,8	260,5	136,4	163,8	71,7	
Multiplication de semences	368,8	260,3	7,6			
Secteur des fruits & légumes	952,8	921,9	153,4	976,5	222,4	
Secteur laitier	80,6	100,4	85,7	93,0	96,6	
Vaches allaitantes	62 265,9	61 144,7	64 217,3	63 225,1	62 920,7	20,9
Régime de paiement unique	241 548,7	243 417,5	242 690,9	240 609,1	236 781,2	78,8
Paiements à la surface pour les cultures					425,1	
Reliquat du passé et autres paiements	-1,6	29,8	14,8	-0,1	30,4	
Secteur sucrier (fonds de restructuration)	35 407,2	371,4	4 448,5	2 074,7		
Total général (1)	340 946,1	306 374,4	311 870,9	307 257,7	300 547,7	100,0

Source : DGARNE

Depuis l'année 2003 où le total payé approchait 223,5 millions d'euros, les paiements portant sur le 1^{er} pilier de la PAC ont crû en moyenne d'un peu moins de 4,0 % l'an.

En 2013, les montants alloués relevant du régime de paiement unique représentent plus de 78% des dépenses du FEAGA pour la Wallonie. Cette proportion ne fera que croître dans le temps vu qu'un nombre toujours plus important de matières rejoint le régime de paiement unique. Ceci apparaît clairement dans le tableau où certaines rubriques ne sont plus constituées que de régularisations. En 2012 les aides relatives à la multiplication des semences ont été intégrées au paiement unique.

A terme et de manière simplifiée il ne devrait plus guère rester en Wallonie que deux grandes rubriques, à savoir le paiement unique et celui pour les vaches allaitantes. En ce qui concerne ce dernier l'Autorité européenne préconise son intégration dans le régime de paiement unique.

En outre, des informations portant sur les droits à paiement et leur activation, sur les superficies éligibles, et plus généralement sur les conditions qui sous-tendent le système de paiement unique peuvent être obtenues en visitant, entre autres, les sites suivants :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/rubrique.php3?id_rubrique=26

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=186

[1] La Belgique a opté pour le système de références individuelles.

[2] A partir de la campagne 2008 il n'y a plus d'obligation de mise en jachère. Cela signifie que l'activation des droits jachère, qui eux existent toujours, peut se faire avec tous les couverts autorisés pour la jachère mais aussi pour l'activation des droits ordinaires avec toutefois une restriction portant sur les superficies destinées aux cultures énergétiques. Les droits ordinaires portent sur la superficie agricole utilisée de l'exploitation hormis les surfaces occupées par des légumes et des fruits, des cultures permanentes et des forêts ainsi que des pommes de terre (sauf celles destinées à la féculerie).

IV.3.2 Le 2^{ème} pilier

IV.3.2.1 La programmation 2007-2013 du PDR

Ainsi qu'annoncé précédemment, une nouvelle programmation du PDR portant sur la période 2007-2013 a été prévue et coulée en force de loi notamment via le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil qui, entre autres, crée le FEADER^[1] alimenté par :

- Les rubriques de la section garantie du FEOGA axées sur le financement du développement rural,
- Les parties de la section orientation du FEOGA portant sur le financement du développement rural dans les zones de l'objectif 1 et celles relative au financement de l'initiative communautaire LEADER +,
- Le produit issu de la modulation des paiements réalisés dans le cadre du 1^{er} pilier de la PAC.

Le nouveau PDR, mis en route dès janvier 2007, est articulé sur trois axes thématiques et un quatrième intitulé axe Leader. Les trois premiers axes cités correspondent aux visées de l'Autorité européenne en matière de développement rural :

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier,
- Axe 2 : amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural,
- Axe 3 : amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.

Le quatrième axe vise à susciter l'installation d'un mode opératoire de type LEADER^[2] dans la mise en place des actions à mener dans le cadre des trois axes thématiques.

En marge des actions menées sous le couvert de ces axes d'autres actions réunies sous l'appellation « assistance technique » peuvent faire l'objet d'un cofinancement. Ce sont entre autres des opérations de communication et de publicité ainsi que celles liées à l'évaluation du programme.

IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Wallonie

Dans le tableau ci-dessous figurent de manière synthétique les mesures retenues et inscrites dans le PDR wallon, parmi le catalogue de mesures possibles, ainsi que leur(s) modalité(s) d'accès et la codification qui les identifie. On notera au passage que seule la mesure « agroenvironnement » est obligatoire.

Code	Intitulé	Accès
<i>Axe1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier</i>		
111	Formation professionnelle et actions d'information	Régime d'aides & appel à projets
112	Installation des jeunes agriculteurs (ISA) AGW du 24 mai 2007 et du 3 juillet 2008)	Régimes d'aides
121	Modernisation des exploitations agricoles (ISA)	
123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	

^[1] Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Le règlement (CE) n°1974/2006 de la Commission porte mesures d'application du règlement (CE) n°1698/2005.

^[2] LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

132	Aide aux agriculteurs participant à des régimes de qualité alimentaire	
<i>Axe2: Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural</i>		
212	Indemnités compensatoires pour les régions défavorisées	Régimes d'aides
213	Indemnités Natura 2000 dans le secteur agricole	
214	Mesure agroenvironnementale	
224	Indemnités Natura 2000 dans le secteur forestier	
<i>Axe3: Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</i>		
311	Diversification vers de activités non agricoles	Régimes d'aides
312	Création et développement de micro-entreprises	
313	Promotion des activités touristiques	Appel à projets
321	Services de base pour la population rurale	
322	Rénovation et développement des villages	
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Régimes d'aides
331	Formation et information dans les secteurs couverts par l'Axe3	Appel à projets
<i>Axe4: Leader</i>		
411, 412, 413, 421 et 431	Leader : élaboration d'une stratégie de développement local	Appel à projets

Des informations détaillées sur la philosophie et les mécanismes qui sous tendent le PDR nouveau sont disponibles sur le site WEB spécialement créé : <http://www.pwdr.be/> ou encore sur le portail de l'agriculture wallonne :

A titre d'information on notera que dans la programmation précédente (2000-2006) l'indemnité compensatoire pour les régions défavorisées était totalement financée par le pouvoir régional tandis dans la nouvelle programmation elle est inscrite au cofinancement dans l'Axe 2 (code 212).

IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013

Afin d'établir un certain équilibre entre les axes, la Commission européenne a imposé certaines contraintes liées au financement. Ainsi la participation financière communautaire doit représenter au moins 10 % de la contribution totale du FEADER pour les axes 1 et 3 et au moins 25 % pour l'axe 2. L'axe 4 ou axe Leader doit quant à lui représenter au moins 5 % de la contribution communautaire au financement du PDR. Enfin, au plus 4% du budget FEADER prévu dans la programmation actuelle peut être réservé à des opérations d'« assistance technique ».

La participation totale du FEADER a été estimée à environ 194,09 millions d'euros pour la période et, dans son ensemble, la participation publique totale est évaluée à 476,98 millions d'euros. Notons que bon nombre des mesures arrêtées dans le PDR ne pourront être couronnées de succès sans la participation financière des bénéficiaires. Selon les estimations réalisées ex-ante, le volume financier total de la nouvelle programmation avoisinera la somme de 1 375,39 millions d'euros au bout des 7 ans.

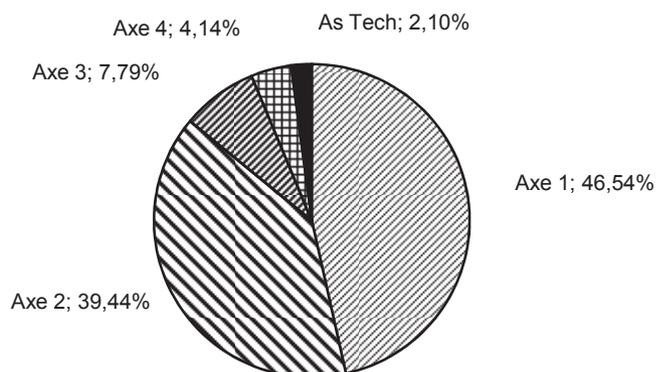
Suivant l'axe dans lequel s'inscrivent les actions, le taux de cofinancement du FEADER est susceptible de différer. Par souci de simplicité et dans le respect des limites fixées par la Commission, la Wallonie a prévu deux niveaux de participation du FEADER à savoir : 30 % de la dépense publique totale dans l'axe 1 et 50 % de celle-ci dans les axes 2 et 3, dans l'axe Leader et les opérations d'assistance technique.

Le tableau et le graphique ci-dessous permettent de connaître et de visualiser l'importance de chaque axe dans le financement public total pour les 7 années qui viennent.

Tableau 4.3 : Montants des concours publics totaux selon les axes du PDR

Axes	Financement public (en millions d'€)	Importance relative de chaque axe (%)
1	222,000	46,5
2	188,114	39,4
3	37,133	7,8
4	19,732	4,1
As Tech	10,000	2,1
Total	476,979	100,0

Figure 4.5 : Répartition prévisionnelle des concours publics pour la période 2007-2013



Source : DGARNE, Direction des Programmes européens

IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route

Depuis 2007 jusque 2013 (y compris) le total du concours FEADER s'est élevé à 192 millions d'euros. L'ensemble des concours publics a atteint 477 millions d'euros. La part du FEADER est donc, en moyenne, d'un peu plus de 40 %

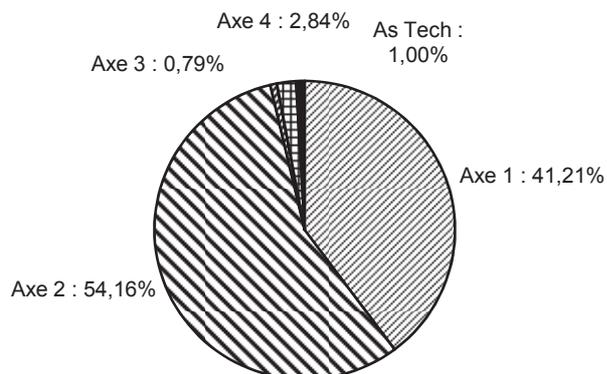
La figure présentée ci-après permet d'apprécier depuis sa mise en route la marche relative de la programmation 2007-2013 en regard de la figure précédente qui donne la ventilation prévisionnelle de cette programmation selon les axes retenus.

Ainsi qu'on l'observe, à ce stade-ci de la programmation, l'axe 2 est et reste largement dominant. Il s'agit de régimes d'aides qui par nature sont assez proches de celui du paiement unique. Les concours publics portent exclusivement sur les différentes mesures prises dans le cadre de l'agroenvironnement ainsi que sur l'indemnité compensatoire pour la zone défavorisée. Les superficies concernées par ces aides doivent obligatoirement figurer dans la déclaration de superficie annuelle que les agriculteurs introduisent notamment au titre du 1^{er} pilier de la PAC.

Les dépenses concernant l'axe 1 sont relativement moins importantes que prévu mais elles montent progressivement en puissance car les nouvelles prescriptions administratives sur le financement de l'installation des jeunes et la modernisation des exploitations agricoles et

horticoles sont maintenant opérationnelles après avoir connu quelques soucis de mise en route.

Figure 4.6 : Répartition des concours publics depuis le démarrage de la programmation 2007-2013



Source : DGARNE, Direction des Programmes européens

En 2007 l'axe 1 portait 34,1 % des concours public et l'axe 2, 65,8 %. En 2013, ces pourcentages se présentent de la façon suivante : 41,21 % pour l'axe 1 et 54,16 % pour l'axe 2. Ceci illustre bien le fait que les dépenses relevant de l'axe 1 sont de plus en plus conséquentes.

A la fin de 2013, il reste encore 11,5 % de l'enveloppe initialement budgétée pour l'axe 1. Par contre pour l'axe 2, l'enveloppe prévue a été complètement dépensée. Pour les axes 3, 4 et l'axe assistance technique le PwDR a consommé respectivement 12 %, 71 % et 74 % des enveloppes (concours publics) projetées.

CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2014

V.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION

Avertissement de la DGSIE :

Dans un but de simplification administrative, les enquêtes à partir de 2011 ne se fondent plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole mais sur les agriculteurs qui ont introduit une « déclaration de superficie » à la Région wallonne ou une « verzamelaanvraag » à la Région flamande. Cela a des implications sur le nombre d'exploitations agricoles qui composent notre registre. Dans un certain nombre de cas, une « unité » de production, que l'on considérait précédemment comme une exploitation, est maintenant intégrée dans une déclaration effectuée à un niveau de gestion plus large. Les superficies et le cheptel associés à cette ancienne unité ne disparaissent pas dans les résultats mais ils sont comptabilisés avec d'autres déclarations. La conséquence principale est donc une diminution du nombre d'unités agricoles (ou entreprises) distinguées dans le registre. C'est une diminution « administrative » qui s'ajoute, cette année-ci, à l'évolution des départs et créations d'exploitations. L'année 2011 se marque donc par une rupture chronologique dans le registre des exploitations agricoles.

V.1.1 Les exploitations

D'après les résultats provisoires de l'enquête agricole de mai 2014, le nombre d'exploitations agricoles s'établit à 12 695 unités, cette diminution de 1 % poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations agricoles dans le temps.

V.1.2 La superficie agricole utilisée

Entre 2013 et 2014, la superficie agricole utilisée (SAU) est restée pratiquement inchangée, atteignant 713 302 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 5.1 ci-après. Toutefois, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 3,3 % par rapport à 2013, pour s'établir à 56,2 ha.

Les variations de superficie sont parfois assez importantes. Par rapport à 2013, les céréales sont stables. Pour les betteraves, on observe une diminution de 0,6 % tandis que la superficie consacrée aux pommes de terre augmente (+11 %) et la superficie consacrée au lin augmente de 53 %. Les cultures fourragères sont en légère diminution (-1,1 %). La superficie en jachères, liée à la politique agricole diminue de 5,2 %.

Tableau 5.1 : Superficie agricole utilisée (SAU) de 2011 à 2014

Cultures	2011 (ha)	2012 (ha)	2013 (ha)	2014 (ha)
Céréales pour le grain	185 032	190 193	193.841	193.406
Dont -froment d'hiver	127 613	132 502	130.015	130.883
-orge d'hiver	29 156	30 631	30.826	31.284
Cultures industrielles	60 667	59 368	61.032	60.611
Dont - betteraves sucrières	40 746	40 431	38.948	38.715
-chicorée	5 324	4 180	5.091	5.346
-lin	2 713	2 651	2.780	4.250
Pommes de terre	34 010	29 885	32.066	35.614
Fourrages de terres arables	88 523	90 791	90.370	89.998
Dont -maïs fourrager	56 222	55 811	54.943	54.916
Légumes de plein air	12 201	12 704	12.082	-
Jachères	6 664	6.798	6.665	6.315
Prairies permanentes	330 850	321 843	314.139	311.716
Autres	4 765	3 372	15.493	15.642
Superficie agricole utilisée	722 652	714 954	713.606	713.302

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles, 2014 provisoire

V.1.3 Le cheptel

Tableau 5.2 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes de 2011 à 2014

Cheptel	2011	2012	2013	2014
Bovins	1 257 818	1 212 884	1.176.540	1.215.431
Dont -bovins de - de 1 an	323 111	294 896	287.127	306.312
-bovins de 1 à 2 ans	245 100	244 171	241.394	244.427
-vaches laitières	208 859	205 449	202.080	207.151
-vaches allaitantes	294 785	293 291	277.430	243.620
Porcs	370 271	404 168	326.786	392.667
Ovins	43 116	49 349	47.931	-
Volailles	4 813 880	5 467 237	5.554.285	-
Dont -poules et poulettes	1 408 367	1 598 800	1.751.308	-
-poulets de chair	3 357 731	3 724 845	3.704.339	-

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-294 700 têtes). Par rapport à 2013, le cheptel augmente de 38 891 têtes (+3 %). On notera la diminution du nombre de vaches allaitantes en production (-12 %). Le nombre de porcs augmente (+20 %), et le nombre de volailles et d'ovins n'ont pas été enquêtés en 2014.

V.2 LES PRODUCTIONS

V.2.1 Les productions végétales

La production des céréales (surtout celles d'hiver) a été favorisée par les conditions météorologiques de fin 2013. Les conditions climatiques des mois de juin, juillet et août ont eu un impact significatif sur certaines récoltes, si bien que la production de céréales est en légère progression ou stationnaire en 2014 par rapport à 2013, malgré des rendements plus élevés qu'en 2013, mais une période pluvieuse et humide en août a pour conséquence une moindre qualité pour les céréales récoltées après le 10 août.

En ce qui concerne les pommes de terre, on observe une augmentation des surfaces plantées de 11 % en Wallonie. Ceci peut éventuellement s'expliquer par le prix très élevés des pommes de terre de consommation en 2013, mais aussi par les conditions climatiques favorables. Les rendements sont en augmentation (d'environ 18 %).

Pour les betteraves sucrières, les superficies ensemencées ont diminué de 0,6 % et les rendements connus à ce jour sont très bons (83 t/ha à 17°C). On devrait approcher les 14 tonnes de sucre à l'hectare.

V.2.2 Les productions animales

La production de viande bovine a diminué sensiblement au cours des dernières années. Elle devrait diminuer de 3 % en 2014 par rapport à 2013.

En ce qui concerne les autres viandes, on constatera un léger tassement de la production de viande porcine et une augmentation de la production de viande de volaille (+1 %).

Pour le secteur laitier, il y a une légère augmentation de la production.

Pour les œufs, une légère diminution est prévue.

V.3 LES PRIX

V.3.1 Les productions végétales

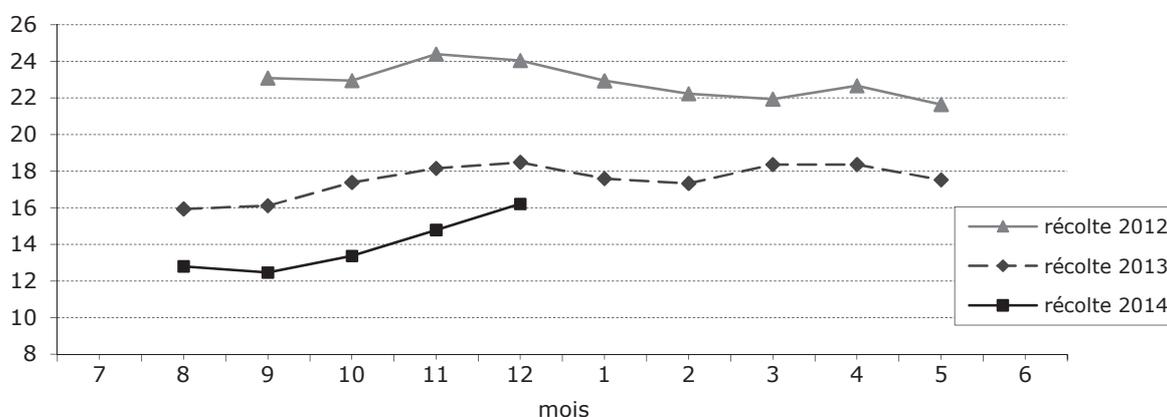
En prix, l'année 2014 apparaît globalement être une année intermédiaire entre 2011 et 2013.

Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris, sur quelques figures, les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours des années 2012 à 2014 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 5.1 fait apparaître clairement l'évolution défavorable des prix au début de la campagne 2011-2012 suivie d'un redressement et une très nette amélioration pour la campagne 2012-2013. Les premiers mois de la campagne 2013-2014 font apparaître des prix moins élevés que pendant la campagne précédente, sauf en escourgeon. La campagne de commercialisation 2014-2015 débute avec des prix en baisse de 20 à 25 %.

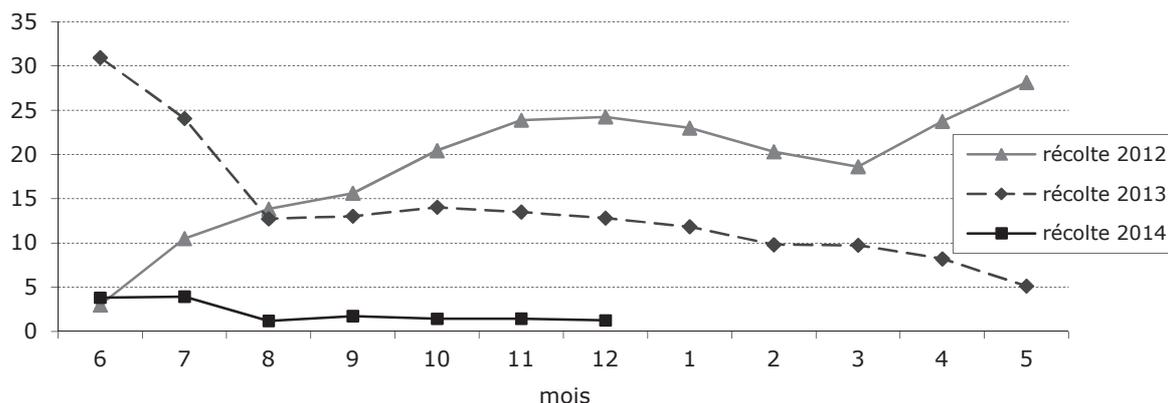
Pour ce qui est des pommes de terre (figure 5.2), les premiers prix mensuels de la récolte 2014 indiquent une nette détérioration par rapport à la récolte 2013, et les prix seront nettement inférieurs à ceux de la récolte de 2013.

Figure 5.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Figure 5.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)



Source : DGARNE

En ce qui concerne les betteraves, l'évolution devrait être globalement un statu quo, mais une baisse certaine des prix.

V.3.2 Les productions animales

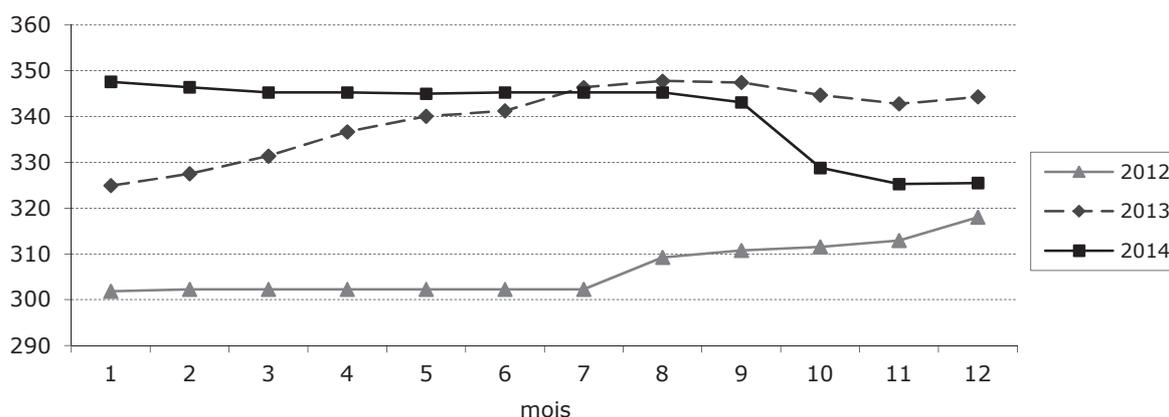
En 2014, le prix des bovins, toutes catégories confondues, est équivalent à celui de 2013 grâce notamment à la diminution de l'offre. Le prix des taureaux culs-de-poulain augmente de 1 %, celui des assimilés culs-de-poulain augmente de 1 % et celui des taureaux de bonne conformation n'augmente pas, soit en moyenne pondérée^[1] une augmentation de 1 % pour les bovins mâles.

En femelles, on observe une hausse de prix en culs-de-poulain et assimilées (+1 %) et en bonne conformation (+0,6 %), et une baisse de prix en carcasses O (-26 %) et en bétail de fabrication (-19 %).

Ce qui donne, en moyenne pondérée, un statu quo pour les vaches et une diminution de 2 % pour les génisses de boucherie.

Le prix des petits veaux diminue de 30 à 50 %.

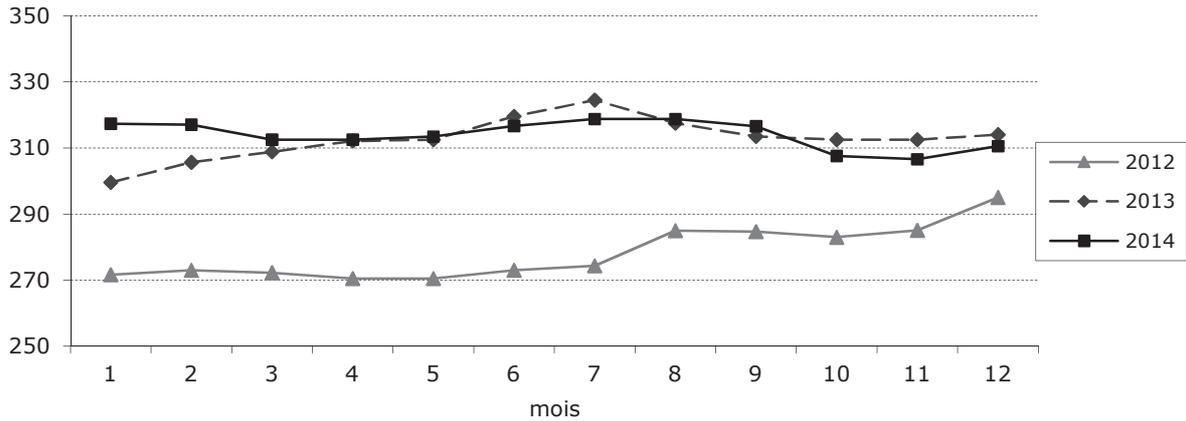
Figure 5.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

^[1] Sur base du classement des carcasses

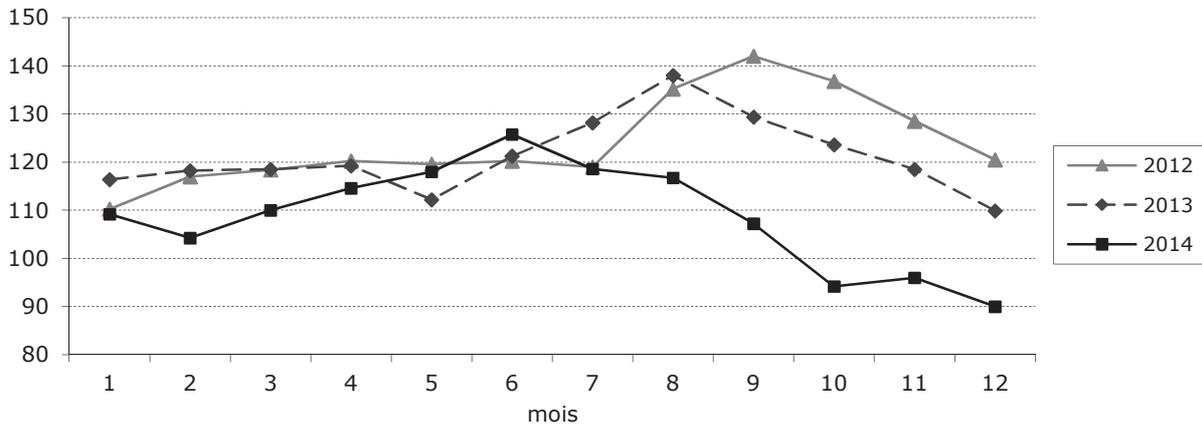
Figure 5.4 : Prix payés aux producteurs de vaches culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

En ce qui concerne la viande porcine, on observe une diminution des prix de 7 % par rapport à 2013.

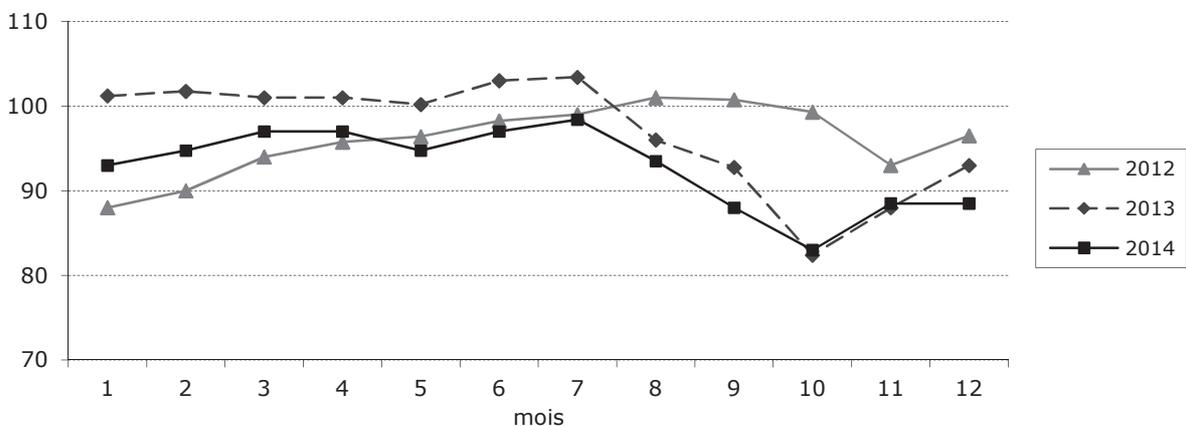
Figure 5.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs sur pieds (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé, mais le prix moyen de 2014 devrait être inférieur de 4 % par rapport à celui de 2014.

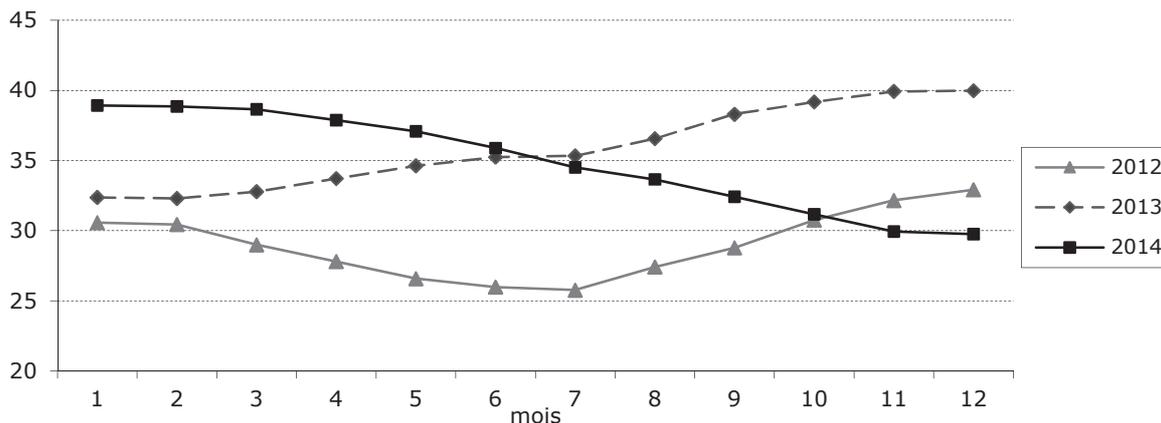
Figure 5.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)



Source : DGARNE

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2014 devrait être équivalent à celui de 2013 du fait des prix élevés observés jusqu'en mai 2014.

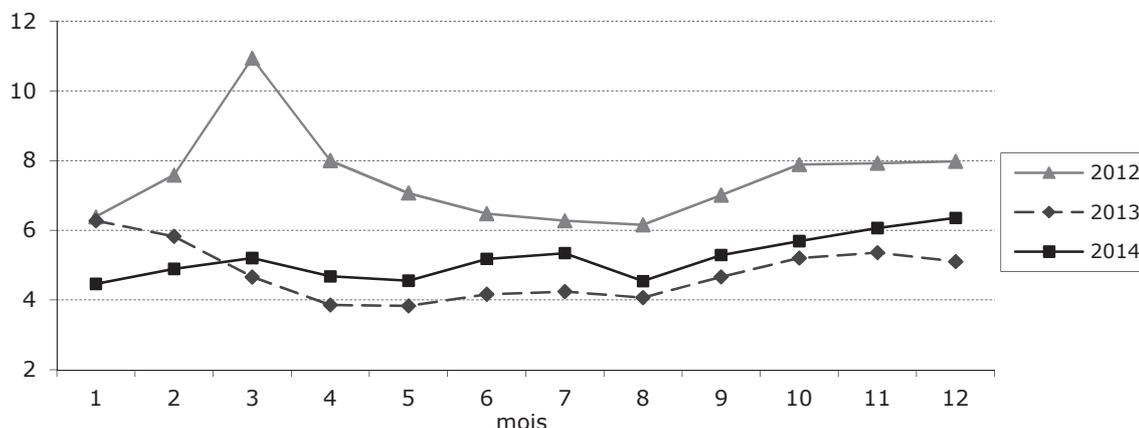
Figure 5.7 : Prix payés aux producteurs pour le lait (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Enfin, pour les œufs, les prix de 2014 sont en hausse en moyenne de 2 % par rapport à 2013.

Figure 5.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)



Source : DGARNE

V.4 LES REVENUS

Dans la foulée de la rédaction du rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2013-2014, la Direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) procède à la prévision du revenu du travail par unité de travail de 2014. Cette prévision se fait à l'aide d'un « modèle » basé sur les comptabilités du réseau de la DAEA.

A partir des données du dernier exercice comptable clôturé, 2013 en l'occurrence, on reconstitue l'exercice comptable à prévoir en appliquant aux données connues des coefficients qui traduisent les évolutions observées ou prévisibles entre les deux exercices (rendements, prix, dimension, ...). Cet exercice est très délicat, surtout depuis la libéralisation des marchés qui rend les prix très volatils. La prudence s'impose donc lors de l'interprétation des résultats.

Le revenu du travail par unité de travail en 2013 est globalement supérieur de 12,5 % à celui de 2012, 23.960 € et 21.286 € respectivement.

Ce constat global doit être nuancé lorsqu'on l'examine au niveau des orientations technico-économiques. Les exploitations laitières et bovines voient leur revenu du travail par unité de travail augmenter de 24 % à 73 %. Les autres OTE ont un revenu orienté à la baisse entre 13 % (grandes cultures) et 2 % (cultures et lait).

En 2014, le revenu du travail par unité de travail devrait globalement augmenter de 1 % par rapport à 2013, sur base des principales hypothèses suivantes :

- augmentation de la superficie moyenne des exploitations de 3,3 %;

- augmentation du nombre de porcs par exploitation en détenant de 20 %;
- prix des céréales : -24 %;
- prix des pommes de terre sur le marché libre : -55 % et rendements en hausse;
- prix du lait inchangé par rapport à 2013;
- prix des bovins variant très peu;
- prix de la volaille : -4 %;
- prix des engrais : -5 %;
- prix des aliments : de -10 % (porcs) à -5 % (lait);
- prix des carburants : -2 %.

Le résultat sera à nouveau très contrasté selon les orientations technico-économiques. Les exploitations bovines voient leur revenu du travail par unité de travail (RT/UT) s'améliorer de manière très significative grâce au maintien de leurs prix de vente. En outre, les coûts, notamment des aliments, se sont réduits. On constate donc une augmentation du RT/UT dans les orientations « lait », « viande bovine » et « bovins mixtes ».

Par contre, pour les exploitations spécialisées en grandes cultures et, dans une moindre mesure, pour les exploitations associant cultures et herbivores (laitiers ou non) le RT/UT est nettement orienté à la baisse du fait des diminutions importantes des prix en grandes cultures qui étaient, il est vrai, forts élevés les années antérieures.

Globalement, du fait du poids des différentes OTE dans l'agriculture wallonne, le RT/UT moyen de 2014 devrait être équivalent, sinon légèrement supérieur à celui de 2013.

Annexe I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2013)

	Région wallonne		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants :					
- hommes	7 271	86,7	20 327	88,4	35,8
- femmes	1 114	13,3	2 667	11,6	41,8
- total	8 385	100,0	22 994	100,0	36,5
Conjoints des exploitants :					
- hommes	135	9,9	352	8,2	38,4
- femmes	1 232	90,1	3 965	91,8	31,1
- total	1 367	100,0	4 317	100,0	31,7
Autres membres de la famille					
- hommes	1 274	88,0	2 444	86,0	52,1
- femmes	173	12,0	399	14,0	43,4
- total	1 447	100,0	2 843	100,0	50,9
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1 318	84,5	7 374	79,0	17,9
- femmes	241	15,5	1 961	21,0	12,3
- total	1 559	100,0	9 335	100,0	16,7
Total :					
- hommes	9 998	78,4	30 497	77,2	32,8
- femmes	2 760	21,6	8 992	22,8	30,7
- total	12 758	100,0	39 489	100,0	32,3
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants :					
- hommes	2 447	77,3	7 672	78,9	31,9
- femmes	718	22,7	2 057	21,1	34,9
- total	3 165	100,0	9 729	100,0	32,5
Conjoints des exploitants :					
- hommes	575	20,6	1 759	16,8	32,7
- femmes	2 222	79,4	8 716	83,2	25,5
- total	2 797	100,0	10 475	100,0	26,7
Autres membres de la famille					
- hommes	1 876	71,6	6 040	69,4	31,1
- femmes	745	28,4	2 669	30,6	27,9
- total	2 621	100,0	8 709	100,0	30,1
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1 135	75,3	3 865	63,3	29,4
- femmes	373	24,7	2 243	36,7	16,6
- total	1 508	100,0	6 108	100,0	24,7
Total					
- hommes	6 033	59,8	19 336	55,2	31,2
- femmes	4 058	40,2	15 685	44,8	25,9
- total	10 091	100,0	35 021	100,0	28,8
Total général					
- hommes	16 031	70,2	49 833	66,9	32,2
- femmes	6 818	29,8	24 677	33,1	27,6
- total	22 849	100,0	74 510	100,0	30,7

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2013)

	Belgique	Région flamande	Wallonie	Région sablo-limoneuse (Wallonie)	Région limoneuse (Wallonie)	Région herbagère liégeoise (Wallonie)	Campine hennuyère
Main-d'œuvre à temps plein							
Exploitants							
- hommes	20.327	13.048	7.271	437	2.594	759	15
- femmes	2.667	1.551	1.114	48	372	99	3
- total	22.994	14.599	8.385	485	2.966	858	18
Conjoints des exploitants	4.317	2.947	1.367	97	540	90	4
Autres membres de la famille	2.843	1.396	1.447	76	491	151	6
Main-d'œuvre non familiale	9.335	7.757	1.559	132	789	125	4
Total	39.489	26.699	12.758	790	4.786	1.224	32
Main-d'œuvre à temps partiel							
Exploitants							
- hommes	7.672	5.219	2.447	154	850	262	5
- femmes	2.057	1.333	718	54	277	52	2
- total	9.729	6.552	3.165	208	1.127	314	7
Conjoints des exploitants	10.475	7.675	2.797	164	946	327	3
Autres membres de la famille	8.709	6.085	2.621	187	998	255	5
Main-d'œuvre non familiale	6.108	4.572	1.508	168	690	98	4
Total	35.021	24.884	10.091	727	3.761	994	19
Total général	74.510	51.583	22.849	1.517	8.547	2.218	51
Temps plein/total (%)	53,0	51,8	55,8	52,1	56,0	55,2	62,7
Exploitants/total (%)	43,9	41,0	50,5	45,7	47,9	52,8	49,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2013)

	Condroz	Haute Ardenne	Région herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Région jurassique
Main-d'œuvre à temps plein						
Exploitants						
- hommes	1.017	368	162	544	1.084	293
- femmes	122	57	19	89	246	60
- total	1.139	425	181	633	1.330	353
Conjoints des exploitants	187	37	40	86	226	61
Autres membres de la famille	221	70	32	124	211	65
Main-d'œuvre non familiale	283	30	10	60	95	36
Total	1.830	562	263	903	1.862	515
Main-d'œuvre à temps partiel						
Exploitants						
- hommes	364	151	54	179	338	91
- femmes	105	46	12	53	86	32
- total	469	197	66	232	424	123
Conjoints des exploitants	355	195	52	206	430	119
Autres membres de la famille	318	185	65	187	284	137
Main-d'œuvre non familiale	298	43	20	65	113	21
Total	1.440	620	203	690	1.251	400
Total général	3.270	1.182	466	1.593	3.113	915
Temps plein/total (%)	56,0	47,5	56,4	56,7	59,8	56,3
Exploitants/total (%)	49,2	52,6	53,0	54,3	56,3	52,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2013)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants					
- hommes	497	2.332	1.747	1.401	1.294
- femmes	81	320	223	299	191
- total	578	2.652	1.970	1.700	1.485
Conjoints des exploitants	70	580	198	293	226
Autres membres de la famille	112	425	349	299	262
Main-d'œuvre non familiale	200	569	394	149	247
Total	960	4.226	2.911	2.441	2.220
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants					
- hommes	197	704	643	428	475
- femmes	79	192	188	115	144
- total	276	896	831	543	619
Conjoints des exploitants	219	828	737	571	442
Autres membres de la famille	221	842	680	418	460
Main-d'œuvre non familiale	223	505	396	144	240
Total	939	3.071	2.644	1.676	1.761
Total général	1.899	7.297	5.555	4.117	3.981
Temps plein/total (%)	50,6	57,9	52,4	59,3	55,8
Exploitants/total (%)	45,0	48,6	50,4	54,5	52,9

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2006 à 2013)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Main-d'œuvre totale								
Belgique	92.405	90.445	86.456	83.865	80.944	74.399	75.589	74.510
Wallonie	27.365	26.470	25.839	25.176	24.315	22.566	23.226	22.849
dont :								
Exploitants								
Belgique	46.172	44.209	42.270	40.319	38.582	34.985	33.722	32.723
Wallonie	15.404	14.824	14.295	13.741	13.251	12.326	12.031	11.550
Main-d'œuvre à temps plein								
Belgique	48.173	46.500	45.598	44.527	*	*	40.265	39.489
Wallonie	15.240	14.802	14.603	14.321	*	*	13.105	12.758
Main-d'œuvre à temps partiel								
Belgique	44.232	43.945	40.858	39.338	*	*	35.324	35.021
Wallonie	12.125	11.668	11.236	10.855	*	*	10.121	10.091

* : indisponible

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010) (données indisponibles à partir de 2011)

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	6.575	17,0	28.640	74,2	1.780	4,6	1.601	4,1	38.596	100,0
Région flamande	3.943	15,6	19.265	76,1	1.172	4,6	949	3,7	25.329	100,0
Wallonie	2.630	19,8	9.368	70,7	608	4,6	651	4,9	13.257	100,0
Région sablo-limoneuse	161	19,7	565	69,2	47	5,8	44	5,4	817	100,0
Région limoneuse	834	18,2	3.243	70,7	255	5,6	254	5,5	4.586	100,0
Région herb. liégeoise	293	20,4	1.021	71,2	40	2,8	79	5,5	1.433	100,0
Campine hennuyère	5	17,2	21	72,4	-	-	-	-	29	100,0
Condroz	357	19,6	1.277	69,9	87	4,8	105	5,8	1.826	100,0
Haute Ardenne	160	22,0	532	73,1	20	2,7	16	2,2	728	100,0
Région herbagère (Fagne)	53	18,6	202	70,9	11	3,9	19	6,7	285	100,0
Famenne	225	22,7	685	69,2	38	3,8	42	4,2	990	100,0
Ardenne	427	20,9	1.460	71,4	88	4,3	70	3,4	2.045	100,0
Région jurassique	115	22,2	362	69,9	20	3,9	21	4,1	518	100,0
Brabant wallon	150	15,7	692	72,5	62	6,5	51	5,3	955	100,0
Hainaut	781	19,3	2.834	70,0	202	5,0	234	5,8	4.051	100,0
Liège	679	20,5	2.346	70,7	124	3,7	167	5,0	3.316	100,0
Luxembourg	534	20,9	1.828	71,4	109	4,3	88	3,4	2.559	100,0
Namur	486	20,5	1.668	70,2	111	4,7	111	4,7	2.376	100,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2013)

		Belgique	Région flamande	Wallonie
Oui	Nombre	3.396	1.785	1.610
	%	15,90	12,91	21,41
	Superf. (ha)	183.562	64.823	118.712
	Sup. moy. (ha)	54,05	36,32	73,73
Non	Nombre	9.825	6.801	3.020
	%	45,99	49,18	40,16
	Superf. (ha)	211.138	102.052	108.980
	Sup. moy. (ha)	21,49	15,01	36,09
Ne sait pas	Nombre	8.143	5.243	2.889
	%	38,12	37,91	38,42
	Superf. (ha)	268.876	126.524	142.165
	Sup. moy. (ha)	33,02	24,13	49,21
> 50 ans	Nombre	21.364	13.829	7.519
	% / total des exploitants	65,16	65,25	64,98
	Superf. (ha)	663.575	293.400	369.857
	Sup. moy. (ha)	31,06	21,22	49,19

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles depuis 2011)

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	772	24.005	31,09
Région flamande	514	12.643	24,60
Wallonie	258	11.362	44,04
Région sablo-limoneuse	24	1.255	52,28
Région limoneuse	93	4.067	43,74
Région herbagère liégeoise	34	863	25,38
Campine hennuyère	-	-	-
Condroz	35	2.112	60,35
Haute Ardenne	9	229	25,47
Région herbagère (Fagne)	5	111	22,12
Famenne	20	985	49,27
Ardenne	28	1.346	48,07
Région jurassique	10	394	39,40
Brabant wallon	23	1.079	46,93
Hainaut	81	3.316	40,93
Liège	71	2.382	33,56
Luxembourg	40	1.924	48,10
Namur	43	2.661	61,88

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010) (données indisponibles depuis 2011)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20.843	534	667	0,44
2001	19.779	464	1.064	0,30
2002	18.989	346	790	0,30
2003	18.342	318	647	0,33
2004	17.712	343	630	0,35
2005	17.109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles depuis 2011)

Belgique	0,34
Région flamande	0,33
Wallonie	0,36
Région sablo-limoneuse	0,56
Région limoneuse	0,39
Région herbagère liégeoise	0,49
Campine hennuyère	-
Condroz	0,34
Haute Ardenne	0,21
Région herbagère (Fagne)	0,22
Famenne	0,41
Ardenne	0,23
Région jurassique	0,34
Brabant wallon	0,43
Hainaut	0,37
Liège	0,40
Luxembourg	0,28
Namur	0,33

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2012 et 2013 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie

	SAU (ha)		
	2012	2013	Wallonie
Région flamande	618.205	622.694	
Wallonie	714.954	714.563	100,0
Région sablo-limoneuse	44.393	44.719	6,3
Région limoneuse	251.710	251.579	35,2
Région herbagère liégeoise	52.663	53.111	7,4
Campine hennuyère	1.461	1.354	0,2
Condroz	126.980	126.533	17,7
Haute Ardenne	28.526	28.621	4,0
Région herbagère (Fagne)	13.974	13.990	2,0
Famenne	59.937	60.218	8,4
Ardenne	103.051	102.682	14,4
Région jurassique	32.259	31.757	4,4
Brabant wallon	61.929	62.006	8,7
Hainaut	205.735	205.905	28,8
Liège	153.529	153.888	21,5
Luxembourg	140.352	139.809	19,6
Namur	153.408	152.954	21,4

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013).

	Faire-valoir		Total (hors métayage)
	Direct	Indirect	
Wallonie (ha)	247.881	460.452	708.334
	35,0%	65,0%	100,0%
Région flamande (ha)	225.050	389.667	614.717
	36,6%	63,4%	100,0%
Sablo-limoneuse (ha)	15.441	26.856	42.297
	36,5%	63,5%	100,0%
Limoneuse (ha)	83.120	167.012	250.131
	33,2%	66,8%	100,0%
Herbagère liégeoise (ha)	15.285	37.643	52.928
	28,9%	71,1%	100,0%
Campine hennuyère (ha)	454	900	1.353
	33,5%	66,5%	100,0%
Condroz (ha)	43.570	82.490	126.060
	34,6%	65,4%	100,0%
Hte Ardenne (ha)	8.866	19.548	28.414
	31,2%	68,8%	100,0%
Fagne (ha)	5.303	8.571	13.874
	38,2%	61,8%	100,0%
Famenne (ha)	21.369	38.284	59.653
	35,8%	64,2%	100,0%
Ardenne (ha)	41.003	61.194	102.197
	40,1%	59,9%	100,0%
Jurassique (ha)	13.471	17.956	31.427
	42,9%	57,1%	100,0%
Brabant wallon (ha)	21.664	37.674	59.338
	36,5%	63,5%	100,0%
Hainaut (ha)	67.893	136.790	204.684
	33,2%	66,8%	100,0%
Liège (ha)	47.491	105.834	153.325
	31,0%	69,0%	100,0%
Luxembourg (ha)	55.566	83.333	138.900
	40,0%	60,0%	100,0%
Namur (ha)	55.267	96.821	152.088
	36,3%	63,7%	100,0%

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2016 (incluse) en Wallonie

	1980	1985	1990	1993	1996	1999	2002	2005	2008	2011	2013
Brabant wallon											
1. Région sablo-limoneuse	1,62	2,14	2,14	2,31	2,31	2,31	2,49	2,54	2,95	3,32	
2. Région limoneuse	1,50	2,14	2,14	2,40	2,40	2,40	2,59	2,64	3,05	3,35	
Namur											
1. Région limoneuse	1,78	2,40	2,55	2,63	2,71	2,85	3,00	3,09	3,50	3,79	
2. Condroz	1,79	2,21	2,31	2,38	2,45	2,57	2,70	2,78	3,20	3,46	
3. Région herbagère	1,71	1,84	2,00	2,06	2,12	2,23	2,35	2,42	2,78	2,92	
4. Famenne	1,44	1,75	1,90	1,96	2,02	2,12	2,25	2,32	2,70	2,92	
5. Ardenne	1,64	1,98	2,13	2,19	2,26	2,37	2,50	2,58	2,95	3,10	
Luxembourg											
1. Ardenne	1,63	1,75	2,25	2,55	2,60	2,70	2,95	3,00	3,30	3,40	3,70
2. Famenne	1,53	1,65	2,20	2,40	2,45	2,50	2,75	2,80	3,10	3,20	3,45
3. Région herbagère	1,56	1,64	2,20	2,85	2,85	2,90	3,15	3,20	3,50	3,65	3,95
4. Région jurassique	1,34	1,72	1,96	2,45	2,45	2,55	2,70	2,75	3,15	3,25	3,50
Liège											
1. Région limoneuse	1,80	2,30	2,37	2,58	2,62	2,68	2,87	2,96	3,48	3,70	4,14
2. Région herbagère	1,75	1,94	2,30	2,60	2,66	2,69	2,84	2,93	3,37	3,59	3,88
3. Condroz	1,80	2,18	2,35	2,50	2,54	2,57	2,75	2,83	3,33	3,59	4,02
4. Haute-Ardenne	1,75	1,88	2,30	2,65	2,76	2,79	2,89	2,97	3,42	3,62	3,91
5. Famenne	1,75	1,94	2,30	2,37	2,47	2,50	2,68	2,76	3,17	3,33	3,60
Hainaut											
1. Région sablo limoneuse	1,63	2,20	2,30	2,40	2,48	2,58	2,60	2,71	3,08	3,27	3,66
2. Région limoneuse	1,85	2,50	2,50	2,60	2,68	2,79	2,85	2,96	3,35	3,54	3,96
3. Campine hennuyère	1,62	2,19	2,20	2,30	2,37	2,44	2,50	2,60	2,89	3,04	3,40
4. Condroz	1,73	2,20	2,25	2,35	2,42	2,49	2,00	2,68	3,03	3,23	3,62
5. Région herbagère	1,66	2,00	2,05	2,15	2,22	2,31	2,37	2,46	2,72	2,86	3,08
6. Famenne	1,62	1,95	2,00	2,10	2,17	2,24	2,35	2,44	2,70	2,81	3,04
7. Ardenne	1,74	2,50	2,10	2,20	2,27	2,34	2,45	2,55	2,82	2,93	3,16

Source : DGARNE, Commissions provinciales des fermages

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2013) (Eur/ha)

Prairies permanentes

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Anvers	85,82	106,4	135,00	155,83	195,00	232,00	259,00
Brabant Flamand	102,26	129,65	157,16	143,23	166,00	174,00	203,00
Brabant Wallon	102,26	129,65	157,16	173,35	204,00	213,00	245,00
Hainaut	125,13	173,5	173,38	191,50	197,00	233,00	239 ,00
Liège	123,7	150	163,61	177,49	189,00	230,00	230,00
Limbourg	90,65	141,79	134,16	167,30	183,00	205,00	227,00
Luxembourg	81,19	97,69	98,41	108,73	129,00	140,00	147,00
Namur	90,88	112,62	118,94	130,17	142,00	161,00	189,00
Flandre Orientale	112,25	141,79	174,72	201,39	226,00	251,00	280,00
Flandre Occidentale	134,93	179,6	209,22	241,87	265,00	313,00	351,00
Royaume	103,87	142,54	157,59	175,26	193,00	222,00	243,00

Terres labourées

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Anvers	95,19	119,04	151,96	229,45	249,00	275,00	306,00
Brabant Flamand	106,64	137,88	164,33	167,72	188,00	196,00	220,00
Brabant Wallon	106,64	137,88	164,33	194,45	226,00	228,00	261,00
Hainaut	125,07	177,05	183,84	195,71	201,00	232,00	241,00
Liège	123,01	156,17	169,06	182,35	195,00	238,00	244,00
Limbourg	88,67	151,22	163,91	181,56	217,00	233,00	268,00
Luxembourg	75,73	93,6	96,13	115,12	134,00	136,00	147,00
Namur	87,75	113,58	118,00	132,57	150,00	165,00	198,00
Flandre Orientale	115,07	148,09	183,12	211,68	257,00	282,00	305,00
Flandre Occidentale	137,46	189,89	209,99	253,45	271,00	315,00	352,00
Royaume	109,37	147,25	164,25	188,25	208,00	233,00	257,00

Prairies permanentes

Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Dunes-Polders	112,97	181,95	214,87	235,33	266,00	306,00	325,00
Région sablonneuse	104,64	136,71	167,90	194,87	226,00	250,00	294,00
Campine	83,69	112,69	121,57	155,80	186,00	211,00	241,00
Région sablo-limoneuse	113,68	148,39	177,78	199,48	213,00	249,00	282,00
Région limoneuse	128,91	177,34	183,52	198,86	213,00	242,00	255,00
Région herbagère (Liège)	132,17	164,33	158,35	171,96	186,00	235,00	230,00
Condroz	99,73	130,39	127,07	143,85	154,00	189,00	207,00
Haute Ardenne		129,72	154,31	142,49	148,00	166,00	174,00
Région Herbagère (Fagne)			120,20	122,73	130,00	154,00	112,00
Famenne	79,32	90,18	89,91	93,95	111,00	119,00	125,00
Ardenne	78,91	98,04	100,20	110,98	133,00	140,00	154,00
Région jurassique	72,83	88,89	91,87	106,07	109,00	144,00	144,00

Annexe I.12 (suite)

Régions agricoles	Terres labourées						
	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Dunes-Polders	136,34	189,29	219,21	246,26	264,00	316,00	339,00
Région sablonneuse	108,45	144,03	169,51	202,65	252,00	271,00	306,00
Campine	91,08	117,75	150,52	211,65	228,00	251,00	288,00
Région sablo-limoneuse	117,51	159,07	188,32	216,06	227,00	262,00	294,00
Région limoneuse	128,95	180,32	190,70	209,49	230,00	253,00	269,00
Région herbagère (Liège)	124,91	158,89	155,80	177,05	197,00	235,00	231,00
Condroz	99,85	132,11	132,55	150,25	164,00	192,00	220,00
Haute Ardenne			163,76	146,16	145,00	168,00	184,00
Région Herbagère (Fagne)		113,61	120,20	126,87	129,00	155,00	113,00
Famenne	74,99	93,11	89,14	95,69	111,00	118,00	127,00
Ardenne	71,99	91,03	96,88	115,67	136,00	139,00	155,00
Région jurassique	72,51	88,52	92,19	112,05	122,00	130,00	140,00

Source : DGSIE (ex-INS) - Statistiques agricoles trimestrielles

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

	1990	%	2000	%	2012	%	2013	%
Belgique	3.248.780	100	3.041.565	93,6	2.484.272	76,5	2.432.525	74,9
Région flamande	1.715.772	100	1.558.075	90,8	1.270.856	74,1	1.255.348	73,2
Wallonie	1.532.494	100	1.483.060	96,8	1.212.884	79,1	1.176.610	76,8
Région sablo-limoneuse	75.735	100	65.312	86,2	50.488	66,7	49.341	65,1
Région limoneuse	423.461	100	395.110	93,3	314.786	74,3	299.751	70,8
Région herbagère liégeoise	160.067	100	138.171	86,3	117.386	73,3	116.451	72,8
Campine hennuyère	2.815	100	2.310	82,1	2.060	73,2	2.168	77,0
Condroz	229.582	100	226.530	98,7	186.747	81,3	180.672	78,7
Haute Ardenne	78.839	100	64.625	82,0	56.074	71,1	56.148	71,2
Région herbagère (Fagne)	37.026	100	36.929	99,7	31.476	85,0	30.896	83,4
Famenne	141.647	100	147.149	103,9	123.862	87,4	120.583	85,1
Ardenne	314.605	100	332.087	105,6	267.681	85,1	260.623	82,8
Région jurassique	68.717	100	74.837	108,9	62.324	90,7	59.977	87,3
Brabant wallon	79.284	100	68.625	86,6	51.976	65,6	50.445	63,6
Hainaut	420.527	100	391.319	93,1	314.181	74,7	300.568	71,5
Liège	352.865	100	312.563	88,6	261.380	74,1	257.741	73,0
Luxembourg	391.463	100	414.466	105,9	342.652	87,5	333.435	85,2
Namur	288.355	100	296.087	102,7	242.695	84,2	234.421	81,3

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

	1990	%	2000	%	2012	%	2013	%
Belgique	6.700.422	100	7.368.539	110,0	6.633.613	99,0	6.481.145	96,7
Région flamande	6.395.797	100	7.051.094	110,2	6.229.445	97,4	6.154.350	96,2
Wallonie	304.611	100	317.433	104,2	404.168	132,7	326.786	107,3
Région sablo-limoneuse	29.106	100	23.832	81,9	20.546	70,6	20.556	70,6
Région limoneuse	160.240	100	164.768	102,8	177.620	110,8	130.608	81,5
Région herbagère liégeoise	69.209	100	64.968	93,9	57.197	82,6	46.553	67,3
Campine hennuyère	180	100	32	17,8	2	1,1	2	1,1
Condroz	19.074	100	29.012	152,1	80.636	422,8	70.826	371,3
Haute Ardenne	5.639	100	6.191	109,8	5.104	90,5	3.631	64,4
Région herbagère (Fagne)	2.248	100	4.042	179,8	3.786	168,4	3.772	167,8
Famenne	4.553	100	14.105	309,8	37.019	813,1	34.744	763,1
Ardenne	12.347	100	9.347	75,7	18.271	148,0	12.522	101,4
Région jurassique	2.015	100	1.136	56,4	3.987	197,9	3.572	177,3
Brabant wallon	32.537	100	28.329	87,1	23.510	72,3	23.182	71,2
Hainaut	114.250	100	133.120	116,5	153.159	134,1	117.857	103,2
Liège	118.006	100	108.172	91,7	115.619	98,0	85.253	72,2
Luxembourg	14.027	100	17.197	122,6	33.762	240,7	25.003	178,2
Namur	25.791	100	30.615	118,7	78.118	302,9	75.491	292,7

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

	1990	%	2000	%	2012	%	2013	%
Belgique	27.166.776	100	40.636.926	149,6	35.618.325	131,1	35.108.325	129,2
Région flamande	25.998.165	100	36.663.318	141,0	30.151.058	116,0	30.759.775	118,3
Wallonie	1.168.084	100	3.973.281	340,2	5.467.237	468,1	4.348.365	372,3
Région sablo-limoneuse	152.997	100	353.112	230,8	379.344	247,9	280.950	183,6
Région limoneuse	555.690	100	1.549.472	278,8	2.087.826	375,7	1.276.258	229,7
Région herbagère liégeoise	127.576	100	350.090	274,4	270.321	211,9	235.011	184,2
Campine hennuyère	673	100	284	42,2	86	12,8	109	16,2
Condroz	138.246	100	878.044	635,1	1.494.645	1081,1	1.249.620	903,9
Haute Ardenne	38.713	100	58.925	152,2	49.320	127,4	86.567	223,6
Région herbagère (Fagne)	5.688	100	89.687	1576,8	117.292	2062,1	130.033	2286,1
Famenne	25.214	100	236.359	937,4	556.603	2207,5	459.130	1820,9
Ardenne	100.547	100	442.600	440,2	467.634	465,1	366.952	365,0
Région jurassique	22.740	100	14.708	64,7	44.166	194,2	33.548	147,5
Brabant wallon	127.723	100	445.197	348,6	343.122	268,6	256.843	201,1
Hainaut	567.085	100	1.437.505	253,5	1.922.200	339,0	1.626.011	286,7
Liège	218.760	100	953.253	435,8	1.405.236	642,4	843.813	385,7
Luxembourg	124.364	100	500.121	402,1	588.112	472,9	530.197	426,3
Namur	130.152	100	637.205	489,6	1.208.567	928,6	1.091.500	838,6

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	117.321	38.591	38.155
Région flamande	68.865	27.900	24.734
Wallonie	48.375	10.665	13.341
Région sablo-limoneuse	1.220	239	899
Région limoneuse	7.083	2.069	2.761
Région herbagère liégeoise	2.851	978	760
Campine hennuyère	129	-	131
Condroz	6.874	1.835	1.927
Haute Ardenne	2.754	120	362
Région herbagère (Fagne)	834	3.908	202
Famenne	5454	681	1424
Ardenne	9543	322	1875
Région jurassique	6611	252	566
Brabant wallon	2.575	249	1.224
Hainaut	8.092	2.216	4.219
Liège	11.579	1.543	2.838
Luxembourg	16.182	1.042	2.435
Namur	9.947	5.615	2.625

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

	1990	%	2000	%	2010	%	2012	%	2013	%
Belgique	87.180	100	61.926	71	42.854	49	38.559	44	37.761	43
Région flamande	57.934	100	41.047	71	28.331	49	25.230	44	24.882	43
Wallonie	29.178	100	20.843	71	14.502	50	13.306	46	12.846	44
Région sablo-limoneuse	1.685	100	1.269	75	924	55	831	49	806	48
Région limoneuse	9.462	100	6.966	74	5.172	55	4.919	52	4.744	50
Région herbagère liégeoise	3.412	100	2.313	68	1.521	45	1.289	38	1.247	37
Campine hennuyère	60	100	45	75	32	53	30	50	28	47
Condroz	3.882	100	2.880	74	2.095	54	1.938	50	1.879	48
Haute Ardenne	2.189	100	1.364	62	744	34	670	31	642	29
Région herbagère (Fagne)	648	100	468	72	298	46	264	41	257	40
Famenne	2.119	100	1.554	73	1.037	49	948	45	910	43
Ardenne	4.592	100	3.179	69	2.136	47	1.904	41	1.835	40
Région jurassique	1.129	100	805	71	543	48	513	45	498	44
Brabant wallon	2.011	100	1.532	76	1.106	55	1.061	53	1.028	51
Hainaut	8.521	100	6.167	72	4.469	52	4.130	48	3.974	47
Liège	7.936	100	5.466	69	3.656	46	3.281	41	3.159	40
Luxembourg	5.733	100	3.981	69	2.672	47	2.422	42	2.354	41
Namur	4.977	100	3.697	74	2.599	52	2.412	48	2.331	47

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2013)

	1990	%	2000	%	2010	%	2012	%	2013	%
Belgique	15,57	100	22,51	145	31,69	204	34,59	222	35,45	228
Région flamande	10,42	100	15,52	149	21,77	209	24,50	235	25,03	240
Wallonie	25,80	100	36,31	141	51,09	198	53,73	208	55,63	216
Région sablo-limoneuse	26,64	100	37,56	141	49,96	188	53,42	201	55,48	208
Région limoneuse	28,70	100	39,05	136	51,47	179	51,17	178	53,03	185
Région herbagère liégeoise	16,96	100	23,88	141	36,01	212	40,86	241	42,59	251
Campine hennuyère	22,70	100	28,02	123	41,78	184	48,69	214	48,34	213
Condroz	34,66	100	46,69	135	61,72	178	65,52	189	67,34	194
Haute Ardenne	13,17	100	19,07	145	36,63	278	42,58	323	44,58	339
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	32,62	140	49,54	213	52,93	228	54,43	234
Famenne	29,60	100	40,65	137	59,75	202	63,23	214	66,17	224
Ardenne	22,92	100	34,24	149	50,10	219	54,12	236	55,96	244
Région jurassique	27,19	100	40,77	150	59,11	217	62,88	231	63,77	235
Brabant wallon	32,12	100	43,64	136	56,94	177	58,37	182	60,32	188
Hainaut	25,98	100	36,04	139	48,60	187	49,81	192	51,81	199
Liège	20,59	100	29,00	141	43,53	211	46,79	227	48,71	237
Luxembourg	24,38	100	36,54	150	53,83	221	57,95	238	59,39	244
Namur	32,88	100	44,27	135	60,68	185	63,60	193	65,62	200

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2013)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	<i>Exploitations spécialisées en :</i>		
1	cultures agricoles	3.778	29,4
2	cultures horticoles	151	1,2
3	cultures permanentes	66	0,5
45	production de lait	1.825	14,2
46	production de viande bovine	3.152	24,5
47	production bovine mixte	1.617	12,6
48	production d'autres herbivores	300	2,3
5	production de granivores	180	1,4
	<i>Exploitations mixtes de :</i>		
6	polyculture	36	0,3
7	polyélevage	182	1,4
83	cultures et herbivores	1.435	11,2
84	Combinaisons de cultures et élevage	117	0,9
9	Exploitations non classées	7	0,1
	Total	12.846	100,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2013)

	1	45	46	47	48	83
	Cultures agricoles	Production de lait	Production de viande bovine	Production bovine mixte	Production d'autres herbivores	Cultures et herbivores
Région sablo-limoneuse	401	61	76	68	15	132
Région limoneuse	2.202	343	428	412	45	974
Région herbagère liégeoise	142	565	290	127	41	7
Condroz	650	183	359	253	49	241
Haute Ardenne	39	337	164	76	14	2
Région herbagère (Fagne)	25	59	75	69	10	9
Famenne	128	91	352	214	35	38
Ardenne	130	135	1.134	314	62	18
Région Jurassique	51	47	270	78	28	11

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (mai 2013)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	12.846	100,00			714.563	100		
0 - 25 ha	3.951	30,76	3.951	30,76	47.392	6,63	47.392	6,63
25 - 50 ha	3.066	23,87	7.017	54,62	114.438	16,02	161.830	22,65
50 - 75 ha	2.466	19,20	9.483	73,82	152.971	21,41	314.801	44,06
75 - 100 ha	1.521	11,84	11.004	85,66	130.998	18,33	445.798	62,39
100 - 150 ha	1.296	10,09	12.300	95,75	154.498	21,62	600.297	84,01
150 - 200 ha	339	2,64	12.639	98,39	57.699	8,07	657.996	92,08
> 200 ha	207	1,61	12.846	100,00	56.567	7,92	714.563	100,00

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	2.432.525	21.826	111,5
Région flamande	1.255.348	12.741	98,5
Wallonie	1.176.610	9.076	129,6
Région sablo-limoneuse	49.341	421	117,2
Région limoneuse	299.751	2.749	109,0
Région herbagère liégeoise	116.451	1.049	111,0
Campine hennuyère	2.168	20	108,4
Condroz	180.672	1.191	151,7
Haute Ardenne	56.148	592	94,8
Région herbagère (Fagne)	30.896	224	137,9
Famenne	120.583	755	159,7
Ardenne	260.623	1.654	157,6
Région jurassique	59.977	421	142,5
Brabant wallon	50.445	430	117,3
Hainaut	300.568	2.690	111,7
Liège	257.741	2.286	112,7
Luxembourg	333.435	2.076	160,6
Namur	234.421	1.594	147,1

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	487.601	10.475	46,5
Région flamande	285.346	6.012	47,5
Wallonie	202.080	4.460	45,3
Région sablo-limoneuse	9.023	219	41,2
Région limoneuse	49.079	1.333	36,8
Région herbagère liégeoise	46.970	734	64,0
Campine hennuyère	495	11	45,0
Condroz	25.975	573	45,3
Haute Ardenne	23.724	421	56,4
Région herbagère (Fagne)	6.606	139	47,5
Famenne	15.082	363	41,5
Ardenne	18.272	525	34,8
Région jurassique	6.854	142	48,3
Brabant wallon	6.817	180	37,9
Hainaut	59.506	1.509	39,4
Liège	79.001	1.363	58,0
Luxembourg	27.195	686	39,6
Namur	29.561	722	40,9

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	446.332	15.042	29,7
Région flamande	168.826	8.119	20,8
Wallonie	277.453	6.917	40,1
Région sablo-limoneuse	9.772	322	30,3
Région limoneuse	66.451	2.122	31,3
Région herbagère liégeoise	11.945	525	22,8
Campine hennuyère	351	17	20,6
Condroz	45.821	957	47,9
Haute Ardenne	4.012	289	13,9
Région herbagère (Fagne)	5.453	173	31,5
Famenne	32.938	654	50,4
Ardenne	82.692	1.487	55,6
Région jurassique	18.018	371	48,6
Brabant wallon	11.624	353	32,9
Hainaut	59.501	2.016	29,5
Liège	38.892	1.328	29,3
Luxembourg	104.214	1.863	55,9
Namur	63.222	1.357	46,6

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

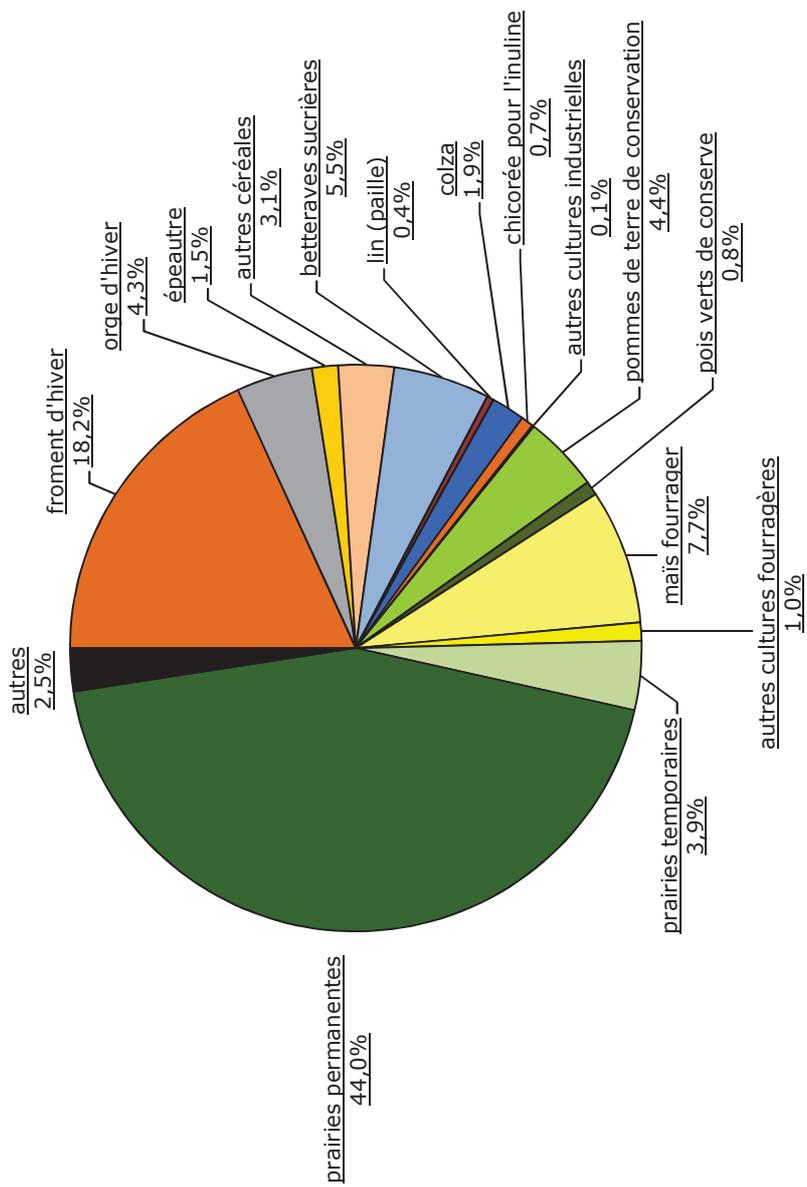
Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2013)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	6.481.145	5.091	1.273
Région flamande	6.154.350	4.506	1.366
Wallonie	326.786	584	560
Région sablo-limoneuse	20.556	33	623
Région limoneuse	130.608	198	660
Région herbagère liégeoise	46.553	89	523
Campine hennuyère	2	1	
Condroz	70.826	88	805
Haute Ardenne	3.631	18	202
Région herbagère (Fagne)	3.772	5	754
Famenne	34.744	51	681
Ardenne	12.522	77	163
Région jurassique	3.572	24	149
Brabant wallon	23.182	30	773
Hainaut	117.857	175	673
Liège	85.253	165	517
Luxembourg	25.003	104	240
Namur	75.491	110	686

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2013)



Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2013			2012
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
1. Céréales pour le grain					
Froment d'hiver	grain	130.015	91,3	1.187.224	1.121.839
	paille		40,6	527.742	566.276
Froment de printemps	grain	1.961	62,0	12.166	4.932
	paille		32,3	6.341	2.270
Epeautre	grain	10.549	73,0	76.979	69.314
	paille		42,7	45.080	44.775
Seigle (<i>y c. méteil</i>)	grain	271	46,7	1.266	1.318
	paille		34,0	922	958
Orge de brasserie	grain	287	67,5	1.938	2.326
	paille		32,4	929	1.207
Orge d'hiver	grain	30.826	84,5	260.397	250.621
	paille		37,2	114.803	115.969
Orge de printemps	grain	2.049	62,5	12.809	8.334
	paille		33,3	6.819	4.810
Avoine (<i>y c. mélanges de céréales d'été</i>)	grain	3.207	58,7	18.814	14.182
	paille		33,5	10.750	8.438
Triticale	grain	3.356	68,3	22.909	17.301
	paille		42,6	14.290	11.880
Maïs grain	grain	7.893	104,3	82.331	69.780
Autres céréales	grain	3.427	41,0	14.061	17.175
2. Cultures industrielles					
Plants de pommes de terre	tubercules	882	276,4	24.375	21.413
Pommes de terre hâtives	tubercules	140	317,0	4.438	6.553
Pommes de terre de conservation	tubercules	31.044	457,9	1.421.350	1.226.520
Betteraves sucrières	racines	38.948	806,2	3.140.105	3.251.055
Chicorée pour l'inuline	racines	5.082	460,4	233.963	194.970
Chicorée (café)	racines	9	482,2	434	304
Lin	paille	2.780	58,0	16.129	15.882
	grain		5,5	1.517	1.326
Colza et navette	grain	13.527	38,6	52.239	45.463
Tabac	feuilles séchées	11	25,5	28	7
Houblon	cônes secs	13	14,6	19	23
Haricots verts de conserve	gousses fraîches	2.195	143,6	31.518	23.788
Pois verts de conserve	grain frais	5.670	78,3	44.396	38.647

Annexe II.2 (suite) : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2013			2012
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
3. Cultures fourragères					
Betteraves fourragères	racines	806	983,9	79.306	72.972
Maïs fourrage	masse verte	54.943	419,5	2.304.724	2.466.632
Pois protéagineux	grain	275	47,1	1.294	1.723
Féveroles et fèves	grain	240	48,3	1.160	868
4. Prairies					
Prairies temporaires fauchées (ensemble des coupes)	matière sèche	27.025	100,6	271.738	248.479
Prairies permanentes fauchées (ensemble des coupes)	matière sèche	119.874	61,8	740.652	638.698

Source : SPF-économie – DGSIE (ex-INS)

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1^{er} mai, en 2012 et 2013 (têtes)

	2012	2013	Différence %
Bovins de moins d'1 an	294.896	287.127	-2,63
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	55.641	58.552	+5,23
- Femelles	188.530	182.842	-3,02
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	19.119	18.908	-1,10
- Génisses	120.956	118.457	-2,07
- Vaches laitières	205.449	202.080	-1,64
- Vaches allaitantes	293.291	277.430	-5,41
- Vaches de réforme	35.002	31.144	-11,02
Total	1.212.884	1.176.540	-3,00

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

*Annexe II.4 : Prix du froment panifiable (Jusque 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra)
(Eur/100 kg)*

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	18,47	12,66	11,10	8,98	9,36	13,43	22,58	11,64	10,43	23,16	18,26	22,94
Février	18,18	12,59	11,12	9,01	9,53	13,17	22,13	11,86	9,86	23,44	19,10	22,24
Mars	18,09	12,49	11,32	9,06	9,57	13,30	22,79	10,91	9,60	21,79	19,27	21,93
Avril	18,13	12,46	11,74	8,89	10,10	13,68	20,97	10,78	10,34	22,26	20,13	22,66
Mai	18,65	12,93	11,64	8,99	10,69	13,64	18,81	11,84	11,06	22,42	20,43	21,64
Juin	18,73	13,06	11,40	9,44								
Juillet	19,15		11,40									
Août	16,64	11,47	10,56		11,45			9,28				15,93
Septembre	16,79	12,08	10,63	9,08	11,98	24,10	13,76	9,25	19,61	18,83	23,09	16,11
Octobre	17,04	12,60	10,72	9,16	13,25	21,50	11,78	9,95	18,34	17,57	22,95	17,38
Novembre	17,30	12,80	10,83	9,36	13,68	20,25	11,56	10,54	19,04	17,42	24,39	18,15
décembre	17,49	12,85	11,20	9,35	13,35	21,97	10,53	10,52	20,66	16,80	24,05	18,49
Moy/année	17,89	12,54	11,14	9,13	11,30	17,23	17,21	10,66	14,33	20,41	21,30	19,75

Source : CEA-DAEA

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon (Eur/100 kg)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	17,57	12,39	10,93	9,10	9,48	13,23	21,62	10,43	8,46	20,32	17,86	21,56
Février	17,26	12,27	10,94	9,35	9,41	12,85	19,90	10,28	8,10	19,53	18,68	20,25
Mars	17,03	12,15	11,05	9,59	9,28	12,36	19,94	9,15	7,92	17,81	18,91	19,42
Avril	17,03	12,12	11,44	9,40	9,41	12,76	17,98	9,09	8,30	17,18	19,62	19,87
Mai	17,29	12,80	11,40	9,43	9,60	12,96	16,81	9,78	9,02	17,79	19,52	19,47
Juin	16,61	12,73	11,13	9,70								
Juillet	15,54	11,24	10,41							16,95		
Août	15,67	11,16	9,74	9,08	9,70	19,99	14,50	8,13	16,11	17,59	21,73	15,41
Septembre	16,11	11,42	9,99	9,24	10,85	23,69	12,92	7,89	16,60	17,90	22,05	15,57
Octobre	16,33	11,61	10,22	9,28	11,83	22,30	10,79	8,18	16,58	17,21	21,58	16,41
Novembre	16,64	12,01	10,54	9,45	12,84	20,70	10,04	8,44	17,04	17,28	22,72	16,69
décembre	16,76	12,02	10,87	9,43	13,17	21,28	9,21	8,46	18,59	16,63	22,46	16,84
Moy/année	16,65	11,99	10,72	9,37	10,56	17,21	15,37	8,98	12,67	17,83	20,51	18,15

Source : CEA-DAEA

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre (Eur/100 kg)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	12,03	21,03	4,23	2,35	11,20	26,44	7,50	9,38	6,85	26,13	4,66	23,00
Février	11,66	21,24	3,52	2,50	13,29	29,65	7,04	8,51	6,79	23,60	3,98	20,31
Mars	15,84	21,92	2,70	3,14	14,30	28,46	6,44	7,50	7,08	20,50	2,99	18,63
Avril	21,07	20,22	2,56	3,50	13,92	28,30	7,45	7,93	8,68	16,13	2,68	23,75
Mai	12,67	19,26	2,24	3,10	13,48	22,71	9,13	9,00	9,13	19,30	4,03	28,15
Juin	23,90	36,86	23,67	5,00	11,41	9,81	9,43	8,67	9,40	14,13	3,00	30,94
Juillet	11,28	14,03	13,04	10,24	12,35	5,95	16,83	6,58	19,42	8,83	10,50	24,06
Août	7,37	10,63	7,30	11,59	19,38	6,30	9,65	3,00	17,76	3,21	13,84	12,73
Septembre	5,63	10,57	4,35	9,60	11,57	7,04	9,17	6,52	12,17	4,43	15,63	13,02
Octobre	7,54	10,18	3,47	9,25	12,64	8,18	9,85	6,11	13,47	2,54	20,44	14,05
Novembre	9,86	9,46	4,64	8,90	15,15	8,69	8,02	6,95	15,28	2,11	23,89	13,50
décembre	10,02	9,40	4,86	8,83	21,95	8,00	6,78	5,95	16,94	2,59	24,25	12,81
Moy/année	9,75	13,36	6,38	6,50	14,22	15,79	8,94	7,17	11,91	11,96	10,82	19,58

Source : CEA-DAEA

Annexe II.7 : Prix des taureaux assimilés (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	283,34	220,87	235,50	195,80	221,27	251,02	234,36	262,81	255,91	260,75	266,85	289,49
Février	285,70	221,86	231,78	195,38	223,56	247,98	233,50	264,50	256,61	260,75	267,25	291,25
Mars	285,70	213,19	231,78	196,62	230,68	244,91	233,50	262,90	260,48	260,75	267,25	295,12
Avril	285,40	210,71	232,40	196,63	240,03	243,33	233,50	261,25	262,25	260,75	267,25	298,42
Mai	288,80	209,72	233,27	201,84	245,76	237,56	236,40	261,25	262,25	260,75	267,25	298,75
Juin	288,18	208,85	241,08	212,46	253,17	232,51	237,67	259,70	261,95	258,42	269,75	298,75
Juillet	286,32	203,69	244,60	211,83	252,24	231,25	238,42	256,48	258,33	259,75	270,15	304,72
Août	282,60	201,04	248,64	218,71	256,19	236,35	247,13	255,43	258,25	259,75	276,93	306,25
Septembre	280,74	195,84	247,27	218,62	259,11	240,33	252,56	253,25	260,58	259,75	277,25	305,92
Octobre	274,42	192,12	239,22	216,84	256,29	237,94	252,64	253,25	260,75	260,64	279,43	303,75
Novembre	263,39	195,84	232,40	221,00	255,00	234,66	252,55	253,45	260,75	262,25	279,83	303,75
décembre	256,57	203,27	224,34	222,43	253,33	232,35	255,17	254,75	260,75	264,67	284,27	305,28
Moy/année	280,09	206,42	236,86	209,01	245,55	239,18	242,28	258,25	259,90	260,75	272,79	300,12

Source : CEA-DAEA

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier				160,02	199,77	210,09	196,02	210,00	174,31	177,15	198,69	217,21
Février				160,50	201,99	205,96	196,50	210,00	173,21	181,50	199,50	217,50
Mars				163,89	207,67	201,54	196,50	207,90	174,50	181,50	199,50	219,11
Avril				164,92	211,08	202,96	196,50	206,33	174,50	181,50	199,50	226,83
Mai				174,69	212,63	197,63	200,37	199,92	171,60	181,50	199,50	227,82
Juin				182,25	218,54	195,08	204,00	193,30	168,90	181,50	204,50	237,50
Juillet				184,00	215,05	192,39	204,00	183,27	166,50	184,50	205,31	240,73
Août				190,13	219,65	193,81	207,19	180,85	166,50	184,50	209,50	237,66
Septembre				191,38	219,71	197,00	210,92	176,50	171,17	184,50	209,50	233,83
Octobre				190,88	215,25	193,15	210,94	176,50	171,50	186,27	207,40	227,50
Novembre				191,58	213,42	187,75	210,08	176,50	174,67	189,50	204,67	227,50
décembre				197,51	212,75	190,29	214,00	176,50	176,50	194,34	213,53	230,56
Moy/année				179,31	212,29	197,31	203,92	191,47	171,99	184,02	204,26	228,65

Source : CEA-DAEA

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	285,82	220,63	214,43	190,48	208,23	233,11	209,04	228,75	223,31	229,76	229,13	255,79
Février	286,32	220,63	206,50	188,72	207,76	222,62	208,66	225,00	227,14	231,50	230,50	258,75
Mars	286,32	212,57	202,65	190,13	211,34	217,63	204,97	225,00	229,68	231,50	229,77	260,12
Avril	286,32	210,71	202,36	187,89	214,04	216,87	204,04	225,00	230,80	231,50	228,92	263,42
Mai	286,32	211,70	197,82	198,60	219,94	213,60	209,69	229,44	233,53	231,50	230,50	263,79
Juin	286,02	213,51	197,70	206,50	229,25	209,00	217,58	231,30	234,00	227,42	233,00	266,42
Juillet	285,08	211,95	200,79	206,50	231,06	207,95	217,63	230,56	229,58	226,06	234,37	267,02
Août	282,60	209,97	201,29	210,54	235,05	210,13	223,11	226,15	229,50	225,50	241,27	260,00
Septembre	281,68	200,79	203,89	211,77	237,25	214,67	228,46	222,70	231,25	225,50	240,67	256,00
Octobre	277,64	197,08	201,29	212,95	236,38	211,90	226,50	221,50	229,50	223,48	239,00	255,00
Novembre	268,67	194,60	188,40	210,92	230,92	207,08	225,79	221,83	229,50	223,00	241,08	255,00
décembre	264,63	192,12	173,10	210,25	231,74	206,02	228,15	222,98	229,50	225,42	251,02	256,53
Moy/année	281,46	208,03	199,18	202,10	224,41	214,21	216,97	225,85	229,77	227,68	235,77	259,82

Source : CEA-DAEA

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	212,94	193,11	176,62	143,38	175,22	183,36	169,45	200,00	188,11	197,50	207,76	244,08
Février	210,09	191,30	175,51	142,38	177,68	174,12	169,25	200,00	191,50	197,50	210,50	242,50
Mars	203,27	181,58	174,76	145,75	179,38	173,40	169,25	200,00	195,85	197,50	210,50	242,50
Avril	203,27	181,58	174,76	147,63	181,50	172,91	170,08	201,17	196,60	197,50	212,33	246,83
Mai	205,50	185,67	172,29	159,06	186,47	169,69	175,66	210,81	200,56	197,50	215,50	247,50
Juin	205,75	186,54	174,15	168,00	190,31	165,50	182,42	212,50	201,50	189,33	220,50	250,33
Juillet	202,65	183,02	176,00	167,06	190,25	165,30	181,75	207,66	197,50	190,50	221,31	251,53
Août	198,31	181,71	177,49	171,69	193,54	166,63	186,99	193,79	197,50	190,50	225,50	237,50
Septembre	197,40	179,10	177,86	173,13	196,67	172,58	193,63	186,90	201,00	190,50	223,83	229,50
Octobre	195,09	179,72	176,25	173,31	196,70	171,41	192,94	184,50	197,50	192,27	220,50	227,50
Novembre	188,40	180,34	166,41	169,92	188,83	162,36	192,00	185,17	197,50	195,50	222,00	227,50
Décembre	181,58	176,00	147,08	171,83	187,31	164,05	195,51	187,47	197,50	200,34	234,53	230,56
Moy/année	200,40	183,32	172,43	161,10	186,99	170,11	181,58	197,50	196,89	194,70	218,73	239,82

Source : CEA-DAEA

Annexe II.11 : Prix des vaches 50 %(Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	125,68	110,81	76,85	77,84	95,98	110,39	103,78	132,50	121,25	107,57	139,88	158,51
Février	118,37	107,41	86,02	78,83	107,85	108,12	115,10	131,07	121,25	111,36	142,37	158,75
Mars	117,75	104,12	88,62	83,79	116,36	103,29	115,50	129,60	121,25	116,20	143,75	158,75
Avril	117,75	104,74	87,38	89,67	117,56	103,03	116,22	127,50	121,25	117,42	144,67	158,75
Mai	119,98	108,08	93,46	94,25	118,67	104,83	121,57	129,31	118,02	117,65	147,38	158,75
Juin	121,47	105,97	94,82	100,67	114,56	103,72	127,17	129,92	112,08	115,50	153,75	158,75
Juillet	121,47	104,12	96,26	99,17	112,09	102,54	126,41	124,64	108,67	117,06	154,15	158,27
Août	118,37	109,07	100,89	96,63	110,31	104,16	127,89	123,43	106,25	121,98	163,27	146,98
Septembre	114,97	109,07	99,78	94,58	111,22	105,50	129,03	121,25	108,58	125,58	162,67	141,00
Octobre	108,58	110,56	97,92	93,00	110,93	105,18	128,00	121,25	109,30	127,14	157,14	136,25
Novembre	101,02	102,26	92,96	89,92	111,28	102,19	126,17	121,25	107,58	132,08	155,08	132,42
Décembre	92,96	90,48	76,43	91,41	112,17	101,33	130,50	121,25	107,25	136,17	156,25	132,78
Moy/année	114,87	105,55	90,95	90,81	111,58	104,52	122,28	126,08	113,56	120,48	151,70	150,00

Source : CEA-DAEA

Annexe III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2013 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurassique	Wallonie
Cultures agricoles	301	1.723	43	5	481	7	13	68	39	18	2.698
Bovins laitiers	61	334	557	4	179	331	58	89	129	46	1.788
Bovins à viande	62	315	197	4	292	89	55	318	991	247	2.570
Bovins mixtes	66	388	107	6	244	66	66	210	304	78	1.535
Cultures et lait	56	383	1	1	54	1	1	6	1	0	504
Cultures et bovins non laitiers	69	552	6	2	174	1	7	32	17	10	870
Autres orientations agricoles	39	192	63	0	118	10	15	66	60	21	584
Total agriculture	654	3.887	974	22	1.542	505	215	789	1.541	420	10.549
Orientations horticoles	15	128	16	0	30	2	0	8	6	3	208
Total Wallonie	669	4.015	990	22	1.572	507	215	797	1.547	423	10.757

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

Annexe III.2 : Données structurelles moyennes du champ d'observation par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en mai 2013)

	Cultures agricoles	Bovins laitiers	Bovins à viande	Bovins mixtes	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Wallonie
OTE	1+612 à 615	45	46	47	831+832	833+834	
Dimension économique (1 000€ de PBSW)	156,94	228,82	132,42	227,49	269,04	175,63	195,84
Unités de travail (nombre)	1,20	1,63	1,25	1,61	1,81	1,35	1,43
Superficie (hectares)	70,93	59,68	56,42	70,82	82,93	69,86	64,71
Vaches laitières (nombre)	0,20	66,04	0,15	34,99	36,59	0,29	18,76
Vaches allaitantes (nombre)	3,56	3,52	53,28	44,48	19,59	36,52	25,47
Autres bovins (nombre)	7,12	64,44	95,07	117,17	70,58	74,53	64,10
Porcs et truies (nombre)	0,54	5,52	0,60	1,22	1,31	0,34	29,35
Poules et poulets (nombre)	13,79	35,91	6,61	31,51	7,76	14,73	366,65

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2011, 2012 et 2013 (€)

	2011	2012	2013	Moyenne triennale
Cultures agricoles	726	887	797	803
Bovins laitiers	779	420	676	625
Bovins à viande	219	158	197	191
Bovins mixtes	566	361	470	466
Cultures et lait	578	624	658	620
Cultures et bovins non laitiers	502	605	525	544

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2011, 2012 et 2013 (€)

	2011	2012	2013	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	683	709	715	702
Région limoneuse	690	731	718	713
Région herbagère liégeoise	604	415	604	541
Condroz	542	453	449	481
Haute Ardenne	616	391	608	538
Région herbagère (Fagne)	585	418	529	511
Famenne	425	284	352	354
Ardenne	323	218	293	278
Région jurassique	372	238	317	309
Wallonie	561	500	543	534

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2011, 2012 et 2013)

	2011		2012		2013	
	€	%	€	%	€	%
Produits						
Cultures commercçables	816	28,8	951	32,9	899	30,1
Bovins et cultures fourragères	1.315	46,4	1.200	41,5	1.365	45,7
Porcs	106	3,7	138	4,8	88	2,9
Volailles	60	2,1	73	2,5	85	2,8
Autres produits*	536	18,9	527	18,3	551	18,5
Total	2.833	100,0	2.889	100,0	2.987	100,0
Charges						
Travail familial **	966	29,7	967	28,7	985	28,6
Travail payé	16	0,5	17	0,5	17	0,5
Travaux par tiers	169	5,2	168	5,0	169	4,9
Charges de matériel	438	13,5	471	14,0	494	14,3
Aliments achetés	418	12,9	462	13,7	471	13,7
Aliments de l'exploitation	91	2,8	95	2,8	87	2,5
Engrais achetés	155	4,8	157	4,6	167	4,8
Semences et plants	82	2,5	86	2,5	88	2,5
Produits de lutte	82	2,5	93	2,8	95	2,8
Charges foncières	489	15,0	510	15,1	522	15,1
Autres charges	349	10,7	347	10,3	353	10,3
Total des charges	3.255	100,0	3.373	100,0	3.447	100,0

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2013

	Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers 45	Bovins à viande 46	Bovins mixtes 47	Cultures et lait (831 + 832)	Cultures et bovins non laitiers (833 + 834)	Wallonie
Cultures commercables	1.949	276	208	373	1.631	1.445	899
Bovins et cultures fourragères	186	2.782	1.179	2.109	1.555	947	1.365
Porcs	0	0	11	14	0	10	88
Volaille	15	25	0	17	0	3	85
Autres produits *	602	459	590	499	477	638	551
Total des produits	2.751	3.542	1.988	3.013	3.663	3.043	2.987
Travail familial **	604	1.288	1.036	1.154	1.018	817	985
Travail payé	26	13	4	19	21	8	17
Travaux par tiers	206	203	99	134	239	189	169
Charges de matériel	488	609	337	478	640	539	494
Aliments achetés	52	684	373	564	469	325	471
Aliments de l'exploitation	18	97	44	152	154	97	87
Engrais achetés	238	127	91	145	243	243	167
Semences et plants	156	53	31	57	161	119	88
Produits de lutte	190	42	25	51	162	155	95
Charges foncières	465	640	397	496	592	503	522
Autres charges	141	413	396	466	345	346	353
Total des charges	2.584	4.168	2.831	3.716	4.044	3.344	3.447

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2013

	Sablo-lim.	Limoneuse	Herb. Liège	Condroz	H.A.	Fagne	Famennne	Ardenne	Jurassique
Cultures commerciables	1.528	1.578	191	844	130	289	401	258	288
Bovins et cultures fourragères	1.053	1.007	2.362	1.163	2.465	1.984	1.548	1.471	1.522
Porcs	93	93	55	135	18	56	123	53	55
Volaille	91	80	75	117	25	83	128	61	79
Autres produits *	576	576	458	556	444	508	550	561	567
Total des produits	3.342	3.333	3.142	2.815	3.081	2.919	2.750	2.403	2.512
Travail familial **	929	920	1.187	858	1.248	1.127	1.037	1.051	1.049
Travail payé	19	19	18	19	17	30	15	11	12
Travaux par tiers	213	216	179	143	173	157	122	107	113
Charges de matériel	543	540	507	497	506	472	453	398	424
Aliments achetés	409	389	597	483	565	515	593	494	516
Aliments de l'exploitation	87	88	67	93	67	80	104	82	86
Engrais achetés	219	224	108	168	106	115	125	106	110
Semences et plants	138	142	34	78	30	40	50	38	41
Produits de lutte	155	160	27	93	21	36	49	32	35
Charges foncières	555	554	631	474	618	575	482	435	451
Autres charges	307	302	389	338	387	400	421	418	419
Total des charges	3.576	3.554	3.744	3.243	3.737	3.547	3.451	3.172	3.256

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2011, 2012 et 2013 (€)

	2011	2012	2013	Moyenne triennale
Cultures agricoles	42.369	50.510	44.184	45.688
Bovins laitiers	25.718	14.293	24.678	21.563
Bovins à viande	9.266	6.664	8.539	8.156
Bovins mixtes	22.037	13.884	19.376	18.432
Cultures et lait	27.156	29.499	28.844	28.500
Cultures et bovins non laitiers	23.529	26.300	27.370	25.733

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

	Premier pilier			Second pilier		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Cultures agricoles	55	46	48	5	4	4
Bovins laitiers	45	80	53	10	18	13
Bovins à viande	193	267	230	59	95	72
Bovins mixtes	76	114	93	14	21	17
Cultures et lait	74	68	69	4	3	3
Cultures et bovins non laitiers	93	81	97	7	4	6
Wallonie	73	81	76	13	16	14

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2011, 2012 et 2013 (€)

	2011	2012	2013	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	28.191	29.441	31.024	29.552
Région limoneuse	29.042	30.764	31.568	30.458
Région herbagère liégeoise	21.423	14.739	23.546	19.903
Condroz	27.860	23.069	22.834	24.588
Haute Ardenne	20.711	13.467	22.611	18.930
Région herbagère (Fagne)	22.974	16.171	21.468	20.204
Famenne	18.575	12.373	15.680	15.543
Ardenne	13.826	9.322	12.917	12.022
Région jurassique	15.722	10.203	13.997	13.307
Wallonie	23.846	21.286	23.960	23.030

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2011, 2012 et 2013 (€)

	2011	2012	2013	Moyenne triennale
Cultures agricoles	50.389	58.939	54.359	54.562
Bovins laitiers	31.973	20.752	31.246	27.990
Bovins à viande	18.357	15.667	18.251	17.425
Bovins mixtes	30.203	21.518	28.444	26.721
Cultures et lait	34.954	39.031	36.610	36.865
Cultures et bovins non laitiers	32.968	35.804	37.935	35.569
Wallonie	31.649	29.023	32.807	31.159

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2011, 2012 et 2013 (€)

	2011	2012	2013	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	35.784	36.609	39.933	37.442
Région limoneuse	36.683	38.139	40.568	38.464
Condroz	28.849	22.245	31.262	27.452
Région herbagère liégeoise	36.115	31.811	32.317	33.414
Haute Ardenne	27.464	20.628	29.637	25.910
Région herbagère (Fagne)	30.897	24.214	28.863	27.991
Famenne	26.727	20.601	24.778	24.035
Ardenne	22.219	17.579	22.217	20.672
Région jurassique	23.974	18.448	23.147	21.856
Wallonie	31.649	29.023	32.807	31.159

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2011 à 2013

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2011	2012	2013	moyenne triennale
<0	11,76	17,82	12,68	14,09
0-5000	8,47	6,94	6,83	7,41
5000-10000	8,94	10,42	6,83	8,73
10000-15000	10,59	11,81	10,01	10,80
15000-20000	8,94	10,42	12,44	10,60
20000-25000	8,71	7,18	9,76	8,55
25000-30000	5,41	6,71	5,37	5,83
30000-35000	10,82	7,18	6,34	8,11
35000-40000	3,29	3,24	8,05	4,86
40000-45000	4,00	2,08	3,66	3,25
45000-50000	4,24	2,31	3,41	3,32
50000-55000	2,82	1,39	4,15	2,79
55000-60000	2,12	2,08	1,95	2,05
60000-65000	2,12	2,78	1,71	2,20
65000-70000	1,18	1,39	0,49	1,02
70000-75000	0,94	0,69	1,71	1,11
>75000	5,69	5,52	4,61	5,27

Source : DGARNE

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2013)

	Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
Total des capitaux engagés (1000 €)	1.419,8	1.098,8	862,4	1.418,7	1.774,2	1.706,8	1.263,0
Part engagée par l'exploitant (%)	39,8	50,8	57,0	55,7	45,2	43,6	48,7
Capital foncier	30,8	30,9	28,4	31,5	27,6	23,4	30,0
Terres, améliorations foncières	26,7	16,3	18,4	21,3	20,2	16,2	20,7
Autres (bâtiments, quotas,...)	4,1	14,6	10,1	10,2	7,4	7,2	9,3
Capital d'exploitation	9,1	19,9	28,6	24,2	17,6	20,2	18,7
Cheptel vif	1,0	10,1	22,2	17,1	7,3	10,3	10,4
Cheptel mort	5,0	8,8	5,4	5,7	7,3	7,3	6,3
Capital circulant	3,0	1,1	0,9	1,4	3,0	2,6	2,0
Part engagée par les bailleurs (%)	60,2	49,2	43,0	44,3	54,8	56,4	51,3

Source : DGARNE

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2013)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famennne	Ardenne	Jura
Total des capitaux engagés (1000 €)	1.372,8	1.422,2	1.049,6	1.388,0	977,7	1.118,3	1.173,2	1.037,9	1.064,9
Part engagée par l'exploitant (%)	44,0	43,7	50,9	50,3	51,2	53,1	55,1	57,7	56,9
Capital foncier	28,9	28,8	31,5	31,1	31,5	32,2	30,8	30,9	31,0
Terres, améliorations foncières	22,0	22,0	16,3	21,6	16,4	18,5	19,0	19,6	19,4
Autres (bâtiments, quotas,...)	6,9	6,7	15,2	9,4	15,1	13,7	11,8	11,3	11,6
Capital d'exploitation	15,1	14,9	19,4	19,3	19,7	20,9	24,2	26,7	26,0
Cheptel vif	6,6	6,4	11,1	10,4	11,2	13,1	16,5	19,7	18,5
Cheptel mort	5,9	5,9	7,6	6,8	7,9	6,9	6,4	6,0	6,3
Capital circulant	2,6	2,6	0,7	2,1	0,6	1,0	1,4	1,1	1,1
Part engagée par les bailleurs (%)	56,0	56,3	49,1	49,7	48,8	46,9	44,9	42,3	43,1

Source : DGARNE

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2011 et 2013

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2011	2012	2013
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	196,7	232,3	260,9
Autres (bâtiments, quotas,...)	107,2	118,5	117,9
Total (A)	303,9	350,7	378,8
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	135,8	133,3	131,6
Cheptel mort	69,4	74,0	79,5
Capital circulant	22,8	23,8	24,9
Total (B)	228,0	231,1	236,1
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	531,9	581,8	614,9

Source : DGARNE

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2011 et 2013

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2011	2012	2013
Fonds propres (A)	376,3	420,0	462,8
Emprunts	155,7	161,8	152,1
Total passif = total actif (B)	531,9	581,8	614,9
Taux de solvabilité (A/B) en %	70,7	72,2	75,3

Source : DGARNE

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2013

Origine des fonds (passif)	Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
	Fonds propres (A)	467,3	366,6	402,1	596,2	595,6	
Emprunts	98,2	191,3	89,1	194,4	206,6	183,8	152,1
Total passif (B)	565,5	557,9	491,3	790,6	802,2	743,7	614,9
Taux de solvabilité (A/B) en %	82,6	65,7	81,9	75,4	74,2	75,3	75,3

Source : DGARNE

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2013

Origine des fonds	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
	Fonds propres (A)	472,0	485,1	363,5	512,4	342,9	418,2	471,7	457,9
Emprunts	132,0	136,0	170,3	186,2	157,6	175,4	174,3	140,5	149,3
Total passif (B)	604,0	621,2	533,7	698,6	500,5	593,6	646,0	598,4	606,4
Taux de solvabilité (A/B) en %	78,1	78,1	68,1	73,3	68,5	70,4	73,0	76,5	75,4

Source : DGARNE

Annexe IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2002-2013 (en millions d'€)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012 %
Grandes cultures	417,4	458,2	401,6	392,1	461,7	503,8	424,4	406,9	748,2	561,7	736,1	626,5	-14,9
<i>dont</i>													
- céréales	125,0	152,0	116,9	114,3	174,8	249,4	149,9	130,4	279,4	266,5	302,0	264,6	-12,4
- betteraves sucrières	175,9	179,4	172,3	161,4	132,0	124,6	115,2	126,0	91,3	148,3	154,0	123,8	-19,6
- pommes de terre	62,6	70,0	49,1	62,2	78,8	74,9	109,1	89,3	301,2	74,0	196,9	168,8	-14,3
Produits de l'élevage	856,6	883,8	901,5	869,3	900,5	996,0	1.014,6	902,2	1.015,4	1.081,6	1.048,2	1.140,5	+8,8
<i>dont</i>													
<i>animaux</i>													
- bovins	470,4	503,0	524,5	509,6	553,0	545,9	582,1	580,1	606,8	628,8	654,0	649,5	-0,7
- porcs	347,6	388,5	391,2	371,9	419,1	409,9	437,7	444,3	473,2	482,5	469,2	469,9	+0,2
- volaille	79,5	74,3	84,8	83,9	86,2	75,1	91,7	84,6	83,6	97,1	119,4	118,3	-0,9
	36,7	34,4	41,4	44,4	38,2	52,6	52,7	51,2	50,0	49,2	60,7	61,3	+1,0
<i>produits animaux</i>													
- lait et dérivés	386,2	380,8	376,9	359,7	347,5	450,1	432,1	322,1	408,6	452,8	394,2	491,0	+24,6
	372,3	364,3	361,5	342,3	330,3	426,7	408,4	297,7	387,2	432,6	371,9	471,0	+26,6
Horticulture	168,6	156,0	153,0	154,8	158,1	152,4	158,5	161,2	171,5	167,7	190,8	163,2	-14,5
<i>dont</i>													
-légumes	46,3	46,6	53,9	47,9	43,1	40,5	59,9	69,1	67,8	71,0	87,3	68,0	-22,1
-fruits	26,0	30,4	28,3	31,7	38,0	37,2	33,2	31,0	35,6	30,2	35,4	30,5	-13,8
-non comestibles	96,3	78,9	70,8	75,2	77,0	74,7	65,4	61,1	68,1	66,6	68,1	64,7	-5,0
Total	1.442,6	1.497,9	1.456,1	1.416,2	1.520,3	1.652,2	1.597,5	1.470,3	1.935,1	1.811,0	1.975,1	1.930,2	-2,3

Sources : DGARNE, DAEA (CLE), DGSIE (ex-INS)

Ce 26^{ème} rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie se fonde sur l'exercice comptable de la DAEA et l'enquête agricole de la DGSIE (ex-INS) de 2013. En 2013, les exploitations de grandes cultures et les exploitations mixtes cultures et bovins ont un résultat économique inférieur à celui de 2012 ; dans toutes les autres orientations le résultat est en augmentation, surtout en bovins laitiers.

Cette publication est également disponible sur www.agriculture.wallonie.be

Dépôt légal : D/2015/11802/05

Editeur responsable : DGO3, 15 avenue Prince de Liège - 5100 Jambes

N° vert : 1718 - www.wallonie.be - www.agriculture.wallonie.be

Publication gratuite, imprimée sur papier recyclé